

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bt I BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER - Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL - Périodicité : mensuelle - Prix : 2,50€

## Un budget de la recherche au service du profit

La Ministre de la Recherche triomphe, le budget 2004 pour la Recherche est en « forte » hausse. Qu'on se le dise, Raffarin l'aurait enfin entendue : 2004 sera "l'année de la Recherche". Certes, au regard des budgets désastreux de la plupart des ministères, celui de la recherche paraît préservé. Qu'en est-il ?

### Ce budget de la recherche va-t-il permettre de financer votre activité ?

Le budget 2004 des EPST est en stricte reconduction pour ses moyens de paiement et autorisations de programme. Après les annulations de crédits de 2002 et 2003, les artifices de gestion pour reconduire partiellement les crédits de fonctionnement des laboratoires, les EPST vont être en difficulté pour assurer les crédits récurrents des labos. Les opérations d'équipements lourds vont être de nouveaux sacrifiés. C'est une diminution réelle des crédits entre 2001 et 2004.

### Ce budget de la recherche va-t-il améliorer vos conditions de travail ?

Les crédits qui augmentent sont tous des crédits incitatifs, c'est-à-dire qu'il faudra faire adapter les recherches des labos aux objectifs affichés, faire de nombreux rapports, activer les réseaux pour être soutenus. Faire un travail contraint sans avoir la possibilité d'en explorer les marges. Etre sous la pression du calendrier.

La suppression d'emplois statutaires d'ITA va diminuer le support technique et administratif. La précarité avec le renouvellement qu'il suppose ne permet pas d'assurer la

mémoire technique et l'accumulation des expériences collectives. Elle occasionne une surcharge organisationnelle des responsables, tandis qu'elle accroît une pression « productiviste » sur les personnels.

### Ce budget de la recherche va-t-il améliorer votre déroulement de carrière ?

Avec 550 suppressions de postes de titulaires chercheurs et ITA, c'est votre statut qui est en danger. Après les 150 suppressions de postes de chercheurs l'an passé et la mise en place de CDD post-docs, nous assistons à une remise en cause fondamentale du recrutement de chercheurs titulaires jeunes. Cette année, avec le remplacement d'ITA titulaires par des CDD, c'est le statut de titulaire qui est remis en cause. Cela aura des répercussions immédiates dans les déroulements de carrière. Moins de recrutements aura pour conséquence moins de promotions internes.

### Ce budget 2004 de la recherche se résume donc en quatre points :

1) baisse des crédits des organismes publics de plus de 1% en euros constants ;

2) basculement

de l'effort public de recherche des organismes publics vers le privé (entreprises et fondations), ce qui est cohérent avec l'objectif d'inverser le rapport public-privé dans le financement de la recherche aussi bien en France qu'en Europe ;

3) assujettissement des organismes publics aux priorités gouvernementales et européennes (gestion par projets)



d'une part, aux finalités du secteur marchand de l'autre ;  
 4) augmentation de la précarité aussi bien des chercheurs que des ITA par suppressions des postes de titulaires au fur et à mesure des départs et par la généralisation des CDD pour les débuts de carrière.

Dans la recherche comme ailleurs, le gouvernement a choisi les voies incertaines du libéralisme marchand. Il

se met au service du Medef. Ces orientations sacrifient délibérément la recherche fondamentale et indépendante qui sont les missions principales des EPST. Elles étouffent la recherche publique.

Gérard MANDVILLE  
 Membre du bureau national

## SOMMAIRE

Pages 1-2	<b>Un budget de la recherche au service du profit</b>	Par Gérard Mandville
Pages 3 à 8	Budget de la recherche 2004—Commentaires et tableaux	
Page 9	Quelques recommandations du Conseil Scientifique du CNRS sur les crédits...	
Pages 10-11	<b>Nous ne sommes pas des intermittents de la recherche</b>	Par Michel GRUSELLE
Pages 12 à 17	<b>Considérations sur l'emploi et l'emploi ITA en particulier</b>	Par Daniel STEINMETZ
Pages 18 à 20	<b>Les « visions » humanistes développées par le nouveau DG du CNRS à propos de la recherche publique...</b>	Par Christophe FONTE
Pages 21 à 26	<b>Quel avenir pour la recherche biomédicale en France</b>	Par Jean KISTER
Pages 27 -28	AVENTIS : projet NEREIS proposé par les personnels de Romainville.	
Pages 29-30	<b>Note sur les concours externes 2003</b>	Par Jean-Paul LACHARME
Pages 31 à 37	<b>VOS DROITS - La lutte contre le harcèlement au travail nécessite une approche spécifique</b>	Par Nadine ELIE NDIAYE
Page 37	<b>SAUVONS MUMIA !</b>	
Pages 38 à 48	<b>TRIBUNE LIBRE - TRIBUNE DE DISCUSSION</b>	
	Plans transgéniques - OGM - : Par Michèle LONGUET, Jean-Pierre BAZIN, Gilles MERCIER, Michel COHEN, Ignacio ANEGON, Catherine TREPIER, Henry NEEL, Christian PRAT, Hélène CARTERON, Guillaume PREVOT.	
	La retraite : Par Monique BRAS, René MALZIEU	
Pages 49-50	<b>APPEL pour une Conférence internationale de Désarmement Nucléaire à Paris en 2005...</b>	
Pages 51-52	<b>FORUM SOCIAL EUROPEEN 12-15 NOVEMBRE 2003 A PARIS ST DENIS, BOBIGNY et IVRY</b>	



## RAPPEL CALENDRIER DU SNTRS CGT

Prochaine COMMISSOIN EXECUTIVE : JEUDI 13 NOVEMBRE 2003

Prochain CONSEIL SYNDICAL NATIONAL : JEUDI 11 DECEMBRE 2003

A l'ordre du jour :

Evolution de la politique scientifique, - Egalité Hommes-femmes—Réseaux professionnels—  
 Elections à la CE—Questions diverses.

# Budget de la recherche 2004

## Premiers commentaires

Le Ministre de la Recherche tire gloire d'un budget 2004 en hausse de 3,9%. Mais les seules augmentations sont toutes au service d'une politique d'aide aux entreprises (crédits d'impôts + 46%) et technologique (voiture propre, plan cancer...).

Les établissements publics (EPST et EPIC) sont sacrifiés. Leurs dotations sont ou reconduites ou diminuées. Les autorisations de programmes (AP) sont reconduites en 2004 pour tous les EPST : le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'IRD, l'INRETS, le BRGM, le CIRAD, l'IFREMER, l'Institut POLAIRE ; elles sont diminuées pour le CNES, -4,8%, qui est prié de chercher son financement au niveau européen et amputées pour le CEA (recherche) de -61,2%, dont la direction des Sciences de la matière est restructurée.

Les crédits de paiement sont en stagnation positive ou négative selon les organismes : CNRS +0,44% , INSERM et INRA 0%, IRD -3,6%. L'INRETS est sacrifié : -14,8%, l'amélioration de la sécurité des transports passe-t-elle plus par la répression que par l'amélioration des techniques ? Seule l'INRIA qui entre directement dans les priorités gouvernementales, voit ses CP progresser +10,2%.

Les dépenses ordinaires (en gros les salaires) fluctuent autour d'une augmentation de 1%. Globalement pour l'ensemble des EPST c'est + 1,1%.

Pour l'ensemble des EPST, les AP et CP n'augmentent pas, les variations entre EPST s'annulent, les progressions des uns se font au détriment des autres. Les CP des EPIC varient fortement d'un établissement à l'autre, de -61,2% pour le CEA à +10,8% pour le CNES.

Le Fonds de la Recherche et de la Technologie voit ses CP augmenter de 10% et non de 20% comme l'annonce la Ministre, la différence vient des annulations de début octobre qui ont supprimé 10% de ces CP en 2003, mais les AP diminuent de 7,9%.

Pour les mêmes raisons, Le Fonds National de la Science voit ses CP diminuer de 1,2% et non progresser de 10% comme l'avait annoncé la ministre lors de sa

Conférence de presse. Les AP diminuent de 37%.

Pour ces deux fonds, la diminution des AP marque une volonté du gouvernement d'abandonner une politique incitative de financement par le budget de l'Etat et de transférer cette incitation aux lois du marché en subventionnant directement les entreprises.

Cette politique transparaît aussi pour les fondations avec la stagnation de leurs subventions aux Instituts Pasteur, Institut Curie, ANRS...

Sur l'emploi, on assiste à une détitularisation des chercheurs comme des ITA, suppression de 550 postes de titulaires pour l'ensemble des EPST (200 chercheurs et 350 ITA) :

-CNRS -119 chercheurs, -227 ITA

-INSERM -27 chercheurs, -20 ITA

-INRA -24 chercheurs, -77 ITA

-IRD -19 chercheurs, -12 ITA

Ces postes sont remplacés par des CDD pour accroître la précarité (c'est ce que le gouvernement appelle « assurer une flexibilité »). Le niveau de rémunération de ces contrats se situe au début CR2 pour les chercheurs et entre le début de carrière des IE et IR pour les ITA. C'est la précarité payée au plus bas niveau.

Cette politique aura des répercussions sur les conditions de travail, l'organisation des services et sur les déroulements de carrière d'autant qu'il y a peu de transformations d'emploi.

Au CNRS, la transformation de 20 postes de DR2 en DR1, si elle favorise le changement de grade, va rendre la promotion de CR en DR plus difficile. La transformation de 30 TPN en 30 ITA a peu d'effet puisque ce n'est qu'un changement de cadre statutaire. Au CEMAGREF 5 emplois d'ITA sont transformés en 5 emplois de chercheurs.

Ces mesures budgétaires traduisent une politique qui étouffe la recherche fondamentale et indépendante et sacrifie la recherche publique.

## Projet de budget 2004 : les crédits EPST

Toutes les sommes sont exprimés en euros

PLF = Projet de loi de finance ; LFI Loi de finance initiale

CNRS				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	342083000	340583000	1500000	0,44
Autorisations de programmes (AP)	457179000	457179000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	1776878481	1759501513	17376968	0,99
Le budget total du CNRS (DO+CP)	2118961481	2100084513	18876968	0,90
INSERM				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	107844000	107843000	1000	0,00
Autorisations de programmes (AP)	124706000	124706000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	334124836	329368953	4755883	1,44
Le budget total de l'INSERM (DO+CP)	441968836	437211953	4755883	1,09
INRIA				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	37815000	34315000	3500000	10,20
Autorisations de programmes (AP)	37579000	37579000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	74127307	71834575	2292732	3,19
Le budget total de l'INRIA (DO+CP)	111942307	106149575	5792732	5,46
INRA				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	75092000	75093000	-1000	0,00
Autorisations de programmes (AP)	96913000	96913000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	474026733	468702223	5324510	1,14
Le budget total de l'INRA (DO+CP)	549118733	543795223	5323510	0,98
IRD (ORSTOM)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	27034000	28033000	-999000	-3,56
Autorisations de programmes (AP)	31315000	31315000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	136703784	136842168	-138384	-0,10
Le budget total de l'IRD (DO+CP)	163737784	164875168	-1137384	-0,69
INRETS				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5763000	6763000	-1000000	-14,79
Autorisations de programmes (AP)	7333000	7333000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	29570514	29253605	316909	1,08
Le budget total de l'INRETS (DO+CP)	35333514	36016605	-683091	-1,90
INED				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4038000	4038000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	4102000	4102000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	10530761	10387398	143363	1,38
Le budget total de l'INED (DO+CP)	14568761	14425398	143363	0,99
CEMAGREF				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5902000	5902000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	6610000	6610000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	36763975	35902349	861626	2,40
Le budget total du Cemagref (DO+CP)	42665975	41804349	861626	2,06
LCPC (Labo Central des Ponts & Chaussées)				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	4124000	7125000	-3001000	-42,12
Autorisations de programmes (AP)	7912000	7912000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	36763975	35902349	861626	2,40
Le budget total du LCPC (DO+CP)	40887975	43027349	-2139374	-4,97
Total EPST				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	609695000	609695000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	773649000	773649000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	2909490366	2877695133	31795233	1,10
Le budget total des EPST (DO+CP)	3519185366	3487390133	31795233	0,91

## **Projet de budget 2004 : les crédits des autres organismes**

Toutes les sommes sont exprimés en euros  
PLF = Projet de loi de finance ; LFI Loi de finance initiale

<b>CEA (Recherche)</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	22168000	57168000	-35000000	-61,22
Autorisations de programmes (AP)	22168000	57168000	-35000000	-61,22
Dépenses ordinaires (DO)	436690070	444804600	-8114530	-1,82
Le budget total (DO+CP)	458858070	501972600	-43114530	-8,59
<b>BRGM (Recherche)</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	13966000	14992000	-1026000	-2,69
Autorisations de programmes (AP)	14992000	14992000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	38157714	38157714	0	0,00
Le budget total (DO+CP)	52123714	53149714	-1026000	-1,93
<b>CIRAD</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	22790000	23960000	-1170000	-4,88
Autorisations de programmes (AP)	24460000	24460000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	139968851	139490851	478000	0,34
Le budget total (DO+CP)	162758851	163450851	-692000	-0,42
<b>CNES</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	1083031000	977471000	105560000	10,80
Autorisations de programmes (AP)	977471000	995492000	-18021000	-1,81
Dépenses ordinaires (DO)	139490851	139490851	0	0,00
Le budget total (DO+CP)	1222521851	1116961851	105560000	9,45
<b>IFREMER</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	64108000	70819000	-6711000	-9,48
Autorisations de programmes (AP)	70156000	70156000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	139968851	139490851	478000	0,34
Le budget total (DO+CP)	204076851	210309851	-6233000	-2,96
<b>ADEME</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	12004000	15297000	-3293000	-21,53
Autorisations de programmes (AP)	19669000	19669000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	7898895	7818895	80000	1,02
Le budget total (DO+CP)	19902895	23115895	-3213000	-13,90
<b>Intitut Polaire (ex IF RTP)</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	5617000	5868000	-251000	-4,28
Autorisations de programmes (AP)	6496000	6496000	0	0,00
Dépenses ordinaires (DO)	11700172	11250172	450000	4,00
Le budget total (DO+CP)	17317172	17118172	199000	1,16

# **Projet de budget 2004 : Autres affectations de crédits**

<b>Projet de budget 2004 : Autres Affectations de crédits</b>				
<b>Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT)</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	104213000	94820000	9393000	9,91
Autorisations de programmes (AP)	181450000	197000000	-15550000	-7,89
<b>Fonds National de la Science (FNS)</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	127956000	129500000	-1544000	-1,19
Autorisations de programmes (AP)	136749000	216944000	-80195000	-36,97
<b>Comité National d'Evaluation de la Recherche</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Personnels	311382	311382	0	0,00
Fonctionnement	376486	376486	0	0,00
<b>Instituts Pasteur</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Subvention	67389627	67389627	0	0,00
<b>Intitut Curie</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Subvention	5944587	5944587	0	0,00
<b>Agence Nationale de Recherche sur le SIDA</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Subvention	36740213	36740213	0	0,00
<b>Autres centres anticancéreux</b>				
	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
	304898	304898	0	0,00
<b>Information et Culture Scientifique et Technique</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Crédits de paiement (CP)	1220000	1220000	0	0,00
Autorisations de programmes (AP)	1220000	1220000	0	0,00
<b>Autres</b>				
Ligne budgétaire	PLF2004	LFI 2003	Différence	%
Allocations de Recherche	240925376	232218831	8706545	3,75
CIFRE	35991210	34771627	1219583	3,51
Conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs	5336000	5336000	0	0,00
Accueil de chercheurs post-doctorants	22563500	10068342	12495158	124,10

Dans ces tableaux les sommes sont exprimées en euros.

## Projet de budget 2004 :

### L'évolution des emplois dans les EPST (créations - suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC*		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE																			0
DR1																			0
DR2																			0
CR1		-119		-27		-24		-19		-1		-1				-4		-5	-200
CR2																			0
Total CH Titul.	0	-119	0	-27	0	-24	0	-19	0	-1	0	-1	0	0	0	-4	0	-5	-200
<b>CDD Créés</b>	<b>119</b>		<b>24</b>		<b>22</b>		<b>16</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>9</b>		<b>4</b>		<b>4</b>		<b>200</b>
IR0																			0
IR1																			0
IR2		-27		-9		-31		-6								-2			-75
IE0																			0
IE1																			0
IE2		-69								-1									-70
AI		-20																	-20
TCE		-10		-1		-3		-1											-15
TCS		-15		-1		-5		-1		-1		-1						-1	-25
TCN		-39		-4		-11		-3		-2						-1			-60
AJTP		-41		-1		-3													-45
AJT				-2		-11				-1						-1			-15
AGT		-6		-2		-13		-1		-1						-1		-1	-25
Total ITA Titul.	0	-227	0	-20	0	-77	0	-12	0	-6	0	-1	0	0	0	-5	0	-2	-350
<b>CDD Créés</b>	<b>225</b>		<b>20</b>		<b>70</b>		<b>10</b>		<b>6</b>		<b>1</b>		<b>11</b>		<b>5</b>		<b>2</b>		<b>350</b>
Total Général Titul.	0	-346	0	-47	0	-101	0	-31	0	-7	0	-2	0	0	0	-9	0	-7	-550
<b>Total CDD Créés</b>	<b>341</b>		<b>44</b>		<b>92</b>		<b>26</b>		<b>7</b>		<b>2</b>		<b>20</b>		<b>9</b>		<b>6</b>		<b>550</b>

### Les transformations d'emplois dans les EPST (Créations - suppressions)

Grades	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS		LCPC		Totaux
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
DRCE																			1
DR1	20		8						1						2				31
DR2		-20		-9					1							-2			-30
CR1									3										3
CR2																			0
Total CH	20	-20	9	-9	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	2	-2	0	0	5
IR0																			0
IR1	3																		3
IR2	8						2												10
IE0			2																2
IE1			3						2										5
IE2				-5			3		3										1
AI	19						4		3						1				27
TCE																			0
TCS			1																1
TCN				-1												-1			-2
AJTP																			0
AJT								-9		-5									-14
AGT										-8									-8
TPN		-30																	-30
Total ITA	30	-30	6	-6	0	0	9	-9	8	-13	0	0	0	0	1	-1	0	0	-5
Total Gal	50	-50	15	-15	0	0	9	-9	13	-13	0	0	0	0	3	-3	0	0	0
Bilan																			0

## Evolution de quelques lignes de dépenses dans les D.O. (EPST - 2004)

Type de dépenses	CNRS		INSERM		INRA		IRD		Cemagref		INED		INRIA		INRETS + LCPC		Ministère		Total
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	
GVT(1)			2170000		3570000		340000		280000		90000		440000		290000				7180000
Ajustement des crédits aux besoins	11500000							-1000444											10499556
Incidence Revalorisations 2002 (Point F. P.)(2)	11645236		2170806		3120956		850000		246464		66441		440230		403652				18943785
Passage TPN--> ITA (3)		-234268																	-234268
Incidences des suppressions et créations d'emplois 2002		-3240654	625788			-440752		-65797					1031531			-75200			-2165084
Suppressions d'emplois chercheurs		-3789468		-859795		-764262		-605041		-31844		-31844				-286598			-6368852
Suppressions d'emplois ITA		-5273543		-478779		-1773891		-299868		-119492		-19724				-147418			-8112715
Créations d'emplois CDD chercheurs et ITA	6411895		854657		1676162		512176		124883		38490		380971		290645				10289879
Créations d'emplois chercheurs																			0
Créations d'emplois ITA																			0
Transformation d'emplois chercheurs	357770		187228												104737				649735
Transformation d'emplois ITA			85978				130590		167841						6795				391204
Transformation de postes ITA en postes chercheurs (4)									193774										193774
Tranfert d'un poste CR1 de l'INRA vers le CIRAD						-63703													-63703
Redéploiements de crédits "Fête de la science"																	200000		200000
Transferts de "Jeunesse, enseignement scolaire"																	91469		91469
TOTAUX	29914901	-12537933	6094457	-1338574	8367118	-3042608	1832766	-1971150	1012962	-151336	194931	-51568	2292732	0	1095829	-509216	291469	0	31494780
Bilan par organisme	17376968		4755883		5324510		-138384		861626		143363		2292732		586613		291469		

Toutes les sommes sont exprimées en euros

- (1) Dépenses supplémentaires liés à l'évolution des carrières des personnels en place,  
 (2) Dépenses 2002 générées par les revalorisations du point d'indice en 2002,  
 (3) Transformation de 30 postes de TPN (IN2P3) en 30 postes d'ITA,  
 (4) Il s'agit de la transformation, au Cemagref, de 5 postes d'AJT en 5 postes de chercheurs,

# **Quelques Recommandations du Conseil Scientifique du CNRS des 13 et 14 octobre 2003...**

## **Recommandation sur les crédits et les recrutements en 2004**

Le conseil scientifique soutient pleinement l'objectif fixé par le Président de la République, visant à atteindre en 2010 3% du PIB consacré à la Dépense Intérieure de Recherche et de Développement. La progression de la recherche en entreprise représente l'enjeu majeur pour atteindre cet objectif. Cependant, il ne pourra être atteint sans un accompagnement par les structures de Recherche publique, dans lesquelles le CNRS occupe une place centrale.

Le Conseil Scientifique constate que la stagnation des crédits et des moyens humains du CNRS avec diminution des postes statutaires programmée dans le projet de budget 2004 est contradictoire avec les objectifs fixés, surtout si une telle stagnation s'inscrit dans la durée, ce que suggèrent les documents prévisionnels portés à la connaissance du Conseil.

## **Recommandation sur l'affectation des postes temporaires chercheurs et ingénieurs**

Le Conseil Scientifique reconnaît l'intérêt de développer une politique d'accueil de haut niveau au CNRS. Il recommande d'affecter prioritairement les postes d'accueil temporaire de chercheur à des scientifiques confirmés issus de l'industrie, d'autres corps de l'état ou de laboratoires étrangers. L'objectif principal doit être de développer de nouvelles thématiques. En ce qui concerne les ingénieurs, le Conseil Scientifique est réservé sur cette possibilité, qui devrait être clairement limitée à des actions de caractère temporaire.

## **Recommandation sur la répartition des postes pour la campagne 2004**

Le Conseil Scientifique souligne l'importance essentielle de la qualité scientifique des dossiers lors des recrutements. Il note que la diminution sensible des créations de postes, les candidatures des « CDD 31 ans » de 2002 et l'augmentation de la proportion de CR1 va limiter en 2004 les possibilités pour recruter les éléments les plus brillants sur postes banalisés. Conformément à ses recommandations précédentes, mais avec une urgence particulière pour 2004, le Conseil Scientifique recommande de limiter la politique d'affichage sur concours spécifiques au profit d'un cadrage thématique des postes banalisés (« colorisation »)

## **Recommandation sur la mobilité intersectorielle**

Dans la perspective d'une augmentation de la DIRD, il est essentiel de promouvoir les échanges entre les différents établissements de recherche publique, les autres corps de l'Etat et le monde de l'entreprise.

Le Conseil Scientifique recommande de mettre en place un groupe de réflexion sur l'insertion des doctorants dans les entreprises et les conditions d'intégration au CNRS (statut, reconnaissance de l'expérience professionnelle)

# NOUS NE SOMMES PAS DES INTERMITTENTS DE LA RECHERCHE

*Par Michel GRUSELLE*

Depuis quelque temps, l'idée que les fonctionnaires devraient être rémunérés au mérite revient comme un leitmotiv. Ce qui revient à dire qu'ils devraient recevoir des salaires différents pour des fonctions identiques ouvertes par leurs qualifications. L'objectif des gouvernements successifs, s'appuyant sur les décisions qu'ils prennent avec les autres Etats européens, est de liquider les statuts et de privatiser les services publics pour les livrer à la loi du capitalisme et bien sûr des profits privés. Dans le même temps, les Etats organisent un transfert massif des richesses créées par le salariat vers le capital. Ils agissent pour cela sur le salaire direct et indirect .

**Ainsi s'expliquent les mesures contre les retraites, la protection sociale et l'explosion de la précarité dans la fonction et les services publics, tandis que les effectifs statutaires diminuent.** Nous pouvons aussi le vérifier dans nos Etablissements Publics Scientifiques et Techniques : CNRS, INSERM, INRIA, IRD.

**Ainsi s'explique la situation salariale des fonctionnaires caractérisée par deux éléments principaux :**

- Les fonctionnaires sont sous rémunérés compte tenu des grilles des salaires et de plus subissent un sous-classement massif.
- Le pouvoir d'achat est en recul sensible depuis déjà de longues années du fait que les maigres augmentations accordées par l'Etat ne compensent pas la hausse des prix.

**Ce sont des dizaines de milliards d'euros qui passent des salariés au patronat.**

Les exemptions d'impôts, les avantages fiscaux, les diminutions d'impôts profitent presque exclusivement aux détenteurs des capitaux, tandis que les salariés voient, eux, leurs impôts augmenter, sous la forme des taxes locales et régionales, de la TVA alors que le taux de la rémunération de leur épargne baisse. Dans le même temps, ils payent de plus en plus pour se soigner et pour leur retraite. Cette politique agressive ne passe pas sans difficulté, ni affrontement. Les luttes de mai à juillet sur les retraites, la lutte des salariés contre la liquidation de leurs entreprises, la lutte des intermittents en sont un témoignage.

**Dans les Etablissements Publics Scientifiques et Techniques, c'est la même politique qui se met en œuvre, avec les réductions d'effectifs de titulaires et les tentatives pour diviser les salariés par l'introduction du fameux " salaire au mérite " .**

Le Directeur Général du CNRS déclare que pour l'emploi au CNRS le socle est le statut de titulaire et qu'il faut recruter jeune. Nous ne disons pas le contraire. Mais le Directeur Général ne précise pas quel est le statut des jeunes recrutés. Plutôt, il omet de dire ce que les faits prouvent. Le recrutement se fait de plus en plus sur des contrats à durée déterminée. Les adjoints d'enseignement et de recherche, les post-doctorants, les salariés des fondations privées témoignent de cette orientation. Le Directeur Général ajoute qu'il faut prévoir des possibilités d'accueil. C'est une évidence qu'il faut le prévoir et cela est tout-à-fait possible dans le cadre du statut de titulaire, en particulier l'accueil des enseignants chercheurs. Seule la politique de réduction des emplois de titulaires empêche ce processus. Mais si le Directeur Général insiste sur ce point, c'est que l'idée de mettre en concurrence le statut de titulaire et une situation de non titulaire passe précisément par la constitution d'un vivier considérable de chercheurs post-docs non titulaires. **Nous sommes résolument contre cela, parce qu'à terme, le statut de titulaire volerait en éclat.** Ce serait alors la fin d'une garantie fondamentale liée au statut de titulaire: une recherche libre et non soumise à la dictature du marché.

**Un autre aspect de l'offensive contre le statut de titulaire est le fameux salaire au mérite.**

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que les chercheurs et surtout les débutants sont mal payés, les solutions divergent quant au remède à apporter à cette situation. Pour nous, il convient de revoir les grilles et les modes d'avancement. Ce n'est pas nous qui en 1984 avons imposé l'avancement des chargés et des directeurs à l'ancienneté, mais le gouvernement Mauroy et son ministre de la recherche Chevènement ! Pour le gouvernement d'aujourd'hui et les directeurs d'organismes à son service, c'est une aubaine pour déstabiliser le statut de titulaire. Ainsi, à l'INSERM, le DG est passé aux travaux pratiques en matière de " primes incitatives ". En 3 ans, une cinquantaine de sursalaires de 1500<sup>F</sup>/mois pendant 5 ans ont été attribués essentiellement à des directeurs de recherche travaillant sur les créneaux de l'interface recherche et clinique. A l'INRIA, notre nouveau directeur général du CNRS était aussi passé aux travaux pratiques pour l'attribution de primes au mérite. Au CNRS, il veut mieux rémunérer les " gloires mondiales ". Autant dire que les autres ne méritent que ce qu'ils ont. Quant à la définition des fameuses "Gloires mondiales", ne doutons pas qu'elle sera surtout l'objet du copinage politique, à moins que l'on organise une nouvelle émission " Scientific Star Academy " où ceux à l'échine souple seront les vainqueurs. Tout cela sent le vieux râteau élitiste et mandarin !

**Nous disons un non définitif et sans appel à cette politique.**

Les chercheurs, qui font un métier difficile et passionnant, sont des gens responsables. Ils ne participent pas aux jeux du cirque mais à la lente avancée de l'humanité vers plus de connaissance, de maîtrise de la nature. Pour cela, ils ont besoin d'une coopération ouverte avec leurs collègues, de moyens de travail à la hauteur des besoins et des défis de l'humanité. Ils ont besoin d'être reconnus socialement utiles et de pouvoir exercer sereinement leur métier. La compétition absurde que l'on nous impose mène à des impasses. Elle nous pousse à remplir des milliers de pages d'une production scientifique de plus en plus morcelée où le nombre des publications et leur soi-disant impact devient l'horizon indépassable d'une partie de notre élite dirigeante auto-proclamée. C'en est trop !

**Reconnaissez nos qualifications et laissez-nous travailler !**



# Considérations sur l'emploi et l'emploi ITA en particulier

Conseil Scientifique du CNRS 13-14 octobre 2003

Daniel Steinmetz

L'année 2004 marquera pour la recherche française et notamment pour le CNRS une rupture : stagnation des effectifs et une transformation dans la nature des emplois avec le début d'une précarisation massive de ceux-ci. En ce qui concerne les chercheurs, pour la première fois, le CNRS recrutera quasiment autant de personnels titulaires que de personnels sous contrat : chargé de recherche sur CDD ou post doc. En ce qui concerne les ITA, pour la première fois le recrutement sur CDD deviendra massif. Est-ce un tournant politique ou une simple pause conjoncturelle dues aux difficultés du budget de l'Etat ?

## Comment atteindre les objectifs de Lisbonne

Comment envisager dans ces conditions d'atteindre pour la recherche le seuil de 3% du PIB fixé par le sommet de Lisbonne ? Rester présent dans la société de la connaissance implique la réalisation de cet objectif. Il a été affiché comme partagé par la France, en témoignent les nombreuses déclarations gouvernementales, des discours de Mme Haigheré à la Saisine du Conseil Economique et Social par M Raffarin.

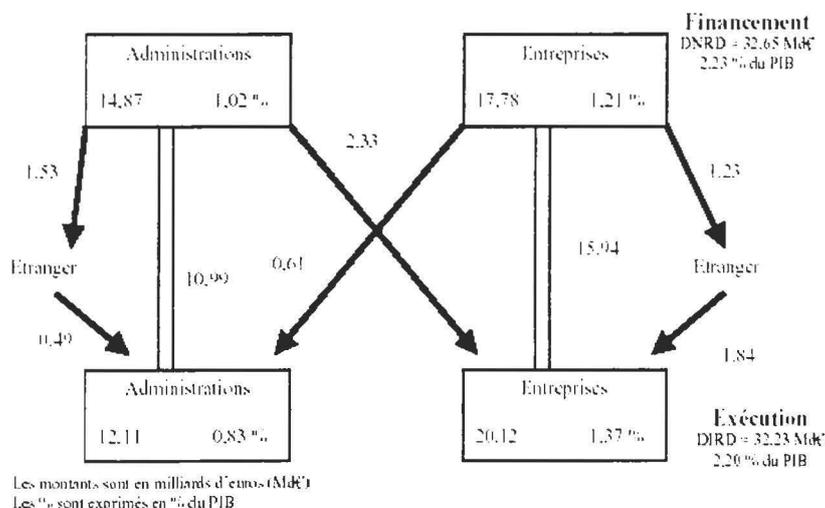
L'ensemble des indicateurs disponibles témoignent que l'effort à faire est considérable.

Ainsi, la France se situe au cinquième rang mondial en terme de valeur absolue de la DIRD. En terme d'effort relatif mesuré par le ratio  $DIRD^*/PIB^{**}$ , avec 2,19% elle est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE ( 2,24%), loin des grand pays concurrents comme les USA (2,7%), le Japon (2,9%), l'Allemagne (2,4%), mais aussi de pays plus petits comme la Suède (3,8%), la Suisse (2,64%), la Finlande (3,37%).

En terme d'emploi, la France compte, selon les sources; (Ministère ou OST), de 6,1 à 7 chercheurs pour 1000 habitants, soit environ 160 000 chercheurs. En 2001, la DNRD (Dépense Nationale de Recherche et Développement) représentait 32,65 Milliard d'€, soit 2,23% du PIB correspondant en terme de financement à 1,02% pour l'administration (DIRDA) et 1,21% pour les entreprises (DIRDE), et en terme d'exécution à 0,83% du PIB pour l'Administration et 1,37 pour les entreprises.

**Pour passer à 3% du PIB en 2010, il faudrait en Euros constants une augmentation de 36 % du budget recherche global ou de 58% du budget recherche de l'industrie si celle-ci était seule à supporter l'effort : cela voudrait dire que le rapport DIRDE/PIB passerait de 1,21% à 1,98 % du PIB.**

## Financement et exécution de la recherche en 2001



En terme d'emploi, sur la base des chiffres de l'année 2000, on comptait 141 000 personnes (dont 60% de chercheurs) dans la recherche publique et 177 000 (dont 45% de chercheurs) dans les entreprises. Rappelons que dans le secteur public on identifie comme chercheur tous les personnels à bac+5 et dans les entreprises tous les personnels de diplôme strictement supérieur à bac +2. Les ratios ci-dessus montrent qu'à même niveau de qualification, les

\* Dépense Intérieure de Recherche et Développement

\*\* Produit Intérieur Brut

chercheurs industriels bénéficient d'un meilleur environnement technique et administratif que les chercheurs publics.

	1994	1996	1998 (1)	1999	2000 (2)
Chercheurs des entreprises	66 714	68 487	71 717	75 390	81 012
Chercheurs des administrations	78 878	81 004	82 158	82 446	87 709
Dont boursiers	13 615	15 916	16 798	16 180	18 117
Personnel total de R&D des entreprises	161 955	162 590	167 765	171 564	177 688
Personnel total de R&D des administrations	131 875	134 668	135 423	136 397	141 684
Nombre total de chercheurs	145 592	149 491	153 875	157 836	168 721
Personnel total de R&D	293 830	297 258	303 188	307 960	319 372

(1) Révisé

(2) Changement méthodologique

Source : MEN, DEP. B3

En estimant que d'ici 2010, l'effort devra porter aussi sur le recrutement de personnel dans la recherche au sens large, on peut dire que :

- en cas d'effort partagé entre l'administration et les entreprises, cela représenterait de 2000 à 2010 la création de 50 000 emplois publics et 64 000 emplois industriels dont respectivement (en gardant les mêmes quotas) 31 000 chercheurs publics et 30 000 chercheurs privés. On est loin de la stagnation de l'emploi prévue par le budget 2004.

	2000	2010	Flux annuel
Personnels administration	141000	191760	5076
Chercheurs administration	87709	119284	3157
Personnels entreprise	177688	241655	6396
Chercheurs entreprises	81012	110176	2916

- si les entreprises portent seules l'effort, elles devront embaucher en 10 ans, de 2000 à 2010 en plus des départs en retraite, 103 000 personnes, dont 47 000 chercheurs ; soit un flux annuel de 4700 embauches, ce qui représente par an environ le double du flux annuel de post doc. Est ce réaliste ? Rappelons la stagnation dans les dernières années de l'effort de recherche des grands groupes qui représentent plus de 80% de la DIRDE, (note du ministère).

	2000	2010	Flux annuel
Personnels administration	141000	141000	0
Chercheurs administration	87709	87709	0
Personnels entreprise	177688	280747	10305
Chercheurs entreprises	81012	127998	4698

Dans tous les cas, l'ambition politique affichée pour 2010 ne s'ancre dans aucune décision concrète pour le budget 2004.

### Analyse de l'emploi 2004 et des conséquences de l'arrivée massive de CDD

En 2004, le CNRS recrutera :

- **Pour le corps des chercheurs, 322 titulaires, soit :** 203 CR2, 101 CR1 et 18 DR et des contractuels : 119 CR1 sur CDD (3 ou 5 ans), il reconduira les 210 post doc. 2003 et bénéficiera d'une fraction importante des 200 Post doc. supplémentaires attribués aux EPST, probablement 105 post doc.

- **Pour le corps des ITA, 536 titulaires et 225 ingénieurs CDD\* ( contrat 3 à 5 ans)**

Ce recrutement massif de contractuels conduit à poser plusieurs questions :

- Quelles missions, notamment dans le cadre juridique actuel ?
- Quel avenir pour ces personnels, à la fin de leur CDD ?

Au niveau des individus recrutés sur CDD ou post doc. , il faut rappeler que la précarité n'est pas un état qui favorise la créativité, l'épanouissement personnel et l'implication, que ce soit dans le secteur privé comme dans la fonction publique. On verra par la suite qu'actuellement la majorité des doctorants choisit un emploi stable s'ils le peuvent. Du point de vue des individus comme de celui des laboratoires, il faut rappeler que la précarité est une source profonde de stress pour la personne et pour son encadrement, qui n'est pas préparé à régler tous les problèmes consécutifs : recrutement, aide ( indispensable) à la recherche d'emploi à la fin du contrat.

Chômage de masse et précarité rongent la société française. Offrir à tous un emploi stable avec la reconnaissance de

\* Contrat à Durée Déterminée

la qualification individuelle est une perspective normale que la société doit se redonner comme objectif. Précisons le cadre légal de l'utilisation des emplois à durée déterminée.

Dans le secteur privé le recrutement sur CDD est prévu par le code du travail : il dure au maximum 18 mois et **le CDD ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise** ( il s'agit de répondre à un besoin conjoncturel de main d'œuvre). Le recrutement sur CDD doit rester l'exception. Pour compenser la précarité, le CDD du secteur privé bénéficie d'une prime de précarité égale à 10% de la totalité du salaire brut total.

Dans la fonction publique, le statut de la fonction publique est lui aussi explicite, il s'agit de répondre à des besoins du même type, en sachant que tout poste de nature permanente a vocation à être rempli par un titulaire, (statut 1982). L'Etat a toujours pratiqué vis à vis de ses contractuels une politique de non droit, en les maintenant hors des avantages du statut de fonctionnaire et hors des garanties du droit du travail. Y aura t il continuation de cette politique d'abus. Comment le CNRS se situera t il dans ce débat ?

Est-ce que les mesures actuelles pour la recherche anticipent une évolution de la société française vers la précarisation générale de l'emploi, y compris de l'emploi très qualifié, impliquant à terme une modification en profondeur du statut de la fonction publique et du code du travail, ou s'agit-il d'une mesure de nature conjoncturelle liée aux difficultés du budget de l'Etat ?

Du point de vue global, il faut donc, pour le moment, être clair et préciser quelles seront les fonctions de nature non permanente affectées à ces nouveaux CDD, chercheurs et ITA. Pour ma part, je ne suis pas convaincu, ni par les CDD chercheurs ni encore plus par les CDD ITA, et même au niveau ingénieur. Ce n'est pas la logique du fonctionnement en projet qui m'amènera à changer d'avis. Le monde industriel fonctionne avec une logique de projet et ne licencie pas pour autant à la fin de chaque projet pour réembaucher après. Il sait faire évoluer les salariés de projet en projet.

### Quels emplois pour les futurs CDD, à l'issue de leur contrat ?

On ne peut pas éviter de situer la création des postes de CDD dans la recherche, sans évoquer le contexte global de l'emploi des scientifiques en terme de :

- conséquences de l'organisation du système universitaire et de la nature des diplômes
- les pratiques de recrutement au niveau de l'industrie et des autres administrations.

L'avenir des CDD, Chargés de recherche et ingénieurs, se posera en terme analogue, aussi étudierons-nous les embauches par l'industrie, notamment dans le domaine de la R&D.

Le système de formation français est marqué par l'existence des écoles d'ingénieurs qui sont le creuset du recrutement des cadres de l'industrie. Pour ma part, je ne vois pas comment à court terme ce système évoluera, d'autant qu'il nous protège aussi, pour partie, de la désaffection des jeunes vers les carrières scientifiques, les familles choisissent la voie d'excellence pour que leurs enfants bénéficient d'un emploi stable.

Cela amène à rappeler que, du côté des employeurs, le MEDEF bataille contre tout allongement de la durée des études. Il a refusé la troisième année du DUT et sa transformation en licence professionnelle, manifesté son scepticisme vis de la licence professionnelle et plus généralement vis à vis du système Licence, Mastère, Doctorat (3/5/8) et tient absolument à conserver les recrutements bac+2 et bac+5 qui sont les seuls actuellement à être reconnus par les conventions collectives. La position de la CGPME<sup>1</sup> est plus nuancée, notamment vis à vis des licences professionnelle, mais peut-être aussi vis à vis du doctorat : ce sont en effet les PME\*\* qui continuent à manifester le plus grand dynamisme d'embauche des docteurs, mais elle représentent moins de 20 % de la D&D.

### Quelle est la structure de l'emploi industriel en R&D ?

Diplômes	1984		1997	1997 base 100 en 1984	
Docteurs	2514	5,8	4936	7,2	196
Docteurs en médecine	1226	2,8	2153	3,1	176
Docteurs-ingénieurs	1478	3,4	2971	4,3	201
Ingénieurs	26074	60,0	37166	54,0	143
Bac + 3 à + 5	4335	10,0	9548	13,9	220
Promotion	7050	16,2	10088	14,7	143
Titres étrangers	800	1,8	1863	2,7	233
Ensemble	43479	100,0	68725	100,0	158

CHAMP : effectif redressé pour les entreprises ayant reçu le questionnaire.  
SOURCE : ministère de l'Éducation nationale, DPD.

<sup>1</sup> Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

Les docteurs y représentent moins de 7%, soit moins de la moitié de la promotion interne, à comparer aux 54% des ingénieurs.

En terme de flux, il faut observer que suite à la plus grande intégration de la R&D aux autres fonctions de l'industrie, les salariés entrent et sortent de cette fonction plus rapidement que par le passé. L'analyse des tableaux suivants montrent qu'en 1997, sur 7570 personnes entrées dans la fonction R&D, les docteurs représentent 1285 personnes; mais seulement 35% de ceux-ci sortent directement des laboratoires universitaires, soit 450 docteurs. Par contre 4030 ingénieurs entrent dans la fonction dont 1733 à la sortie de leurs écoles. En comparant les flux de diplômés, 22000 ingénieurs comparés à 11000 docteurs, on se rend compte que l'espérance d'entrée en R&D est près du double pour les ingénieurs non docteurs, (on peut imaginer que les ingénieurs docteurs déclarent leur plus haut diplôme).

**TABLEAU 3 - Diplômes et nature des entrées dans la fonction en 1997**

Origine des entrées	Diplômes			Total (%)
	Docteur (%)	Ingénieurs (%)	Autres (%)	
Entrée dans la vie active	35	43	29	37
Fonctions différentes dans la même entreprise	15	25	33	26
Autre entreprise	41	30	28	31
Recherche publique	6	1	1	2
Étranger	3	1	9	4
Ensemble	100	100	100	100
Effectifs	1 285	4 030	2 254	7 570
%	17	53	30	100

**CHAMP :** effectif redressé pour les entreprises ayant reçu le questionnaire.  
**SOURCE :** ministère de l'Éducation nationale, DPD.

**TABLEAU 4 - Diplômes et nature de sortie de la fonction en 1997**

Destination des sorties	Diplômes			Total (%)
	Docteurs (%)	Ingénieurs (%)	Autres (%)	
Mutation dans la même entreprise	40	54	50	51
Autre entreprise	54	40	38	41
Retraite	6	6	12	8
Ensemble	100	100	100	100
Effectifs	964	3 593	1 926	6 483
%	15	55	30	100

**CHAMP :** effectif redressé pour les entreprises ayant reçu le questionnaire.  
**SOURCE :** ministère de l'Éducation nationale, DPD.

Cependant, il faut aussi préciser qu'environ 25 % des docteurs, soit 2083 en 1999, ont trouvé un emploi dans l'industrie, (d'après l'OST 29% de ceux-ci travaillent en R&D, ce qui correspond à 600 personnes, chiffre peu différent de celui donné dans les tableaux précédents pour 1997). Ceci prouve que leur formation leur permet d'envisager d'autres fonctions que la seule R&D.

Aujourd'hui la question centrale pour le CNRS n'est pas de savoir s'il doit former plus de docteurs pour l'industrie, encore qu'on puisse le souhaiter, puisque celle-ci réussit à développer ses centres de recherche avec d'autres natures de diplômés, mais de savoir si des chercheurs et des ingénieurs confirmés, c'est à dire âgés de plus de 35 ans avec de l'expérience professionnelle trouveront un emploi à la sortie de leur CDD ?

La question doit être posée, il serait inconcevable que le CNRS se comporte en employeur non soucieux du reclassement à terme de ses personnels sous contrat alors que la logique du reclassement s'impose à l'ensemble des acteurs de l'emploi. Hors, rien dans les dispositifs mis en place ne prévoit une demande de l'Etat en direction des partenaires sociaux, au moins pour inclure la thèse comme niveau d'embauche dans les conventions collectives. Rien non plus ne prévoit une évolution de l'emploi de l'enseignement supérieur, ou plus généralement de la fonction publique qui pourrait par exemple considérer la période de CDD au CNRS comme prise en compte avant une embauche sur poste d'enseignant (ou de fonctionnaire).

Ces emplois de CDD seront-ils attractifs ? Autre question qui mérite d'être posée. Il faut signaler que pour des fonctions techniques, le CNRS peine à recruter dans des domaines particuliers comme la mécanique, le bâtiment et ce

à des niveaux allant des postes de technicien à des postes d'ingénieur. Il en est, ou en a été, de même pour les métiers de l'informatique, d'où la prime informatique pour compenser un handicap salarial. Lorsque le marché du travail est bien portant, nous ne pouvons pas offrir ni les salaires ni les carrières, ni la reconnaissance de l'ancienneté professionnelle pour un certain nombre de métiers.

### Situation 18 mois après la thèse, cohorte diplômée en 1997

	Emploi durable	Entreprises	Post-doc	Emploi Public stable Ch + E.Ch EPST- Ens Sup
Math, et Informatique	72,6	29,6	13,7	35,7
Physique et Sc. Ing.	72,9	39,6	18,1	27,2
Se. Terre & Univers	46,4	20,6	33,2	21,2
Chimie et se. des Mat.	56,8	35,3	27	17
Biologie, Médecine, Santé	47,7	15,5	42	17,2
Sciences de l'Homme et humanités	77,5	10,3	3,4	34,8
Sciences de la société	73,6	17,4	4,5	40,2
Toutes DS	65	25,1	21,1	26,8

Pour répondre à la question de l'attractivité, on peut analyser le comportement de nos docteurs. 18 mois après la thèse, 65% des docteurs occupent un emploi durable, seuls les docteurs de SDV et de SDU sont en dessous de ce seuil. C'est d'ailleurs dans ces domaines et surtout en SDV qu'on trouve le plus grand nombre de post-doc. On peut alors reposer la question, est ce que dans les secteurs où l'industrie embauche, et où existe la concurrence des jeunes ingénieurs, nos docteurs et nos ingénieurs accepteront de patienter ?

### Aspects statutaires de la mobilité

Il ne s'agit pas de nier l'intérêt de la mobilité, encore faut-il qu'elle s'exerce dans des conditions statutaires qui n'handicapent pas les carrières des individus, les rendant par là même peu attractives.

- En ce qui concerne les ITA ; il faut rappeler avec force que la baisse très importante du recrutement sur statut, aura des conséquences mécaniques sur les promotions des personnels ITA en place. En effet les promotions sont actuellement calculées sur les flux de recrutement et non sur les stocks. Un changement rapide du statut s'impose. La mesure de glissement proposée pour les postes déjà sur CDD ne durera qu'une année.
- En ce qui concerne l'ensemble des personnels chercheurs et ITA, il faut rappeler que le recrutement sur statut de titulaire, (au CNRS ou ailleurs), ne reconnaît que très partiellement les années de contractuel, et encore avec l'arbitraire des décisions du contrôleur financier. Ajoutons tout ce qui concerne la différence des régimes de retraite.
- De même, si la mobilité et la fluidité de l'emploi scientifique entre public et privé est mise en oeuvre ; il faudra régler tous les problèmes de reconnaissance des activités passées (notamment pour le passage privé vers public) et modifier en profondeur l'article 27 du statut des personnels des EPST. Il faudra aussi veiller à ce que le recrutement par l'industrie des chercheurs et ingénieurs confirmés se fasse dans des conditions attractives. La reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives est un préalable.
- En ce qui concerne la mobilité dans la fonction publique, elle souffre d'une rigidité importante : le reclassement suppose que les grilles indiciaires puissent être mises en correspondance et que le niveau de rémunération ne soit pas un handicap : les primes que perçoivent les ingénieurs des corps techniques (Télécom ou équipement par exemple), sont nettement plus substantielles que celles offertes par le CNRS.

### Analyse du budget 2004 pour l'emploi ITA.

En 2001, sur la base du bilan social, le CNRS comptait environ 1654 CDD équivalent temps plein :

1106 CDD sur poste	durée moyenne 6,7 mois ⇒ 614 ETP (Equivalent temps plein)
74 CDD FNS ( ACI)	durée moyenne du contrat 12 mois ⇒ 74 ETP (Equivalent temps plein)
1758 CDD ressources extérieures	durée moyenne du contrat 15 mois, ⇒ 966 ETP (Equivalent temps plein)

En 2004, 119 CDD CR1 et 225 CDD ingénieurs, soit 344 postes vont-ils s'ajouter aux 1654 CDD déjà en place ? Probablement pas en totalité, puisque la direction du CNRS propose de faire glisser une partie des CDD gagés sur postes statutaires vers ces nouveaux CDD. Mais quid pour les années futures ?

Pour ce qui concerne les ITA les postes supprimés seront au nombre de 227, soit 1,63 % de l'effectif total des ITA. Par contre, suivant les catégories, le pourcentage de postes supprimés variera fortement.

Corps	Effectifs	Suppression	%
IR	2567	27	1,05%
IE + AAR	3616	69	1,96 %
AI	2158	20	0,93 %
T +SAR	4428	64	1,44 %
AJT	1037	41	3,9 %
AGT	99	6	6 %

Deux catégories semblent un peu préservées, les IR et les AI. La suppression de postes en IE, semble montrer que les recrutements sur CDD correspondront aux fonctions assurées par cette catégorie de personnel qui est une catégorie clé dans l'organisation des laboratoires.

On peut aussi comparer les suppressions 2004 aux créations du concours 2003. Cette campagne de recrutement avait préservé l'emploi ITA, puisque les suppressions de poste avaient seulement concerné les postes de chercheur, rappelons que les effectifs ITA avaient été fortement amputés en 94 et 95. On remarque déjà que les suppressions très importantes de postes de catégorie AGT et AJT, vont conduire à de nouvelles sous-traitance, dans un contexte de stagnation budgétaire pour les laboratoires.

Corps	Suppressions 2004	Embauches 2003
IR	27	99
IE	69	165
AI	20	148
T	64	162
AJT	41	39
AGT	6	0

Ces évolutions difficiles amènent à poser deux questions :

- Quels métiers seront supprimés ?
- et quels métiers seront occupés par les CDD ?

La notion de métiers des ITA mériterait un approfondissement du conseil scientifique. En effet, les ITA évoluent dans deux contextes : leur laboratoire et leur métier. Le métier devrait bénéficier des mêmes attentions que le laboratoire : évaluation et remise en perspective.

En ce qui concerne les ingénieurs CDD, seront-ils amenés à remplir des fonction d'ingénieur de recherche sur projet, ce qui ne les différencie que peu des IR titulaires, ou alors des fonctions techniques de nature ponctuelle, qu'il conviendrait alors de définir ? On ne retrouve pas dans les documents de la direction du CNRS le même développement sur la nature des postes d'accueil ITA que celui proposé dans le document chercheur.

La répartition proposée des postes par direction scientifique ne concerne que les postes de titulaire. Aucune mention n'est faite de la suite des intégrations de contractuels SAPIN.

Globalement, le CNRS propose de reconduire par département 80 % des départs, 90% en STIC. On peut supputer que les postes de CDD seront affectés sur priorités scientifiques SDV et STIC. Espérons que le conseil scientifique et le comité national seront consultés sur ces affectations.

## Les "visions" humanistes développées par le nouveau DG du CNRS à propos de la recherche publique...

Par Christophe FONTE

Le nouveau Directeur du CNRS a, dans un passé récent, eu de nombreuses occasions de développer ses propres "visions" du système de recherche et de les appliquer en tant que Directeur à l'INRIA. Il a su notamment mettre le dispositif de recherche de l'INRIA au service des intérêts économiques privés : Alcatel, Hitachi, Philips... Les activités de valorisation telles que mises en avant par la filiale de l'INRIA « INRIA-Transfert » servant de support à la création de start-up dans la bulle internet et autres mirages boursiers des lendemains qui déchantent ! Mais là ne serait pas encore le pire. Le nouveau DG du CNRS a, dans le document préparatif de son plan stratégique de l'INRIA de juin 2003, présenté son objectif prioritaire pour cet EPST : « **développer des pôles d'excellence de renom international** ». Que signifient ces mots ?

Les moyens humains et budgétaires seront concentrés dans quelques endroits privilégiés afin de « **construire des centres d'excellence de niveau européen et international** (1) ». Dans ce même document, il déclare un peu plus loin : « *ce sont les centres d'excellence, bien plus que les réseaux, qui sont attractifs pour les meilleurs étudiants et les meilleurs scientifiques dans la compétition internationale* ». Ainsi sur le bûcher de la compétitivité internationale ne pourront survivre que les meilleurs au regard des critères affichés par les directions, elles mêmes aux ordres des pouvoirs financiers. En dehors de ces sanctuaires protégés et dorlotés, que se passera-t-il ? Que restera-t-il comme moyen pour la recherche publique ? Avec des budgets publics de recherche en régression, les conséquences seront gravissimes : cela consistera à déshabiller « Pierre, Paul et Jacques » pour tout juste rhabiller « Giorgia Tech et compagnies ». Cette vision élitiste de l'enseignement supérieur et de la recherche, au sein de laquelle n'auront le droit de survivre que les meilleurs aux yeux des lobbies et des pouvoirs financiers, répond-elle aux besoins de développement égalitaire de notre république ? Plutôt qu'envisager la recherche sous le seul regard de la "compétitivité internationale", ne pouvons-nous pas l'envisager dans le cadre de la **collaboration internationale** ? Et que fait-on des collaborations d'une efficacité pourtant reconnue dans des domaines de recherche "moins politiquement corrects" et qui apportent pourtant leurs savoirs et leurs contributions à nos concitoyens ? Pouvons-nous évoluer sans ces recherches ?

Comme on pouvait s'y attendre, ce programme est celui du ministère, cf. les déclarations de Madame Elisabeth Giacolino, Directrice de la recherche, dans son courrier du printemps dernier envoyé aux directions des EPST :

1. « *L'importance de structurer la recherche autour d'un nombre limité de pôles solidement ancrés régionalement et s'inscrivant dans une perspective d'excellence internationale* »
2. « *Choisir pour chaque unité de recherche un petit nombre de thèmes stratégiques en lien avec les partenaires locaux* »

La feuille de route du ministère aux directions des EPST est claire :

- Créer quelques centres d'excellence et ailleurs mener « la politique des déshérités ». La richesse pour quelques endroits et ailleurs la misère. Par exemple dans le domaine des STIC, un ou deux centres d'excellence de taille "américaine" pouvant rivaliser avec le « MIT » ou « Stanford » et ailleurs adviene que pourra... A ce prix, peut-on encore imaginer faire une recherche de niveau international dans l'une des extrémités du désert français à Longwy d'ici quelques années ?
- Cette ambition de construire des centres d'excellence de niveau européen et mondial s'appuie notamment sur une vision globale de l'appareil de recherche qui repose sur une structuration de la recherche en projets mais non plus en « laboratoires », les projets de recherche ayant une durée de vie limitée dans le temps. Ces projets à l'INRIA par exemple sont pilotés par les directions qui en imposent les objectifs scientifiques. Les personnels, après l'arrêt d'un projet, sont « invités » à rejoindre les équipes existantes et les chercheurs à « infléchir » leurs thèmes de recherche vers les orientations prioritaires définies par l'organisme. Mesdames et Messieurs les chercheurs du CNRS, au cours de votre carrière, soyez donc prêts à déménager !

Ainsi avec une telle vision de la recherche, la notion de laboratoires dans lesquels peuvent être menées des recherches pérennisées n'existe plus, ces recherches pérennes pouvant ne pas répondre aux stratégies et aux priorités gouvernementales du moment. Dans un tel système, la seule finalité à court terme justifie l'existence de projets de recherche qui ont une durée de vie limitée.

Le choix de ces finalités étant laissé à l'appréciation des directions, des lobbies et du pouvoir politique en place au niveau local et régional. C'est ce qui a été réclamé avec force il y a quelques mois par B. Larroutourou, alors PDG de l'INRIA, voir le plan stratégique 2003: « *L'institut doit avoir dans les prochaines années une politique amplifiant le fort ancrage régional de ses unités de recherche, poursuivre la décentralisation et renforcer les relations avec les collectivités territoriales.* »

Ce discrédit porté aux laboratoires et aux recherches qui y sont menées se traduit déjà par un certain nombre de mesures prises par les directions scientifiques actuelles pour financer la recherche par d'autres biais. La mise en oeuvre de cette politique est réalisée en réduisant les crédits récurrents des laboratoires au profit d'autres financements incitatifs (financement sur appel d'offres, etc.). Ainsi au département STIC :

- 2/3 du budget est consacré au soutien de base,
- 1/3 aux actions incitatives

Le CNRS et l'INRIA n'étaient pas d'accord sur la gouvernance des laboratoires communs partagés au sein du département STIC. Le gouvernement a tranché en nommant Bernard Larroutourou à la tête du CNRS. Nous risquons donc de voir disparaître progressivement au CNRS, l'organisation en laboratoire au profit d'outils de gouvernance directe tels que ceux décrits ci-dessus.

Bien sûr, cette vision d'une recherche au service des intérêts des décideurs réclamant encore plus de productivité et de compétitivité est un projet global de société dépassant le seul enjeu de la recherche en STIC. Cette vision s'inscrit avant tout dans celle de la déréglementation et de la casse de la fonction publique française, cf. le texte de Bernard Larroutourou intitulé : « De la recherche en informatique et automatique au sein du dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur en STIC » :

« 3.1 Des universités plus autonomes et engagées dans la compétition internationale »

*De ce point de vue, il est urgent de trouver une voie pour engager rapidement les universités sur le chemin d'une meilleure autonomie, pour renforcer leur capacité à définir et mettre en oeuvre une politique scientifique et à agir comme des acteurs forts sur la scène européenne et internationale... Dans un contexte où, durablement, la compétition internationale va rester très intense pour attirer les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants vers des centres d'excellence de renom mondial dans le domaine des STIC, il faut absolument que quelques universités françaises puissent faire le choix de participer à cette compétition avec l'ambition d'y réussir au meilleur niveau, ce qui implique une capacité très nettement accrue à mettre en oeuvre une politique d'établissement forte.*

*En matière de « gouvernance des établissements » d'enseignement supérieur et de recherche, il n'y a pas de sujet plus important à mes yeux que l'autonomie à donner aux universités pour qu'elles soient des acteurs majeurs sur la scène internationale ».*

Le projet d'autonomie des universités s'inscrit pleinement dans le cadre de cette politique de compétitivité et de concurrence demandée par les partisans de l'ouverture aux marchés des services publics. Le gouvernement justifie cette réforme, soi-disant pour affronter la concurrence internationale et évidemment, non pour répondre aux besoins des usagers et aux besoins de service public demandés par la population. Ce projet remettra en cause la notion même de service public, soi-disant pour affronter la concurrence internationale. Ainsi seront mis en concurrence :

1. les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur : universités, CNRS, INRIA, INSERM (exemple : l'université de Bourgogne en concurrence avec l'université de Franche-Comté,...)
2. au niveau inférieur, les laboratoires,
3. puis les équipes ou les projets,
4. et enfin les personnels, par le biais du salaire au mérite.

Les meilleurs selon les critères des directions, des politiques et des experts devant survivre, les autres seront appelés à disparaître progressivement.

L'Etat par ce projet d'autonomie aux universités, les individualise, les rend responsables de leurs décisions. L'Etat se donne ainsi les moyens de les différencier les unes des autres afin de récompenser celles allant dans le sens des objectifs affichés par les pouvoirs politiques locaux ou nationaux et afin de couper les ressources à celles éloignées de ces objectifs. Allant de pair avec cette réforme, le ministère saura aussi utiliser l'outil mis en place en 1985, le « Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique ». Ce comité, instrument de gouvernance, s'adaptera à ce nouveau contexte politique « d'autonomie des universités » notamment en vérifiant si les objectifs définis par les politiques et les lobbies sont effectivement respectés par les établissements publics d'enseignement et de recherche. Il ne manquera donc pas d'utiliser des indicateurs tels que ceux concernant :

- la rentabilité des établissements,
- leur productivité,
- leur efficacité,
- leur soumission aux directives de la hiérarchie.

Cette évaluation hiérarchique, coupée de toute régulation sociale telle que nous la connaissons à l'heure actuelle au CNRS par l'intermédiaire du Comité national, aura comme seule raison d'être de vérifier que les objectifs affichés par les décideurs sont bien atteints. Comme nous avons pu le voir, la nouvelle direction du CNRS

s'inscrit pleinement dans cette logique du ministère de la recherche :

- Régionalisation de l'appareil de recherche : cf. plan stratégique 2003 de l'INRIA défendu par B. Larroutourou : « *L'institut doit avoir dans les prochaines années une politique amplifiant le fort ancrage régional de ses unités de recherche, poursuivre la décentralisation et renforcer les relations avec les collectivités territoriales.* »

- Développement de la seule recherche profitable sur les axes définis par les lobbies et les pouvoirs financiers : cf. plan stratégique 2003 de l'INRIA défendu par B. Larroutourou : « *Tout d'abord, l'institut doit renforcer le dialogue avec ses partenaires pour mieux écouter la demande des acteurs socio-économiques... L'institut doit conforter ses partenariats forts avec des grandes entreprises leaders sur leur marché françaises ou étrangères, et en construire de nouveaux. Ces partenariats, qui s'inscrivent dans une perspective de moyen ou long terme, sont un outil privilégié de travail coopératif avec les grands industriels qui cherchent à mutualiser leurs coûts de recherche et développement.* »

- Evaluation à la seule fin de vérifier l'exécution des objectifs : cf. plan stratégique 2003 de l'INRIA défendu par B. Larroutourou : « *Des aménagements ont été apportés au processus d'évaluation des projets de recherche, visant notamment à demander aux chefs de projets de présenter davantage, lors d'une évaluation, leurs objectifs pour les prochaines années et les éléments de comparaison de leur projet avec les meilleures équipes de leur domaine au plan international.* »

Dans ce contexte, l'avis des citoyens n'est plus la préoccupation des décideurs, leurs seules préoccupations étant celles dictées par la concurrence. On passe ainsi d'une logique de service public à une logique de marché, d'entreprises... Alors ne laissons pas la possibilité aux seuls décideurs de décider car ils ne feront certainement pas notre bonheur !

Pour conclure, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur la vision hégémonique et machiavélique de la recherche en STIC, telle que celle présentée par B. Larroutourou (2). Sera-t-elle aussi de mise pour toutes les activités de recherche développées au CNRS ? La Science serait-elle cet instrument de domination des pays développés sur les pays pauvres ?

#### « 2.1 Des enjeux stratégiques pour le pays »

*En complément de ces enjeux scientifiques et technologiques, en complément aussi des enjeux liés à l'impact économique des STIC, qui jouent désormais un rôle essentiel dans la compétitivité de toutes les entreprises industrielles, il faut également souligner les enjeux liés à la formation et à la création d'emplois. Il est clair en effet que, au-delà des effets conjoncturels comme ceux qui sont liés à « l'éclatement de la bulle Internet », les domaines liés à l'informatique et au développement de logiciels continueront dans les décennies à être fortement créateurs d'emplois. L'informatique sera absolument, et de loin, le domaine de recherche le plus créateur d'emplois, et notamment d'emplois très qualifiés qui sont essentiels pour l'avenir des pays développés.*

*Pour toutes ces raisons, la recherche en informatique et automatique est devenue une activité absolument stratégique pour les pays développés, pour les économies et leurs emplois autant que pour la place qu'elles tiendront dans la science au 21<sup>ème</sup> siècle... »*

Le 16/9/03

*1 et 2 cf. le document de B. Larroutourou intitulé « De la recherche en informatique et automatique au sein du dispositif national de recherche et d'enseignement supérieur en STIC ».*

\*\*\*\*\*

## Au revoir Marcelle...

Nous avons appris la disparition cet été de notre camarade et amie Marcelle CHANCONIE des suites d'une longue maladie.

Ingénieur au CNRS, Marcelle a exercé ses activités professionnelles à Jussieu et à Nogent-Sur-Marne.

Militante sociale, syndicale, élue sntrs-cgt du collège ITA au Comité National du CNRS dans le département des sciences de la vie, Marcelle était connue par toutes celles et ceux qui l'ont côtoyée pour son sens du devoir et du bien commun.

Depuis son départ à la retraite, elle avait, avec André, rejoint sa terre natale Limousine où elle passait des moments paisibles avec les siens.

A André, à ses filles et à sa petite fille nous adressons toute notre affection.

# *Quel avenir pour la recherche biomédicale en France ?*

Par Jean KISTER

Rapport introductif au Collectif CGT « Pour une autre politique de la santé »  
réunion du 19 septembre 2003

La canicule de cet été (plus de 15.000 morts) a mis en lumière les conséquences dramatiques d'une politique continue de réduction des dépenses sociales (réduction de l'indemnité pour personnes dépendantes, entres autres) et publiques dans le domaine de la santé. Elle fait ressortir l'impérieuse nécessité du renforcement des services publics de santé et de recherche.

## **I- Situation de la recherche Biomédicale en France**

Une série de choix politiques a amené la recherche scientifique française, tant publique que privée dans une situation si catastrophique que sa survie même en est compromise.

### **I-1 La recherche pharmaceutique privée en grande difficulté**

Nous constatons depuis quelques années une accélération des désengagements dans la recherche des industriels du secteur des Sciences de la Vie (Pharmacie et Agro-Alimentaire).

Ainsi le groupe Aventis est en train de fermer le centre de recherche de Romainville, des menaces pèsent sur celui de Vitry après la vente du centre de La Dargoire (ex-CROPS Sciences Agro).

De même dans des entreprises de plus petites tailles (Start up) on assiste à des licenciements dans les centres de recherche : Genset, ancien fleuron des sociétés de biotechnologie française, actuellement vendue à un groupe italien (Evry), Valigen (La défense)...

Or ces entreprises ont toutes bénéficié de subventions publiques et s'engagent dans des partenariats avec les organismes publics de recherche (CNRS, INRA, INSERM) comme pour les Génopoles, le Génoplante ...

En fait, il s'agit d'une stratégie concertée d'externalisation de leurs coûts de recherche et développement vers le public, via le développement de contrats et la création de Start up au sein même des laboratoires des EPST comme la loi de l'innovation votée en 1999 le permet. Il s'agit bien de faire prendre le risque par le public et avec essentiellement des financements publics (concours des

entreprises, aides diverses, crédits d'impôts, ...). La nouvelle loi sur le mécénat (août 2003) renforce encore plus ces avantages fiscaux pour les entreprises.

Les divers gouvernements ont tenté, ces dernières années, de faire assumer au secteur public de recherche les responsabilités de R&D revenant à l'industrie (Loi sur l'innovation). Cela s'est révélé inefficace. Ce ne sont pas les centaines de "start-up" extrêmement fragiles, associées à un secteur public de recherche également précairisé, qui remplaceront les grands centres de recherches de l'industrie, lesquels sont actuellement menacés de fermeture comme les centres Aventis de Romainville et de Vitry. Dans le monde économique où nous vivons, quand un secteur stratégique est délaissé, cela est définitif.

Le bradage de l'industrie de l'imagerie médicale en 1986 est à méditer : l'existence dans les années 80 en France d'un secteur industriel d'instrumentation et d'imagerie médicales performant permettait des rapports contractuels recherche publique - industrie relativement équilibrée. Le bradage en 1986 de la CGR (Compagnie Générale de Radiologie) par Thomson-CSF a signifié la quasi-disparition de cette industrie et de très fortes difficultés pour la recherche en Génie Biologique et Médicale (GBM) dans les organismes de recherche publics (INSERM, CNRS). Cela explique en grande partie le sous-équipement actuel des hôpitaux français en matière de dispositifs d'imagerie (Scanners, IRM, médecine nucléaire : TEP, SPECT, ...).

En ce qui concerne le médicament, ce n'est pas seulement la France qui est touchée, c'est également l'Europe. Dans des domaines industriels aussi important pour la Santé Publique, quand le secteur privé est défaillant, l'Etat doit se substituer pour garantir les intérêts nationaux, le service public.

Il est plus que jamais nécessaire de retrouver un point d'équilibre entre le marché et le rôle régulateur de l'Etat et des organismes internationaux dans des domaines aussi stratégiques que l'industrie des produits de santé (pharmacie, imagerie, instrumentation, ...) dans une optique de « biens publics globaux ». Le projet « Nereis » porté par les salariés d'Aventis-Romainville et leurs syndicats en est un bel exemple !

## I-2 La Recherche Biomédicale en France

Cette politique s'inscrit bien évidemment dans la mise en place du prochain 6ème PCRD européen (Espace Européen de la Recherche) lequel est fait pour favoriser cette évolution des grands groupes industriels. Il repose sur l'objectif d'atteindre en Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde » !

Dans le même temps, en France, la politique de contractualisation des organismes publics de recherche (EPST) avec l'Etat se poursuit, se traduisant par des « contrats d'objectifs » très précis dans lesquels les organismes de recherche s'engagent sur des priorités très limitées (et sans aucune contre-partie de l'Etat !) et essentiellement celles correspondantes aux besoins des grands groupes industriels : ainsi il ne sera plus fait de recherche « fondamentale » que sur « contrats » ce qui revient à ne faire de la recherche que sur des thèmes déjà bien connus dont on espère des applications dans un court terme ! Le CNRS a signé son contrat en 2002 après ceux signés par la plupart des autres EPST : seul l'INSERM n'est pas encore concerné mais cela ne devrait pas tarder sauf si l'INSERM n'est pas tout simplement démantelé avant !

Le secteur des Sciences de la Vie est peut être celui où les faits sont les plus démonstratifs car cela touche directement les politiques de Santé : ainsi on peut se demander si ce développement de la recherche Biomédicale en Europe autour de Centres d'Excellences de haut niveau mais en nombre très limité (Busquin, commissaire européen à la recherche, parle d'une centaine pour l'Europe et d'environ une ou deux dizaines en France !) ne va pas se traduire par une offre de soins aussi limitée accessible qu'à une minorité et essentiellement tournée autour du curatif « tout génétique » (Thérapie Génique et Cellulaire) au détriment de la prévention et des autres voies de thérapies plus classiques.

La recherche biomédicale en France est faite principalement à l'INSERM, dans le département des Sciences de la Vie (SDV) du CNRS, au CEA (biologie), à l'INRA qui sont des EPST mais aussi dans les Universités (CHU) et dans certains « Instituts » privés comme l'Institut Curie ou l'Institut Pasteur.

Je présenterai essentiellement la situation à l'INSERM, organisme public de recherche principalement chargé de ce secteur. Un grand nombre de faits mentionnés pour l'INSERM se retrouvent également pour les autres organismes de recherche.

### II Historique de la création de l'INSERM

Un peu d'histoire ...

**L'Institut national d'hygiène (INH)**, l'ancêtre de l'INSERM, fut fondé le 30 novembre 1941 (pendant l'occupation !). Créé à l'instigation du secrétariat d'Etat à la Santé, l'INH développe quatre grands secteurs d'activité : la nutrition, les maladies sociales, l'épidémiologie,

l'hygiène générale.

En 1946 (à la Libération), l'INH s'oriente vers une triple mission : maintenir les statistiques et les enquêtes de morbidité, animer un comité d'étude en matière d'assurances sociales et, surtout, développer la recherche en sciences biomédicales. En 1947, il y a création d'un corps de chercheurs (contractuels), aligné sur le modèle du CNRS.

#### **L'INSERM, un nouvel institut**

Il y a trois explications à la transformation de l'Institut National d'Hygiène, l'INH, en Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).

..... La première est liée au constat que les progrès de la médecine relevaient désormais davantage de la recherche biologique que des préoccupations de santé publique, qui constituaient la mission principale de l'INH. Une nouvelle génération de cliniciens de l'Assistance publique a joué un rôle déterminant dans cette évolution (années 1950), notamment en créant l'Association Claude Bernard dans l'objectif d'installer des laboratoires de recherche en milieu hospitalier.

..... Ensuite, la réforme hospitalière de 1958 (dite réforme Debré), qui donne lieu à la fusion des facultés de médecine avec l'enseignement supérieur et à la création des centres hospitalo-universitaires (CHU), avec l'objectif de réunir en un même lieu les fonctions de soin, d'enseignement et de recherche.

..... Mais surtout, il s'agit pour ses « nouveaux » chercheurs de s'émanciper de la domination des « mandarins » du milieu Hospitalo-Universitaire en créant un Institut indépendant de l'Hôpital tant pour leur recrutement que pour leur évaluation, laquelle devenait alors « nationale et comparative ». La même évolution se produit pour la création de « groupes de recherche » ou « unités » indépendantes bien qu'hébergées dans l'Hôpital. C'est à ce prix que le niveau de la qualité des recherches biomédicales et en santé put s'élever notablement, ce qui ne fut pas le cas de la recherche Hospitalo-Universitaire restée entravée par le poids des lobbies locaux (même s'il y a eu récemment de nettes améliorations).

**L'INSERM est créé en 1964** (et fêtera donc ses 40ans en 2004 !)

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) est créé par décret le 18 juillet 1964. Placée sous la tutelle du ministère chargé de la Santé publique et de la Population de l'époque, l'INSERM est géré par un Conseil d'Administration et administré par un Directeur Général. Pour mettre en œuvre sa politique scientifique, c'est-à-dire pour la création et l'évaluation des laboratoires, le recrutement et la gestion des carrières des chercheurs et pour préparer la conjoncture scientifique, la direction de l'INSERM s'appuie sur un Conseil Scientifique. Une innovation importante fut la mise en place de Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), nommées pour un mandat de quatre ans, chargées de l'évaluation des chercheurs et des unités, composées princi-

palement de chercheurs « élus » (2/3 tiers) ou « nommés » (évaluation par les pairs).

### **Les années 1980, l'essor d'un EPST**

Philippe LAZAR est nommé Directeur Général de l'INSERM, en janvier 1982, après les Assises nationales de la recherche. (il restera DG de l'INSERM jusqu'en 1997). L'Inserm devient un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) par décret du 10 novembre 1983. Il est placé sous la double tutelle du Ministère de la Recherche et du Ministère de la Santé. Un nouveau statut des personnels de l'INSERM, qui deviennent fonctionnaires, est établi (décret du 28 décembre 1984).

En plus des Commissions Scientifiques Spécialisées, des InterCommissions sont mises en place pour permettre à l'INSERM de diversifier ses champs d'intervention scientifique : une InterCommission consacrée aux sciences humaines et sociales dans le domaine de la santé est créée fin 1984, puis une sur le vieillissement en 1986. D'autres suivront : handicap, recherche clinique, nouvelles thérapeutiques, ...

En 1986, l'INSERM lance un programme de recherche pluriannuel sur le SIDA. L'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS), agence de moyens autonome de l'INSERM (sur un statut de GIP) en prend la relève en 1992.

### **Les années 1990 : le renforcement de la recherche clinique**

Les efforts de l'INSERM portent sur le développement de la recherche clinique, avec la poursuite des postes d'accueil de formation par la recherche pour des internes et des médecins, la création de contrats nationaux d'études pilotes (CNEP), la mise en place des centres d'investigation clinique (CIC) par conventions avec les hôpitaux.

L'année 1992 voit la création des Instituts Fédératifs de Recherche (IFR) qui regroupent, autour d'une stratégie scientifique commune et sur un même site, des laboratoires et des équipes des organismes de recherche, des universités, des hôpitaux.

## **III- Où en est-on en 2003 ? À l'INSERM, une situation pas très brillante... !**

### **III-1 : 1<sup>ère</sup> attaque : Une remise en cause des moyens budgétaires**

Les choix des gouvernements qui se sont succédés depuis plusieurs années ont amené le budget de la recherche à un niveau dérisoire, incompatible avec les exigences de la compétition internationale. Un exemple: en 2002, le budget du NIH aux USA (National Institute of Health, équivalent de l'Inserm), était 50 à 60 fois supé-

rieur à celui de l'INSERM, pour un rapport de populations de 5.

Le gouvernement RAFFARIN vient de frapper ce budget à trois reprises. Fin 2002, une première baisse de 10% des budgets 2002 du CNRS et de l'INSERM a été décidée, au moment même où, pris dans les mêmes difficultés économiques, les Etats-Unis choisissaient d'augmenter le budget du NIH de 15% ! En mars 2003, une baisse de 2% des dépenses publiques françaises a été décidée, répartie inégalement selon les secteurs. Pour le secteur de la recherche, cette baisse a été de 10%. A cette annulation de crédits se sont immédiatement rajoutés 20% de gels des crédits, dont seulement une partie ont été « dégelés » en avril-mai 2003, suite aux fortes luttes des personnels de la Recherche. Mais comme environ la moitié de ces crédits servent à faire face à des dépenses incompressibles (bâtiments, fluides, frais d'animalerie), la diminution de crédits de fonctionnement disponibles pour les équipes est de l'ordre de 30 à 50 % ! Nous sommes donc face à une baisse catastrophique, qui risque d'arrêter de nombreuses recherches à la fin de cette année, d'autant plus que le ministre du budget vient d'annoncer une nouvelle vague d'annulations de crédits du budget 2003, qui n'épargnera pas la Recherche !

Ainsi, l'Etat devait encore 34,4 Millions d'euros à l'INSERM sur le budget 2002 !

Cela aboutit à un renversement de l'équilibre du budget (hors salaires) INSERM entre ressources propres et subvention d'Etat : ainsi, pour la première fois, le niveau des ressources propres (55 %) dépasse celui de la subvention d'Etat (45 %) en 2002 !

### **III-2 : 2<sup>ème</sup> attaque : Une remise en cause des structures**

**" Instituts de recherche thématiques " ... hors ou dans l'INSERM ?**

Le Directeur Général de l'INSERM annonce la création *" d'instituts de recherche thématiques sans murs à l'INSERM "*.

Dans le même temps, les uns après les autres, le gouvernement met en place des " Instituts " sur un thème bien précis concernant la recherche médicale, mais « hors de l'INSERM ! :

— C'est l'annonce du " Plan cancer " début 2003 avec la création d'un " Institut National du Cancer " ou INCa, dont l'appel d'offre pour les " cancéropoles " vient de se terminer en juillet 2003. On peut penser que le **Plan Cancer** démontre la bonne volonté du gouvernement en faveur de la recherche. De la recherche clinique et appliquée dans ce domaine, oui, tant mieux. Mais dans l'Institut National du Cancer qui sera le fer de lance de ce plan, il n'y aura pas ou peu de recherche fondamentale. Et la plaquette officielle souligne bien que le fonctionnement de cet Institut sans recherche fondamentale préfigure la réorganisation de la recherche en France. Comment peut-on oublier que les scanners et l'IRM utilisés par les cancérologues aujourd'hui sont construits sur des

principes mis au point dans des laboratoires de physique fondamentale, qui ne se préoccupaient pas du cancer ? Et au-delà, comment faire semblant d'ignorer que la plupart des avancées majeures de la recherche biomédicale viennent de découvertes fondamentales ?

— Puis, le projet de loi Mattéi sur la " santé publique " qui met en place une nouvelle structure autonome, " l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique " (Titre IV). La question de la place de l'INSERM dans cette évolution est posée.

— Lors du dernier Conseil d'Administration de l'INSERM du 12 juin 2003, il était proposé la transformation du GIP ANRS (Agence Nationale de Recherche sur le SIDA) d'une " agence de moyens " à une " Fondation " ou à un " Institut " en lui donnant la possibilité de recruter de manière autonome et en élargissant son champ de compétences scientifiques (toutes les hépatites en plus du HIV).

— Dans un rapport remis le 8 juillet 2003 au Ministre de la Recherche sur le " Bioterrorisme ", D Raoult suggère " *il faut vraisemblablement créer un Institut de recherche sur les maladies infectieuses et le Bioterrorisme, rattaché à l'INSERM mais autonome, qui fonctionnerait comme une agence de moyens* ».

— On parle aussi d'un " Institut " sur le " handicap ", un autre pour " les maladies génétiques et rares " etc.

— Dans un éditorial de la revue de l'INSERM, le DG déclare, à propos de l'ANRS, " *je regrette seulement que nous ayons manqué la possibilité d'une véritable réflexion sur l'utilité et les risques de cette multiplication de structures indépendantes* " ! Ainsi le DG INSERM confirme le manque de concertation entre le gouvernement et lui sur le maintien du GIP ANRS ! Il regrette " *le manque de visibilité* " de l'INSERM sur la recherche clinique.

En effet, les choix gouvernementaux sont clairs : aussi bien sur le Cancer, sur le Sida, sur la Santé Publique, sur les maladies infectieuses, etc, il s'agit toujours du même schéma : institut " autonome ", même si on déclare que l'INSERM sera un partenaire privilégié (en fait un gestionnaire), l'évaluation des " projets " étant faite hors de l'INSERM par des " comités ad hoc " d'experts nommés, en dehors des instances scientifiques élues de l'organisme (Conseil Scientifique, CSS) !

Et de plus, ces " Instituts " auront la " souplesse " de pouvoir recruter sous CDD en fonction des " contrats " (Pierre Lasbordes, député UMP, rapporteur du budget de la recherche, dans un récent article au " Figaro " du 30/7/2003).

L'Institut National du Cancer " *... aura pour mission la mise en œuvre, le financement et la coordination d'actions de recherche et de développement, ainsi que la désignation d'entités et d'organisations de recherche en cancérologie répondant à des critères de qualité* " (interview de Jean-François Mattéi, Ministre de la Santé, INSERM-actualités). Que restera-t-il à l'inter-

Commission Cancer récemment mise en place à l'INSERM ?

Sur les « Instituts », s'il s'agit seulement d'une mutualisation des moyens et d'un regroupement de groupes sur une thématique, pourquoi pas ? mais à la seule condition que les unités et les chercheurs continuent à être évalués par les instances scientifiques de leur organisme d'origine (CSS pour l'INSERM ou sections du Comité National pour le CNRS), c'est-à-dire que soit maintenue l'évaluation nationale et comparative par les pairs.

Sous prétexte d'aller vers une " troisième voie " entre le libéralisme et un étatisme modéré, le Directeur Général de l'INSERM navigue entre complicité et complaisance au détriment de l'organisme et de ses personnels.

### III-3 : Vers des " Fondations " à la place des EPST comme l'INSERM et le CNRS ?

On ne peut pas isoler ces projets gouvernementaux d'instituts des " fondations " avancées par le Conseil Stratégique de l'Innovation (CSI), puissant lobby d'intérêts privés (France Biotech), projets repris en partie par la Ministre de la Recherche dans un discours le 8 septembre 2003. Le DG INSERM se dit " *attendre tranquillement* " les annonces prochaines des réformes prévues, notamment le prochain rapport de la Mission Griscelli sur la Recherche Biomédicale, ... Dernière initiative gouvernementale : une saisine sur la « recherche » du premier ministre Raffarin du Comité Economique et Social (CES) devant être rendue avant la fin décembre 2003.

## IV- Une remise en cause du service public de recherche ?

Les positions de la CGT sur l'organisation du service public de recherche ne doivent pas être bloquées, mais il est clair que l'atomisation de la recherche publique en une multitude d'instituts, de fondations, de sociétés civiles... prépare la privatisation de l'ensemble du système comme cela est ouvertement préconisé par les libéraux en France et en Europe. Autant la privatisation des EPST (CNRS, INSERM) était difficile à réaliser, autant celle de ces petites ou moyennes structures sera facilitée même sans toucher au statut de fonctionnaire, mais en le mettant tout simplement en extinction.

La CGT ne doit pas être opposée à toute réflexion sur l'organisation de la Recherche Publique, par exemple dans le domaine du cancer où il existe depuis un demi-siècle une organisation qui a porté ses fruits et à laquelle il faut donner un second souffle, mais le discours officiel doit nous obliger à réagir avec prudence.

### IV-1: Marchandisation de la Recherche Publique ?

On entend dire : "la recherche publique française n'offre pas assez de retour sur investissement". Mais peut-on accepter que tout s'évalue en terme de valeur ajoutée ou de retour sur investissement ? Dire cela aujourd'hui,

n'est-ce pas s'apprêter à dire demain que l'éducation (ou les malades, les retraités, les personnes handicapées) n'offre pas assez de retour sur investissement ? Il semble bien que ce qui est en train de se jouer pour la recherche s'inscrive dans un cadre beaucoup plus large, celui de la privatisation des services publics au sein de l'OMC (AGCS). En effet, les services publics de recherche et de santé sont actuellement visés par les négociations de l'AGCS, ceux-ci devant être conçus comme des services devant être rentables à court terme : on se souvient du célèbre « la recherche doit faire de l'argent » de Claude Allègre quand celui-ci était ministre de la recherche.

Les citoyens français sont-ils favorables à une privatisation générale des services publics, et en particulier de la recherche fondamentale ?

#### IV-2 : Statut et carrière des personnels

La recomposition de l'appareil de recherche a son corollaire l'attaque contre le statut de fonctionnaire rendu responsable des rigidités de notre système de recherche. Mais, comment piloter le système sans piloter le personnel ? Il faut « flexibiliser » suivant la terminologie de ceux qui nous dirigent. Comment ? En reculant l'âge de recrutement des jeunes chercheurs, passant de 25 ans à plus de 35 voire 40 ans. En développant les sursalaires (de 1500 euros mensuel pour 5 ans) pour certains chercheurs (seulement 29 en 2003), sélectionnés par des comités ad hoc d'experts sur un thème précis de recherche, correspondant aux priorités de la Direction et des Ministères. Ces « contrats d'interface » laminent les solidarités en faisant dépendre la carrière des personnels et la rémunération uniquement de la hiérarchie.

Les fonctions techniques et administratives d'accompagnement de la recherche sont elles aussi très menacées : en effet, le nombre d'Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) ne cesse de diminuer dans les organismes publics de recherche entraînant un blocage des carrières, une démotivation des personnels et une perte des savoirs faire. Les ITA sont de plus en plus concentrés dans des « plateaux techniques », lesquels deviennent petit à petit des « services », c'est à dire s'éloignent des « équipes de recherches », ouvrant ainsi la voie à leur « externalisation » vers le privé, comme cela est en cours pour les services informatiques.

#### IV-3 : Des décisions sans débat ?

Ces décisions et ces annonces, gouvernementales ou faites par la Direction Générale de l'INSERM, ont toutes pour caractéristique une absence totale de débats préalables tant au niveau de la communauté scientifique (instances scientifiques telles les CSS, le CS, sociétés savantes, associations, mutuelles et organisations syndicales représentatives des personnels) que de la population. Nous pensons que de telles transformations dans le domaine de la recherche bio-médicale, inédites depuis la transformation de l'Institut National d'Hygiène en l'INSERM en 1962, devraient au moins donner lieu à un

véritable débat national impliquant tous les acteurs concernés, ainsi que les parlementaires.

### V- Face à cette situation, que faire ? Quelle limite donner au service public ?

Les puissants mouvements sociaux de 2003 en France ont pour toile de fond cet enjeu du service public. Nous pensons qu'il faut défendre le système des EPST, et le proposer, amélioré, aux autres travailleurs scientifiques européens. Pour cela il faut développer leur caractère de service public, la participation du plus grand nombre aux décisions, c'est-à-dire le développement de la démocratie scientifique représentative par opposition au pouvoir des technocrates de l'administration, dont certains se prétendent scientifiques, qui confisquent le pouvoir aux scientifiques.

#### V-1 : Pour un service public de recherche

La CGT doit appeler les personnels et la population à défendre le service public de recherche par le maintien des crédits récurrents aux unités, du recrutement jeune et des statuts des personnels titulaires, afin que puisse encore exister une recherche fondamentale non finalisée dans le domaine de la santé, de la biologie et de la recherche biomédicale. A l'inverse de la politique actuelle, l'INSERM doit soutenir la recherche biomédicale dans sa diversité : recherche fondamentale, recherche appliquée, recherche en santé publique. Il faut favoriser les évolutions scientifiques en tenant compte de tous les enjeux scientifiques et des besoins de la société. Ce qui oblige à un accroissement substantiel du budget : fonctionnement, emplois, salaires !

Si des évolutions de structures peuvent être envisagées (regroupements en Instituts), il faut que soit garanties la cohérence nationale des politiques de recherche et leur qualité scientifique. Cela ne peut se faire que par le maintien et sans doute l'amélioration du système de l'évaluation par les pairs (avec des élus et pas seulement des experts nommés), nationale et comparative, aussi bien des chercheurs que des ITA (inexistante à ce jour !), ainsi que des structures. Sinon on se retrouverait plus de 40 ans en arrière avant la création de l'INSERM avec le système du mandarinat des Hospitalo-Universitaires.

Il n'est pas sûr que ces projets actuels de changements dans le secteur de la Recherche Biomédicale correspondent vraiment à la nécessité de la « modernité », ce que les Ministères et la Direction Générale de l'INSERM ne cessent de répéter. Pour eux, par opposition, les personnels et leurs organisations syndicales qui oseraient s'y opposer ne seraient alors que des « conservateurs » !

Reste à savoir qui sont vraiment les « conservateurs » !!

## V-2 : Pour une véritable politique de santé

Le niveau et le mode de vie, l'environnement économique et social, les conditions de travail conditionnent pour beaucoup l'état sanitaire de la population. Les choix de gestion des entreprises exposent de nombreux salariés à des risques d'altération de leur santé au plan physique et mental, comme au plan social. Les périodes de chômage, la précarisation du travail, les bas salaires ont des effets néfastes avérés sur l'état de santé des salariés.

La Cgt propose de construire une véritable politique de santé qui privilégie la prévention et la promotion de la santé, développe la médecine scolaire, l'éducation sanitaire, la protection maternelle et infantile, la médecine du travail. Une politique qui intègre les besoins de santé générés par l'allongement de la durée de vie et l'apparition de nouvelles pathologies, les besoins de recherches et le développement des technologies. Les ressources financières nécessaires doivent être dégagées.

Dans ce cadre, la **recherche « en santé »** ce n'est pas seulement la recherche biomédicale, c'est aussi la recherche en santé publique, en toxicologie (individuelle et collective), ... A l'INSERM, nous pouvons observer que les recherches sur la «santé» sont surtout traitées sous l'angle de la lutte contre les maladies survenues. C'est surtout la question de la maladie qui est abordée. Ce d'autant plus que **le poids des financements par les associations caritatives** (en premier lieu par l'AFM grâce aux sommes collectées par le Téléthon) amène les organismes de recherche à privilégier les recherches «curatives» au détriment de la prévention. Ainsi, le « tout thérapie génique » obère-t-il d'autres voies de recherche, qui sont d'autant plus nécessaires que les incertitudes sont grandes quant aux délais et possibilités d'obtenir des résultats probants par thérapie sur la plupart des maladies.

Alors ? La «Santé» : absence de maladie ; ? La «Santé» : construction du bien être physique, mental,

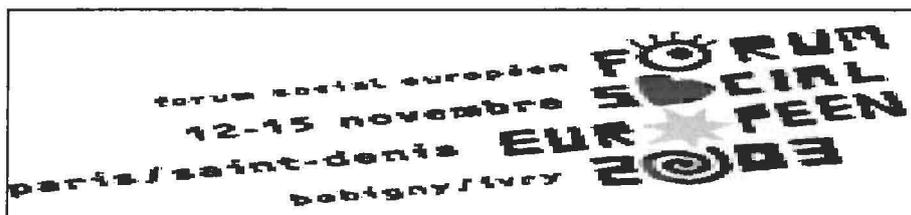
social ? Or une définition commune de la «Santé», aussi imparfaite quelle soit, est celle de l'OMS (1946, révisée 1977), ratifiée par la France, qui indique que la «Santé» est «un état de complet bien être physique, mental et social». La «santé», vue par le droit de vivre en construisant son bien-être physique, mental et social, pose d'autres exigences autrement plus importantes à la société tout entière, et à chacun de ses membres, et bien sûr au dispositif de protection sociale qu'elle se crée pour répondre à ces exigences mais aussi en termes d'exigences de recherche. A commencer par un objectif fondamental qui est celui de mettre en oeuvre **une politique de prévention** pour éviter que la Santé ne soit altérée par la maladie, autrement dit pour combattre la survenance de maladie, donc, surtout de créer un environnement propice à cette construction de bien-être physique, mental et social.

Ceci soulève également la question de la **capacité de recherche et d'expertise** mise à disposition des salariés et des populations, de **l'indépendance de cette recherche et de cette expertise** à l'égard des lobbies financiers et industriels, de la publicité des recherches et de la mise à disposition de leurs résultats dans le champ public.

La CGT doit lutter aussi **contre la marchandisation des connaissances**, en s'opposant au brevetage du vivant et en particulier à la brevetabilité du génome (directive européenne 98/44), problème non encore réglé qui doit revenir lors de la seconde lecture de la loi de révision des lois de bioéthique à l'Assemblée nationale avant la fin de cette année.

Paris, le 19 septembre 2003

\*\*\*\*\*



VOIR DETAIL DU  
FORUM SOCIAL  
EUROPEEN EN  
DERNIERES PAGES  
51 ET 52

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNTRS-CGT

Des champs expérimentaux de recherche sur les plantes transgéniques, installés en plein air, ont été détruits cet été dans des actions non revendiquées. Ce type d'action est inacceptable. Le bureau national du SNTRS-CGT condamne ces destructions. La progression des connaissances se fait par l'expérimentation. L'opportunité de ces expérimentations relève du débat scientifique et public. Les conditions de sécurité de celle-ci relèvent de comités d'éthique.

Villejuif, le 3 octobre 2003.

**AVENTIS : Projet NEREIS,**  
*proposé par les personnels du centre de recherche  
de Romainville :*

EXIGEONS l'engagement des Directions  
de l'INSERM et du CNRS comme partenaires de ce projet !!

*Par Jean KISTER*

Les Sciences de la Vie constituent un enjeu majeur de société. Elles représentent une priorité nationale. Il existe une demande forte de la société que les connaissances, les recherches sur les sciences du vivant se développent pour mieux répondre aux besoins en santé et mieux maîtriser les problèmes de sécurité alimentaire. Dans le même temps, **Aventis**, entreprise nationale et première entreprise européenne des Sciences de la Vie, décide de **sacrifier sa recherche sur les Sciences de la Vie** :

- **Recherche Agronomique** : cession en 2002 d'**Aventis CropSciences** et fortes menaces sur le site de Lyon La Dargoire (plus de 800 chercheurs)

- **Recherche Pharmaceutique** : fermeture du site de Romainville et fragilisation du site de Vitry

Les choix des dirigeants d'Aventis vont à l'encontre des besoins des populations. Ils réduisent à néant les coopérations utiles et indispensables entre santé humaine, animale et végétale.

N'oublions pas qu'Aventis est le dernier laboratoire français qui travaille les anti-infectieux, il en existe peu dans le monde et les rares qui restent sont pour la plupart américains. Le jour où seuls quelques laboratoires US auront le monopole des médicaments dans ces maladies, ils auront tout loisir à fixer leurs prix. De très nombreux scientifiques, médecins, industriels s'en inquiètent. Le médicament comme l'alimentation, l'énergie, les communications ou l'armement sont des industries stratégiques pour un pays.

**Pour la Recherche Publique, l'impact de la disparition de pans entiers de la Recherche privée d'Aventis serait fort négatif** : fin de contrats, nettement moins de débouchés pour les diplômés scientifiques, alors que se pose le maintien des connaissances et le nécessaire développement du potentiel scientifique des Sciences de la Vie en France. Les abandons de plusieurs sujets de recherche ont eu également des incidences négatives gravissimes sur les coopérations avec la recherche publique (INSERM et CNRS particulièrement), puisqu'en 1996, le groupe HMR avait consacré un budget de 250 millions de francs à cette collaboration sous forme d'un GIP, qui a pris fin en 2002.

En fait, il s'agit d'une **stratégie concertée d'externalisation** des coûts de recherche et développement des grands groupes multinationaux de la pharmacie vers le public, **via le développement de contrats et la création de Start up au sein même des laboratoires des EPST** comme la loi de l'innovation votée en 1999 le permet. Il s'agit bien de **faire prendre le risque par le public** et avec essentiellement des financements publics (concours des entreprises, aides diverses, crédits d'impôts, ...). La nouvelle loi sur le mécénat (août 2003) renforce encore plus ces avantages fiscaux pour les entreprises.

Les divers gouvernements ont tenté, ces dernières années, de faire assumer au secteur public de recherche les responsabilités de R&D revenant à l'industrie (Loi sur l'innovation). Cela s'est révélé inefficace. Ce ne sont pas les centaines de « start-up » extrêmement fragiles, associées à un secteur public de recherche également précairisé, qui remplaceront les grands centres de recherches de l'industrie. Dans le monde économique où nous vivons, quand un secteur stratégique est délaissé, cela est définitif.

**Le bradage de l'industrie de l'imagerie médicale en 1986 est à méditer** : l'existence dans les années 80 en France d'un secteur industriel d'instrumentation et d'imagerie médicales performant permettait des rapports contractuels recherche publique - industrie relativement équilibrés. Le bradage en 1986 de la CGR (Compagnie Générale de Radiologie) par Thomson-CSF a signifié la quasi-disparition de cette industrie et de très fortes difficultés pour la recherche en Génie Biologique et Médical (GBM) dans les organismes de recherche publics (INSERM, CNRS). Cela explique en grande partie le sous-équipement actuel des hôpitaux français en matière de dispositifs d'imagerie (Scanners, IRM, médecine nucléaire : TEP, SPECT...).

.../...

En ce qui concerne le médicament, ce n'est pas seulement la France qui est touchée, c'est également l'Europe. Dans des domaines industriels aussi important pour la Santé Publique, quand le secteur privé est défaillant, l'Etat doit se substituer pour garantir les intérêts nationaux, le service public.

Il est plus que jamais nécessaire de retrouver un point d'équilibre entre le marché et le rôle régulateur de l'Etat et des organismes internationaux dans des domaines aussi stratégiques que l'industrie des produits de santé (pharmacie, imagerie, instrumentation, ...) dans une optique de « biens publics globaux ». **Le projet « Nereis » porté par les salariés d'Aventis-Romainville et leurs syndicats en est un bel exemple !**

**Il est donc impératif que les directions des organismes publics de recherche, en premier lieu l'INSERM et le CNRS, s'engagent à soutenir le projet NEREIS, élaboré par les personnels du site de Romainville d'Aventis !**

**Objectifs du projet NEREIS :**

- la sauvegarde d'une Recherche Française et Européenne de haut niveau dans le domaine des anti-infectieux concourant, par là même, à une indépendance thérapeutique dans cet axe qui n'est plus travaillé à cette échelle dans la CEE,
- la constitution d'une structure de développement du médicament, permettant de valoriser les travaux issus de la recherche privée ou publique (organismes de recherche, fondations, OMS, ONG, PME/PMI de l'industrie Pharmaceutique biotech.),
- la constitution d'une structure de développement du médicament, ouverte sur le public comme sur le privé,
- la création d'un centre de formation aux métiers du médicament.

**L'ensemble devant contribuer à la construction d'un "pharmapôle" public-privé susceptible de devenir un centre d'attractivité pour une innovation thérapeutique.**

Voir le site internet [www.nereis-sante.com](http://www.nereis-sante.com)

Face à ce projet cohérent des personnels, **les dirigeants d'Aventis viennent de proposer un « contre projet »** : il s'agit d'une « mini-plateforme » mixte avec 2 petites boîtes de recherche, une qui existe déjà sur le site, proskelia, dans les maladies de l'os et l'endocrinologie (100 salariés dont 1/3 précaires) et celle qui verrait peut-être le jour sur les anti-infectieux avec seulement une cinquantaine de salariés. Un pré-projet va être écrit pour début octobre 2003 et soumis aux responsables de l'INSERM et du CNRS. Un « business » plan est prévu pour début 2004. La structure de cette plateforme : 40 à 50 salariés (moitié provenant de la recherche publique) : **on est loin des 1000 salariés d'Aventis actuellement sur le site de Romainville dont 660 chercheurs !!**

**Ce contre projet de la direction d'Aventis ne fait pas le poids par rapport à l'intérêt du projet Nereis**, car, même sur leurs critères du fric, cette mini-plateforme est très en amont dans le processus de développement d'une molécule : le prix de vente d'un « hit » est peu valorisant donc le retour sur investissement serait très faible pour la Recherche Publique. Nereis, avec sa structure intégrée de développement, permettrait de pousser beaucoup plus en aval les molécules (jusqu'en phase IIa au moins) avec un retour sur investissement beaucoup plus intéressant pour les organismes de Recherche Publique (rapport au moins de 1 à 1000).

**Le SNTRS CGT appelle donc tous ses militants ainsi que la communauté scientifique à exprimer massivement leur soutien au projet NEREIS et à faire pression sur les Directions de l'INSERM et du CNRS : motions à faire voter aux réunions des Sections et des Conseils de Département du Comité National (spécialement pour les Sciences de la Vie et pour la Chimie), à celles des Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) de l'INSERM, aux Conseils Scientifiques et aux Conseils d'Administration.**

## NOTE SUR LES CONCOURS EXTERNES 2003

Par Jean-Paul LACHARME

Les concours externes ITA se sont déroulés entre mai (admissibilité) et juillet (auditions). Les observations portées ici sont basées sur mon expérience de cette dernière session en BAP E (informatique et calcul scientifique).

Première remarque : la possibilité de pouvoir désormais retirer les dossiers et de les remplir directement via Internet à partir du site web du CNRS a fortement gonflé le nombre de candidatures multiples et pesé sur la qualité des dossiers. Les jurys se sont retrouvés avec des piles épaisses de dossiers bâclés et des candidatures très excentrées par rapport aux profils des postes affichés. Ainsi, si le nombre de dossiers a pu varier de 50 à plus de 100 dossiers par poste ouvert, certains candidats ont semblé considérer leur candidature comme l'envoi formel un peu particulier d'une demande écrite accompagné d'un CV à un employeur privé (une par concours et on verra bien). Les jurys d'admissibilité ont étudié les dossiers dans les règles prescrites, mais il faut bien dire que les dossiers bâclés ont été jugés sévèrement. Si tous les postulants ayant déposé un dossier d'apparence solide sont retenus, le doute bénéficie au candidat afin de disposer d'une masse critique, d'un pool suffisant pour l'audition. Le rapport (nombre dossiers/ nombre de dossiers retenus pour l'audition) est typiquement de l'ordre de 0,1. On essaye cependant de conserver une douzaine de candidats par poste ouvert. Douze, c'est le nombre moyen d'auditions dans une journée (à raison de 30 minutes pour les IR/IE, 20 minutes au dessous). Si la cuvée est très bonne, on auditionne plus de candidats quitte à siéger plus longtemps. Si elle est médiocre, on en prend moins avec regrets. Il est vrai qu'on hésite moins à auditionner des candidats douteux locaux que des candidats douteux venant de loin dont la probabilité de réussite est a priori très faible. Le risque se limite alors à la perte de temps d'audition de "candidats touristes" surpris d'avoir été retenus. Il arrive cependant de bonnes surprises.

On a pu constater l'existence d'un certain nombre de candidatures hors métier si ce n'est hors BAP en raison de la distorsion entre le profil du besoin effectif et sa traduction en matière d'emploi-type par les DRH : les mots, les appellations n'ont pas toujours la même signification dans le privé et au CNRS. Songeons par exemple aux mots "réseau", "communication" pour des ingénieurs venant de chez France Télécom. Par ailleurs, il est certain que les candidats les plus "décalés" étaient ceux qui, ne connaissant pas le CNRS au départ, n'avaient pas fait l'effort pour recueillir les compléments d'information sur la spécificité de l'organisme et sur les activités des laboratoires d'accueil par l'intermédiaire

des sites web publics. Cette ignorance a pu se déceler assez facilement.

### Profil général des candidats.

Les candidats sont des hommes à 90% (en BAP E). Les femmes sont particulièrement rares en administration système et réseau, plus nombreuses en développement d'applications, mais lorsqu'elles postulent, elles ont de meilleurs dossiers que les hommes car le pourcentage de femmes auditionnées est notablement supérieur à celui de la population de départ. Cet effet est réel : la parité des jurys désormais exigée par la DRH n'y est pour rien.

Les candidats sont constitués d'environ 25% de jeunes sans ou avec peu d'expérience, 50% de personnes présentant une bonne expérience (classe 25-40 ans), 25% de candidats dans le troisième tiers de leur carrière. 20% des candidats sont sans emploi. 5% sont déjà en poste dans la fonction publique (université, CNRS notamment). Ces chiffres sont des ordres de grandeur.

### Candidats surdiplômés.

5 à 10% des candidats sont administrativement surdiplômés. Les présidents de jurys et les élus C sont particulièrement attentifs au problème des candidats surdiplômés dans les concours de niveau inférieur à IR. Ils doivent parfois se battre et argumenter contre les représentants des laboratoires qui prendraient volontiers un ingénieur grande école pour couvrir un besoin de niveau AI ou T. En BAP E, pour les concours auxquels j'ai participé, les choses se sont plutôt bien passées. Une marge de tolérance a été acceptée au cas par cas pour des diplômés ou des formations diplômantes un peu limite ou pour lesquelles la requalification en catégorie supérieure était très récente et ne pouvait être connue du candidat. Rien de scandaleux ici. Un certain nombre de candidatures surqualifiées semble due à l'ambiguïté des termes "ingénieur d'étude" et "ingénieur de recherche" sans équivalent dans le privé. Cependant, il faut bien reconnaître que toute l'information nécessaire est publiée et affichée sur le web (Cf. livret du candidat) encore faut-il le savoir et la trouver.

### Candidats surqualifiés.

Les concours de la BAP E attirent des ingénieurs confirmés du secteur privé en poste, disposant de prérogatives, de larges responsabilités de personnels, de salaires et d'avantages matériels sans commune mesure avec ce qu'ils trouveront dans un laboratoire du CNRS. Le rôle du jury est de déceler les décalages potentiels importants, les motivations réelles des candidats (qui ne sont

pas toujours celles qui sont mises en avant dans les lettres de motivation) et la perception du "milieu CNRS" par ceux qui ne le connaissent pas. Les candidats n'ont parfois aucune idée des niveaux de rémunération de l'organisme et lorsque la question –et la réponse– sont données, certains candidats semblent tomber de haut. Le jury doit pouvoir anticiper si tel ou tel excellent candidat est susceptible –s'il est pris– de se désister, s'il a des exigences géographiques lorsqu'il y a plusieurs postes sur plusieurs sites, s'il a candidaté ailleurs avec des chances importantes de succès. Ceci amène ensuite à jongler très finement avec la liste complémentaire.

#### **Candidats locaux sur postes précaires. Emplois réservés.**

La politique généralisée d'appels à l'emploi précaire au CNRS joue sur le recrutement externe par le fait que les précaires employés sur place avec le niveau de diplôme adéquat seront de fait les mieux placés pour candidater. Leur activité locale pourra être retenue pour eux ou contre eux s'ils sont connus par le représentant du laboratoire selon qu'ils satisfont ou non aux besoins définissant le profil du poste. Il y a là un biais inévitable : le candidat local connaît mieux qu'un autre le CNRS et le laboratoire. Dans de nombreux cas, il satisfait déjà le profil du poste. Aussi, l'écartier sous prétexte qu'il est avantagé par sa présence sur place serait injuste : vacataire ou CDD sous-payé depuis des mois ou des années, il perdrait illico son emploi pour cette même raison. Le préjudice ainsi causé serait à la hauteur de l'avantage précédent. Pour ces raisons, les candidatures locales ont été traitées sur un pied d'égalité avec les autres et n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Les jurys se sont montrés particulièrement attentifs pour déceler et éviter des cas types scandaleux comme le recrutement d'un docteur déguisé en ingénieur de recherche mais "pas assez bon" pour passer les concours chercheurs, cas fréquemment rencontrés dans d'autres BAP, d'autres jurys, d'autres temps.

J'ai participé au cas rarissime du concours réservé à la résorption de l'emploi précaire. Niveau IE. Un poste, un profil ad hoc, un candidat. L'employeur est satisfait. Le dossier de candidat est impeccable. Il n'y a rien à ajouter. C'est la loi. Ce cas particulier doit être pensé dans le cadre d'une réflexion globale sur l'emploi ITA au CNRS.

#### **ABC. Questions de méthode.**

En jury comme dans de nombreuses sections du Comité National, on applique souvent la bonne vieille méthode d'évaluation ABC. En effet, plutôt qu'essayer d'attribuer une note avec une précision illusoire sur 20 ou même sur 10 à un dossier, une prestation orale, on va essayer de constituer a priori trois groupes : A = retenu sans problème, C=éliminé sans problème, B=douteux.

Lorsqu'on étudie une pile de 200 ou 300 dossiers, chaque dossier devant être lu par au moins deux membres du jury, il est difficile d'échapper à une certaine subjectivité. Les multiples grilles d'évaluation qui peuvent être élaborées à chaque examen s'avèrent souvent soit trop

soit pas assez complètes. Souvent, le temps manque pour les remplir correctement. Est-ce du A, du B ou du C ? Du lard ou du cochon ? A cette étape, c'est bien la qualité du dossier qui est évaluée, pas la capacité réelle du candidat. Pour un âge donné, on va regarder la cohérence, l'homogénéité de la carrière, la cohésion entre les diplômes et les expériences entre les compétences affirmées (les bons mots-clés) et la description des emplois couverts sachant à tout instant que le contenu peut être totalement bidon, quelle que soit la qualité de la présentation. Les dossiers un peu douteux vont donner du A (= mérite peut-être l'audition, mais "à cuisiner"). On essaye de noter large.. En fin de session, il faut bien regrouper tous ces A; s'ils sont assez nombreux le lot restant (B+C) sera définitivement non retenu, sinon, il faudra peut-être repêcher du B+. Les dossiers classés A vont souvent donner lieu à nouvel examen (avec redistribution à de nouveaux examinateurs) pour arriver enfin après discussions à un consensus du jury sur un lot de A que chacun est prêt à écouter. Il faut bien admettre qu'un imposteur talentueux est parfaitement capable de passer ce cap. En attendant, les dossiers sont classés et notés.

**L'audition.** Fin juin, début juillet 2003, les auditions ont posé problème : en raison des grèves, de nombreux candidats n'ont pas reçu leur convocation à temps et ne sont pas venus à l'audition. Pour un certain concours, le taux d'absence à l'audition a dépassé le tiers des candidats. Dans une telle situation, le CNRS n'est pas responsable. C'est aux candidats d'appeler le bureau des concours pour se renseigner. Comme c'est la loi, il ne peut y avoir de recours sur ce point. L'audition est sans doute plus délicate et plus subjective que l'examen des dossiers. ABC. On élimine facilement les "touristes" (C). Ensuite, il faut distinguer ceux qui savent quelque chose parce qu'ils le font tous les jours, parce qu'il l'ont fait une fois (dans un stage ou une formation) ou parce qu'ils l'ont lu dans les livres, dans une revue d'informatique ou sur internet. En informatique, les mots clés sont importants mais il ne suffisent pas. Bien entendu, on distinguera les candidats expérimentés des jeunes diplômés. Dans ce dernier cas, on essayera de discerner le potentiel, la vivacité d'esprit, la curiosité, l'aisance à se mettre dans une situation donnée, l'adaptabilité. Discerner l'imposteur, le bluffeur sûr de lui, le débutant génial mais totalement paralysé par sa timidité, tout ça en 20 ou 30 minutes. En fait, nous sommes sauvés par le contexte de l'emploi : si on part d'une population de 100 candidats par poste, population réduite à 10-12 candidats pour l'audition, nous sommes à peu près certains de conserver trois ou quatre excellents candidats dans la sélection restante. Candidats bien calibrés, avec un cursus parfaitement standard, parfaitement homogène, des bons diplômes, un CV parfaitement transparent, une carrière sans intermède douteux. C'est tant pis pour les atypiques ! Grâce à l'étroitesse du marché du travail, nous limitons les risques. Mais quel gâchis !

# *vos droits... vos droits... vos droits...*

## **La lutte contre le harcèlement au travail nécessite une approche spécifique...**

*Par Nadine ELIE NDIAYE*

Ce dossier a pour but principal d'aborder le problème du harcèlement de la façon la plus large, et d'aider les sections et militants à trouver l'approche appropriée, quand ils se retrouvent face à un ou une collègue qui se plaint de harcèlement ou qui présente toutes les caractéristiques de la victime de harcèlement au travail.

Déjà en 2002, un 4 pages : « Violence morale au travail... Parlons-en ! » a fait l'objet d'une large diffusion et a rencontré un réel écho, au-delà même de notre syndicat et de notre fédération.

Le CNRS Info n°393 de mai-juin 2001 en parle aussi longuement –sur deux pages 11 et 12- «Le harcèlement moral au travail ».

Le harcèlement moral et/ou sexuel est un fléau qui se répand de plus en plus dans la gestion de nos rapports sociaux au travail et dans la vie courante. Au-delà des textes de lois et du respect des statuts, la lutte contre le harcèlement au travail (moral et sexuel), comporte de nombreux aspects particuliers.

Mais tout d'abord il faut rappeler quelques évidences...

Le harcèlement moral n'est pas un mythe, ni « une simple affaire de personne à histoire », ni un problème d'incompétence professionnelle et encore moins un simple cas d'incompatibilité d'humeur.

**Les victimes de harcèlement ne sont pas forcément des gens difficiles, fragiles, voire caractériels** comme elles ne sont pas coupables ni responsables du harcèlement qu'elles subissent. Certes, il est plus facile de harceler une personne « fragilisée », soit par une situation professionnelle devenue plus difficile (mutation, restructuration, précarisation, changement de direction, etc.), soit par une santé fragile ou suite à un accident corporel professionnel ou non professionnel.

**Le harcèlement moral est un délit sanctionné par la loi** car il porte atteinte à la santé morale et physique de la victime.

La notion de "harcèlement moral au travail" est reconnue par la loi. Implications concrètes :

- Sont désormais interdits : *"les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail du salarié susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel."*

- *« Les victimes de harcèlement et ceux ayant dénoncé de tels actes ne peuvent être sanctionnés. »*

*« En cas de litige, c'est désormais au harceleur d'apporter la preuve de son innocence. », cette phrase est malheureusement annulée par la suivante « En matière de preuve du harcèlement moral, le salarié doit désormais établir les faits permettant de présumer l'existence d'un*

*harcèlement, et non plus seulement présenter de tels faits.*

*Par ailleurs, le choix d'un médiateur (la médiation a été ouverte par la loi du 17 janvier 2002 aux salariés s'estimant victimes de harcèlement moral) fait désormais l'objet d'un accord entre les parties en cause. »*

**Mais plus concrètement, que se passe-t-il, quel constat fait-on, quel tableau clinique présente une victime de harcèlement moral au travail ?**

**D'un point de vue chronologique**, la situation de harcèlement ne se déclenche pas brutalement, **mais le plus souvent il y a une dérive progressive**, presque invisible, qui va plonger peu à peu la victime du stress du malaise jusqu'à la maladie dépressive.

**Le harcèlement au travail est un drame qui se joue en plusieurs actes, et qui comporte trois types d'acteurs : la (ou les) victime(s), le (ou les) harceleur(s), le (ou les) témoin(s).**

**Cela n'arrive pas qu'aux autres... nous sommes tous susceptibles d'être un jour victimes de harcèlement moral...**

Dans certains cas ce sont des personnes qui ont un niveau de conscience professionnelle élevé; soucieuses de bien faire leur travail et cherchant toujours à mieux faire dans l'intérêt du service, du laboratoire. Elles débordent dans les champs de compétence attribué, et ou se sentent sous-employées. Dévouées et investies dans leur mission elle font souvent des heures supplémentaires, se rendent disponibles, et prêtes à rendre service . Parfois elles n'ont pas peur d'exprimer franchement leur

avis. De ce fait elles se marginalisent de la règle de comportement social recommandé dans notre environnement professionnel : hypocrisie, discrétion, individualisme : « car il ne faut surtout pas faire de vagues... ».

Devenues « transparentes », elles se retrouvent sans « peau sociale », à la merci d'une hiérarchie, parfois perverse, mais qui le plus souvent, se sent tout simplement dérangée, contestée ou encore menacée. Elles se retrouvent aussi en butte à leurs collègues qui supportent mal ces perfectionnistes qui brisent la cadence et dérangent les habitudes.

Perçues comme une menace la hiérarchie voudrait la maintenir à de simples tâches d'exécution, et les collègues cherchent alors à dénigrer son travail et ternir son image professionnelle et personnelle.

En fait, ce qui leur est reproché pourrait s'appeler : « délit de compétence ». Par sa compétence et sa motivation, la victime en sortant du lot, se fait « remarquer », se désolidarise du niveau moyen, et suscite in fine l'envie voire le rejet de ses collègues.

A titre d'illustration : aider et conseiller peut être perçu comme une manière de vouloir montrer sa supériorité envers des collègues. L'aide apportée, au début appréciée, finit peu à peu par être détestée. Cette plainte revient souvent dans le discours des victimes de harcèlement : « je ne comprends pas pourquoi mes collègues ne font rien pour moi ou pire, m'évitent, pourtant je les ai aidés quand ils en avaient besoin, que me reproche-t-on, pourtant je fais du mieux que je peux... ».

#### **Dans d'autres cas, il s'agit d'écarter des personnes « indésirables » dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation de service.**

« Contrairement à ce qui se dit communément ce ne sont pas les personnes les plus fragiles psychologiquement qui sont objet de harcèlement mais plutôt des personnes créatives ou congruentes au système d'organisation précédemment dominant. Les exemples tirés... expriment des parcours professionnels sans faute jusqu'à des changements dans le mode de gestion personnel (maladie, accident) ou institutionnel (réorganisation de services dans des espaces géographiques nouveaux).

Bien qu'encore jeune (né en 1940) pour une institution étatique, les EPST de recherche, dont le CNRS, ont vite pris le défaut de nos vieux instituts. De nombreux agents de l'Etat se sont construits en étayant leur désir et leur projet professionnel sur un institué dont les objectifs impliqueraient une possibilité d'idéalisation :

- développer ses compétences, savoir-faire et savoir être,
- organiser son travail comme support de projets personnels,
- combler les failles personnelles en se créant une place au travail,
- déployer son énergie jusqu'à ce qu'une rupture leur soit imposée.

Le danger de telles constructions apparaît soudainement lorsque des équipes dirigeantes imposent des change-

ments qui impliquent la réorganisation du lien social.

Les politiques de décentralisation, de délocalisation, de modernisation voire de simplification administrative, menées sans concertation, pilotées par le haut, à l'aveugle, sont des faits coutumiers dans nos milieux professionnels.

Le bien commun n'est plus l'objet proposé à chacun, il est abandonné à ceux qui s'en saisissent dans les marges. Dans un tel décor, il serait vain de chercher un pilote. Les figures du pouvoir se dérobent le plus souvent ou au contraire se rigidifient dans une toute puissance, sans légitimité reconnue.

Si le profil type du harcelé est à 70 % une femme de plus de 40 ans, le rapport au travail des plus jeunes évolue dans un sens qui donne à penser que demain il s'agira de traiter d'autres formes d'investissement ou de non-investissement au travail.

Le fonctionnaire fonctionne, à défaut de pouvoir contribuer utilement aux missions de service public énoncées mais parfois non tenues. C'est une crise profonde des institutions et des pouvoirs qui s'actualise dans une relative dissolution des repères institutionnels : rupture dans les valeurs et dans les identifications ».

(Jacqueline Maillard « trajectoires personnelles et ruptures » dans Cultures en mouvement, juin 2002, n° 48.)

#### **Si nous ne prenons pas garde aux autres dans notre comportement social, nous pouvons nous retrouver en situation de harcelé...**

Dans les cas les plus fréquents il s'agit de la hiérarchie, mais aussi être le fait d'un ou de plusieurs collègues. Mais à l'évidence, le milieu professionnel, la montée de l'individualisme et l'abandon de valeurs essentielles comme : la solidarité, la tolérance, la compassion, l'intégrité professionnelle.

**Certains comportements délictueux sont tolérés, voire facilités par les nouvelles politiques de management qui sont préconisées et mises en pratique par nos SPRH.**

« De plus en plus nos administrations et laboratoires sont des lieux où s'exercent de nouvelles formes de domination. On y travaille dans l'urgence, on y demande toujours plus d'investissement de soi-même, toujours plus de performance. Mais on ne peut pas être « exceptionnel » 365 jours par an, ni tout au long de la vie.

En fait on demande aux gens de s'investir corps et âme sur des projets et ils doivent être également en capacité de s'en désinvestir dans l'instant. Ces méthodes de management, basées sur le contrôle permanent, mettent les gens constamment sous pression.

C'est la méthode management par objectifs. Deux modes de pression s'exercent : soit on surcharge l'employé de travail, soit on lui en retire (c'est la « placardisation » pour les cadres).

Mais les objectifs eux-mêmes peuvent varier, en conséquence les exigences de travail changent constamment. Ces surinvestissements et désinvestissements succes-

sifs provoquent de la souffrance et déstructurent les individus. L'une des conséquences est qu'au travers des systèmes d'évaluation on assiste à une mise à l'écart des personnels vieillissants, malades ou ayant des difficultés à s'adapter. De même les femmes sont contraintes de faire un choix entre la vie professionnelle et la vie familiale. Le temps partiel est très mal vu. L'autre conséquence, c'est qu'il est très difficile de s'engager syndicalement. Le contrôle permanent individualise tout : objectifs, performances, salaires. Cela brise la solidarité.

A ces nouvelles formes de domination correspondent de nouvelles formes de lutte. Les gens ont besoin de parler et de recréer des solidarités ».

(« L'évaluation, une forme nouvelle de domination », dans la NVO du 11-04-2003.)

**Le harceleur n'est pas toujours un maniaque pervers et machiavélique, mais le plus souvent un faible masqué**, son comportement agressif cache toujours une faiblesse professionnelle, éthique, sociale ou psychologique. C'est parce qu'il n'a pas la capacité de gérer la situation par des moyens légitimes qu'il cherche à assurer sa domination en rabaisant les autres. A cela s'ajoute l'individualisme de l'entourage et le cynisme des directions qui tolère, sinon encourage ce comportement « toxique ».

**A titre d'exemple**, même quand le harcèlement moral d'un chef ou responsable voire d'un ou plusieurs collègues est avéré et reconnu, **la victime presque toujours change de service**, de laboratoire et même parfois de région géographique, **mais le harceleur est rarement déplacé ou muté, voire sanctionné. Finalement la victime paie encore de sa personne** en changeant de poste de travail, de lieu de travail, sinon de métier « **pour sauver sa peau** », cependant le harceleur poursuit sa carrière malgré ses agissements, en toute impunité.

**Le harcèlement n'est pas le fait du hasard, mais relève d'une stratégie. Il existe plusieurs stratégies de harcèlement pour arriver à faire craquer les personnels indésirables ou difficiles à soumettre.**

- Tout d'abord **déstabilisation de la personne au niveau professionnel** : en exagérant des petites erreurs, en insinuant le doute de son professionnalisme, en affichant une insatisfaction permanente sans dire vraiment ce qui ne va pas dans son travail.
  - Ensuite **perturbation des relations professionnelles** par une attitude « lunatique » : c'est à dire passer d'une sollicitude aimable, à l'indifférence voire une franche hostilité (agressivité, insultes, humiliations publiques, maltraitements physiques comme une bousculade, renversement d'un dossier...). La victime ne sait plus sur quel pied danser, elle devient inquiète, soucieuse, angoissée, parfois même terrorisée.
  - Puis **l'isolation de l'entourage professionnel**, en faisant courir au sujet de la victime des rumeurs\*

qui ont pour but de dévaloriser, ridiculiser, et détruire sa réputation. Mise à l'écart de réunions (de travail, mais aussi festives). Cette technique s'avère très efficace dans un cadre de rivalité entre collègues pour une promotion, d'individualisme ambiant ou de crainte de la contagion.

- Enfin la **pousser à la « faute professionnelle »**, quelle qu'elle puisse être : erreur d'exécution, mouvement d'humeur, absentéisme chronique, etc.

*\* Quelques mots sur le phénomène de la rumeur : la rumeur constitue une information ascendante, informelle, qui n'a pas de structure, et qui suscite des réactions. Elle découle souvent d'une décision prise, non annoncée. Elle reflète en général un manque d'information et répond à une frustration de l'individu qui devient source d'information. L'information véhiculée de bouche à oreille (radio moquette, radio cafard, ici ragots) finit par se déformer et se retourner contre la victime objet de la rumeur. C'est quelque chose de très pernicieux quand elle n'a ni structure (pas de fondement réel), ni émetteur (« on m'a dit que, le bruit court que, il paraît que...») ni récepteurs connus. Elle ne peut pas être descendante, car du sommet ne descendent que des directives précises, des décisions prises. Une communication interactive se mélange entre l'information ascendante et descendante, que la victime va alimenter chaque fois qu'elle tentera de se défendre, de rétablir les faits. La rumeur sera force de loi.*

**Il est essentiel de savoir comment**

**« diagnostiquer » un cas de harcèlement...**

**Le harcèlement moral est difficilement détectable dès le début**, dans l'entourage de la personne victime. Le plus souvent cela se révèle plusieurs semaines voire plusieurs mois après les faits, quand le salarié s'arrête de travailler, montre des troubles psychiques : fatigues très fortes, tremblements, insomnies, et autres manifestations psychosomatiques.

**La victime est à bout de forces, écorchée vive dans ses rapports aux autres, déstabilisée.** Au niveau professionnel elle a perdu confiance, doute d'elle-même et des autres, se sent enfermée dans un processus d'auto-destruction professionnelle et personnelle. Elle continue à dépenser ses dernières ressources énergétiques à bien faire son travail, mais pense qu'elle n'y parvient plus.

Au stade final, le harcèlement aboutit à l'incapacité professionnelle, des maladies psychosomatiques, la dépression. Le harcèlement peut conduire à une hospitalisation psychiatrique voire, dans un cas extrême, au suicide de la victime.

**Car le but réel, mais non-avoué, est la destruction de la personne elle-même**, par tous les moyens. La victime ne comprend plus rien à ce qui lui arrive, la réalité même lui échappe. Elle se dit souvent perdue, ne sait plus si elle fait bien ou mal, elle finit par perdre le goût de vivre. Son entourage familial assiste impuissant à cette descente aux enfers.

**Alors il va falloir écouter longuement, individuellement la victime**, pour reconstituer l'historique, l'aider à reprendre contact avec la réalité mot à mot, date par date, évènement par évènement, pour démêler le vrai du

faux, l'important de l'accessoire.

**Cette reconstitution chronologique a deux buts :**

- constituer un dossier de défense de la victime,
- aider la victime à se reconstruire par son récit, dans son histoire.

Il faut que la victime reprenne pied dans sa vie, dans son métier, dans son service (mais cela c'est plus difficile, surtout si les collègues témoins ont mauvaise conscience d'avoir laissé faire), et obtenir une nouvelle affectation, une mutation, une reconversion pour reprendre une activité professionnelle satisfaisante.

**Certains cas de harcèlement peuvent aller au-delà du service, du laboratoire,** souvent cela est difficile à prouver, mais les responsables s'arrangent pour que la victime sache qu'ils la poursuivront partout où elle se présentera, dans sa recherche de mobilité.

**La seule réponse c'est un dossier bien argumenté et un soutien syndical fort, pour faire cesser cette « vendetta ».**

Mais l'écoute et la constitution d'un dossier ne suffisent pas, il faut alerter le médecin du travail, l'assistante sociale, le médiateur s'il existe et obliger la direction concernée à régler ce conflit. Il en va de la santé de la victime, et de la défense du respect des personnes au travail en général.

**Toutefois,** il ne faut pas négliger un aspect important, bien que marginal : la victime, mais c'est rare, peut être seulement dépressive et dans une situation professionnelle qualifiée « d'erreur de casting ». Alors une concertation avec sa direction devrait permettre une réorientation où les deux parties peuvent trouver satisfaction. C'est pourquoi l'écoute tient une place essentielle dans la lutte contre le harcèlement.

En effet les dernières campagnes de recrutement d'ITA ont connu quelques difficultés. Le SNTRS avait déjà dénoncé les problèmes posés par les concours génériques.

Le CNRS et les autres EPST investissent temps, argent et compétence pour effectuer les meilleurs recrutements. Mais il y a quelques coquilles comme par exemple la surévaluation des profils de poste pour complaire à tel directeur ou chef de service, qui aboutissent au recrutement par concours de candidats sur-qualifiés (niveau BTS pour un poste AJT, Maîtrise ou DESS pour un poste T ou AI). Les « heureux » candidats retenus déchantent très vite et ne comprennent pas ce qui leur arrive. Sous-employés, ils se sentent humiliés, méprisés et se révoltent sinon sombrent dans la dépression. La mise en place du suivi des stagiaires à mi-parcours, par la CAP, a permis de solutionner quelques cas, malheureusement pas tous...

**Le harcèlement moral est le symptôme d'organisations du travail déstructurantes. Le travail participe à la construction de la santé lorsqu'il n'est pas subi, quand les marges d'initiatives et de créativité sont possibles et que les travailleurs bénéficient de la**

**part de leurs collègues et de leurs supérieurs hiérarchiques de la reconnaissance du travail qu'ils ont effectivement réalisé. Lorsque des difficultés concrètes rencontrées pour résoudre les contradictions du travail ne sont pas discutées à l'intérieur du collectif de travail et que les contradictions ne remontent plus, le risque est grand que le décalage entre l'organisation prescrite –ce que l'on doit faire– et de l'organisation réelle –ce que l'on fait– aille en s'aggravant. Travailler devient alors de plus en plus difficile.**

*Dans l'économie capitaliste mondialisée, la finance asphyxie le travail, réduisant au maximum sa valeur et brisant les résistances effectives ou potentielles, notamment en faisant des exemples.*

*Les organisations du travail libéral sont au cœur de cette stratégie et prennent forme de qualité totale, contrats d'objectifs, centres de résultats, évaluation individuelle des performances, précarisation de l'emploi, etc.*

*Les salariés, mis en concurrence, sont empêchés de « bien vivre ensemble » leur travail, il s'ensuit une généralisation de la souffrance morale au travail dans laquelle le harcèlement moral est utilisé par le management contre celui ou celle qui refuse de se soumettre à l'emprise de la domination des organisations de travail libérales, mais il peut être aussi la conséquence d'une mise à l'écart par des collègues qui se protègent de la peur d'être à leur tour victimes ou qui se défendent en jouant la concurrence entre eux et en adoptant des conduites déloyales.*

(« Négocier les organisations du travail », dans le *Peuple* n° 1547 du 10/10/01).

## **Pour appuyer les propos ci-dessus, quelques cas significatifs.**

### **1<sup>er</sup> cas :**

Un agent, travaillant dans un laboratoire depuis de nombreuses années, effectuant des travaux dits « pénibles et à risque », et donnant entière satisfaction, subit un accident, pendant une manipulation. Là commencent les ennuis, l'administration refuse de prendre en compte cet accident de travail. Suite à des pressions syndicales, l'accident est déclaré et l'agent poursuit ses soins. Il en résulte une incapacité réelle, et l'agent ne peut reprendre les fonctions qu'il exerçait auparavant. Que se passe-t-il alors ? Plutôt que de le reclasser ailleurs, il est livré à lui-même sans travail, dans un coin de pièce, isolé des autres. Il finit par craquer, et son comportement dépressif amène la direction à estimer qu'il représente une menace pour la sécurité du travail et des personnes. Finalement, malgré une défense syndicale, et contre l'avis de la CAP, il est licencié... De victime, il est devenu coupable. Il avait pourtant subi un harcèlement moral et institutionnel (isolement géographique, refus de lui donner un

travail en rapport avec ses aptitudes physiques, rumeur de suspicion sur sa santé mentale, sur sa réputation professionnelle...).

#### 2<sup>ème</sup> cas :

Une secrétaire stagiaire refoule les avances de son chef. D'abord satisfait de son travail et charmant avec elle, ce dernier commence à trouver qu'il ne peut plus compter sur elle (disponibilité, rester tard le soir, venir le samedi, arriver tôt le matin), puisqu'elle fait des erreurs, bref qu'elle n'est plus fiable. Il ne signera pas son rapport de stage. Heureusement le dossier de défense a permis à la CAP de permettre à cette stagiaire de renouveler son stage ailleurs, où ses compétences ont été très appréciées, et qui a abouti à sa titularisation.

#### 3<sup>ème</sup> cas :

Suite à une promotion, un gestionnaire jusque-là largement apprécié et reconnu dans son service et par sa hiérarchie, devient tout à coup indésirable. Tout est bon pour le déstabiliser :

- ordres et contre-ordres verbaux et sans témoins,
- relations personnelles sur un mode « douche écossaise » : un jour tout va bien, le lendemain tout va mal,
- maltraitements morales (évitement, ignorance, insultes, menaces),
- isolement dans l'environnement professionnel (ordre de ne plus lui adresser la parole, rumeurs diffamantes sur sa moralité et son professionnalisme),
- isolement dans le cadre même de son travail (non-information, exclusion de réunions),
- mise en demeure de faire « telle ou telle tâche », violences physiques même...

Tout cela se passe avec ou sans témoin, car le but recherché c'est bien que cette personne « pète les plombs », et ne soit plus à même de mener à bien sa tâche. Que faire pour en sortir : courage fuyons, mais même cela s'avère impossible, car partout où cet agent postule, sa « réputation » le précède, et malgré tous ses efforts, son courage et sa bonne volonté, il se retrouve à la case départ...

#### D'autres cas... (extraits du Monde du 24 juin 2003)

« Les personnels de l'éducation se plaignent de plus en plus de harcèlement moral. La proportion des plaintes émanant des personnels de l'éducation nationale reste prépondérante (59 %) tandis que celle des usagers –parents, étudiants- continuent de progresser, représentant 41 % de l'ensemble contre 38 % en 2001.

Pour les personnels, parmi lesquels figurent une majorité d'enseignants du second degré, carrières et questions statutaires (notation, avancement, sanctions, réintégration, etc.) figurent au premier

rang des préoccupations (27 %) suivies par des questions d'affectation et de mutation (21 %), à égalité avec des questions financières (rémunérations, indemnités, primes...).

*A côté des lacunes concernant l'accueil des handicapés, figure la question du harcèlement moral dont se plaignent de plus en plus des personnels de l'éducation nationale. Dans la plupart des cas, la personne est victime d'actes de harcèlement de la part de son entourage immédiat et la pratique s'amplifie lorsque la hiérarchie reste passive. Comme cette professeure des écoles, trente ans d'ancienneté, et qui, nommée dans un nouvel établissement, devient le souffre-douleur de deux collègues dont elle subit quotidiennement les propos ironiques et le mépris, sans intervention de la hiérarchie. A ce jour, aucune action n'a été entreprise contre les harceleuses et la victime est depuis plusieurs mois en congé de maladie, précise le rapport.*

*Dans d'autres cas le harcèlement est utilisé par la hiérarchie comme un moyen détourné de « gestion du personnel pour écarter un agent ». Comme c'est arrivé à M.C., adjoint administratif proche de la retraite, précis et sérieux mais parfois lent et en difficulté face aux nouvelles méthodes de travail. Ses responsables lui demandent de se trouver un point de chute dans un autre service et, pour le convaincre, n'hésitent pas à le changer de bureau, ne lui confient plus de travail, et finalement lui suppriment son ordinateur. Dans son cas, une solution satisfaisante a pu être trouvée. »*

La liste serait longue, s'il fallait citer tous les cas connus, le harcèlement ce n'est pas le fait de la victime elle-même (paranoïa, dépression chronique, incompetence, maladie), mais bien le fait d'un comportement délictueux.

Il faudrait peut-être ouvrir un livre noir sur le harcèlement moral dans nos EPST (CNRS, INSERM, INRIA, IRD...).

Une maladie liée à la souffrance au travail est une maladie professionnelle, quelle qu'elle soit. Cela concerne le médecin du travail, la Commission d'hygiène et sécurité, et le droit du respect de la personne au travail.

Il est impératif d'accompagner les victimes de harcèlement dans toutes leurs démarches, car leur principale souffrance c'est l'isolement et le sentiment d'avoir perdu le contact avec leur entourage professionnel, voire personnel.

C'est notre affaire. Il faut nous y préparer car les cas se multiplient, et il y va non seulement de la santé mais parfois hélas, de la vie même de la personne.

#### Pour conclure :

Le processus de harcèlement isole et fragilise l'individu.

*Il peut aboutir, quand aucune barrière de protection n'est érigée, en maladie, dépression et /ou en rupture de contrat de travail. Faut-il rester bloqué sur l'interrogation « y-a-t-il effectivement harcèlement moral ou pas ? »*

*Peut-être est-il préférable de s'attacher à intervenir sur l'ensemble de la souffrance morale au travail, d'instruire avec les salariés l'analyse de chaque situation à partir de données concrètes.*

#### **Bien agir syndicalement :**

*En proposant au salarié en souffrance de décrire sa situation nous l'invitons à sortir de l'isolement, de la culpabilité.*

*Interrogeant l'organisation de son travail, la nature de son emploi, et le niveau de reconnaissance dont lui et son travail bénéficient, il peut ainsi prendre de la distance sur l'événement et accéder à une meilleure compréhension du processus de harcèlement dans lequel il se débat.*

#### **Pour défendre l'individu il faut construire du collectif à partir du travail.**

*L'action syndicale consiste à (re)socialiser les difficultés individuelles du travail dans un espace de discussion collective avec chaque salarié, avec l'encadrement, pour donner toute sa place à la valeur du travail, intervenir concrètement sur l'organisation réelle du travail et rendre la dignité due au travail salarié.*

#### **Plus concrètement comment aider une personne victime de harcèlement au travail.**

*- d'abord établir le dialogue, qui va la sortir de l'isolement dans lequel elle se sent enfermée,*

*- lui demander de décrire avec lucidité les faits, et de l'exprimer avec clarté et simplicité, exiger la transparence (elle doit tout dire et ne rien cacher de la situation),*

*- essayer de comprendre s'il s'agit d'une volonté absolue et durable ou d'une simple velléité à se faire entendre,*

*- puis l'aider à modifier son comportement, il faut amener la victime à accepter un certain réalisme (parfois accepter l'échec pour avancer plutôt que se bloquer dans une situation inextricable), mais également l'aider à s'adapter à son environnement.*

#### **Mais il faut avant tout agir rapidement, sur le fait des actualités et non plus tard, après-coup.**

*Soutenir une victime de harcèlement demande au défenseur de la ténacité et de la persévérance, de la patience et de la tempérance, un engagement sans faille et une certaine aptitude à l'anticipation dans le déroulement des événements dans une situation de harcèlement.*

#### **Lutter contre le harcèlement n'est pas chose facile**

*Les difficultés que nous avons rencontrées ont essentiellement tourné autour de la façon d'appréhender cette violence suprême que subissaient certains de nos collègues : mise à l'écart dans le non-dit, mises au placard pour de nombreux cadres, sans raisons officielles précises, rétrogradations insidieuses pour des commerciaux*

*classés derniers, lettres de constats, dossiers d'insuffisance professionnelle sans fondement légal, menaces verbales... Il aura fallu décortiquer des situations individuelles de plus en plus nombreuses pour décider de ne plus laisser un élu porter seul, à bout de bras de tels dossiers.*

*Non seulement parce que la souffrance du collègue épuise aussi l'énergie de celui qui le soutient, mais également parce que collectivement, nous avons réussi à être plus efficaces. Nous ne voulons pas de « spécialistes ».*

*(Dans le peuple n° 1547 du 10/10/01)*

#### **Les outils face à la souffrance au travail**

*Le syndicalisme doit permettre aux salariés de faire usage de leur droit d'expression, notamment sur le contenu et l'organisation du travail, l'environnement matériel et humain susceptible d'influencer sur leur santé physique et mentale.*

*Le CHSCT peut faire appel à un expert agréé lorsqu'un risque grave, révélé ou non par un accident, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel, est constaté dans l'établissement. La santé mentale relève des risques. Le CHSCT peut aussi faire usage de son droit d'alerte en cas de danger grave et imminent, en l'absence de réaction de l'employeur, il procédera à la saisine de l'inspection du travail (dans la fonction publique, au CNRS, il pourrait s'agir d'une saisine de la CAP, d'un recours auprès du Tribunal Administratif)...*

*Le médecin du travail est également autorisé, par le Code du travail, à soustraire un salarié d'une situation de harcèlement.*

*Les témoins de la victime de harcèlement sont protégés par la loi.*

*(Dans NVO du 11/04/03.)*

#### **D'autres actions peuvent être envisagées, en dehors des instances des EPST et de la fonction publique...**

##### **L'action pénale :**

*Le harcèlement sexuel comme le harcèlement moral sont aujourd'hui des délits pénalement sanctionnés. Dans le cadre du procès pénal, les magistrats du Parquet demandent la condamnation de l'auteur de l'infraction au nom de la Société et au non la victime. Si la victime souhaite obtenir une réparation matérielle de son préjudice (dommage et intérêts), elle doit alors se constituer partie civile ou porter plainte avec constitution de partie civile.*

##### **L'action devant le tribunal des affaires de Sécurité Sociale :**

*Le harcèlement (notamment moral) subi par une victime peut provoquer ou aggraver un accident du travail ou une maladie professionnelle (dépression, suicide, etc.). La victime a alors intérêt à faire reconnaître le caractère professionnel de cet accident ou de cette maladie pour obtenir une réparation plus avantageuse de son régime d'assurance maladie.*

*Si la CPAM refuse de reconnaître le caractère profes-*

sionnel de l'accident ou de la maladie, la victime peut intenter une action devant le Tribunal des affaires de Sécurité Sociale (TASS). De plus, la victime peut également, par l'intermédiaire de la CPAM, intenter une action pour faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur et ainsi obtenir une indemnisation intégrale de son préjudice (indemnisation du préjudice matériel mais aussi moral).

La loi se construisant souvent à partir de la jurisprudence, certains cas de tentative de suicide en situation de harcèlement ont été reconnus comme accident du travail par le TASS (Epinay), ou par la CPAM dans le cas d'un suicide (Alpes Maritimes).

Pour finir, voici quelques références bibliographiques :

- *Revue Pratique de Droit Social* : numéro spécial :

« *Harcèlement et droit social* », n° 701 de septembre 2003 (pp. 269-304),

- *Cultures en mouvement, Sciences de l'Homme & Société* : *Harcèlement moral*, n° 48, Juin 2002,

- *Prestations VTE Formations 2002* : « *Violences Travail environnement*, » association qui lutte contre le harcèlement : [www.asso-vte.com](http://www.asso-vte.com),

- *LexiSocial.com* « *Le harcèlement au travail* » que vous trouverez sur le site <http://lexisocial.com/dossiers:032.asp>.

- « *Le harcèlement moral* » de Marie-France

HIRIGOYEN

- « *Le harcèlement moral dans la vie professionnelle* » de Marie France HIRIGOYEN;

De nombreux ouvrages traitent de cette question... bon courage et bonne lecture...

## Sauvons Mumia !

### Mumia Abu-Jamal citoyen d'honneur de Paris...

Les élus de la capitale ont rendu hommage au condamné à mort Mumia ABU-JAMAL représenté par Angéla DAVIS \*, signifiant ainsi le soutien de Paris à son combat pour la justice. Même si les centaines de milliers de pétitions sont accueillies par le mépris, la pression de l'opinion publique a contraint un juge fédéral à reconnaître des irrégularités lors du procès. Il a donc décidé de suspendre temporairement la peine de mort. Mais dans le même temps ce juge refuse la réouverture du procès affirmant que Mumia demeure coupable du crime qui lui est imputé. Il rejette également la présentation de nouvelles preuves prouvant son innocence. Ces éléments de preuves qui devraient, dans un système judiciaire normal, conduire à une libération immédiate, ont été rejetés par le juge américain, sous prétexte qu'ils auraient été présentés « hors délais » ! Si l'on n'obtient pas l'annulation de la procédure et la libération de Mumia, il sera soit exécuté soit maintenu en détention jusqu'à ce que mort s'en suive. Une issue qu'il est possible d'empêcher par des actes comme celui des élus de la capitale française...

\* *Rebelle et combattante, depuis 1970 Angéla Davis désire fonder un monde de justice pour les opprimés et les victimes du racisme. Elle est actuellement professeur de « prise de conscience » à l'Université de Californie.*

### Inquiétudes pour la santé de Mumia

Etre emprisonné depuis 1982 dans les conditions particulièrement inhumaines du couloir de la mort n'est pas sans dommages pour la santé. Mumia Abu-Jamal l'expérimente, enfermé 23 heures sur 24 dans une cellule du pénitencier de la SCI Greene, près de Pittsburgh (Pennsylvanie). Agé de près de 50 ans, il souffre d'un fort gonflement des pieds qui fait craindre un œdème et des caillots sanguins. Ce type d'affection, qui peut être fatale, résulte du confinement carcéral (malgré la gymnastique que Mumia pratique chaque jour) d'une alimentation déséquilibrée, de port de chaussures inadaptées (souvent des pantoufles de feutre) et d'une absence de suivi médical digne de ce nom. **Les organisations qui soutiennent Mumia appellent à relayer ses demandes** : un examen par un médecin de son choix et la fourniture d'ail et de plantes favorisant circulation sanguine et meilleure immunité. Jusqu'à présent, la prison fait la sourde oreille, bien dans la ligne d'un système qui aimerait tant réduire le militant au silence...

**Pour soutenir les demandes de Mumia sur le site du Collectif « Ensemble sauvons Mumia » :**  
[www.mumiaabujamal.net](http://www.mumiaabujamal.net)

### Soutien pour le sauver de la mort

Pour toute information, on peut s'adresser au Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal— regroupant plus de soixante organisations des droits de l'homme, syndicales, culturelles et politiques— 43, boulevard de Magenta 750010 PARIS—Site Internet : [www.mumiaabujamal.net](http://www.mumiaabujamal.net)

La défense de Mumia coûte cher (il faut, en moyenne plusieurs millions de dollars pour sauver de la mort un condamné aux Etats-Unis).

**Vous pouvez envoyer vos dons au Collectif à l'ordre de « MRAP Mumia Solidarité ».**

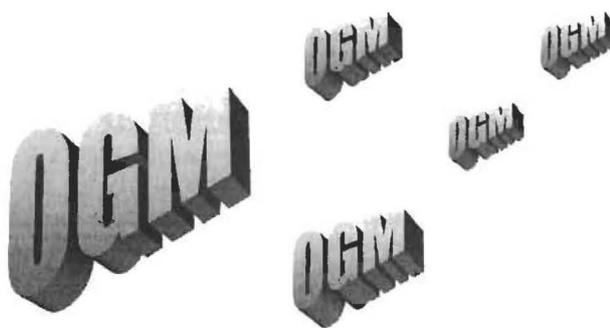
## Tribune libre... Tribune de discussion...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...

### L'opportunité des expérimentations sur les plantes transgéniques relève du débat scientifique et public...

Le communiqué du bureau national du 3/10/03 (page 26) suscite un débat dans notre organisation syndicale, comme dans la société civile...

Nous publions ci-dessous des avis des adhérents.



### Solidaires des arracheurs de plans transgéniques ?

*Michelle LONGUET et Jean-Pierre BAZIN*  
*Ingénieurs de Recherche INSERM*

#### Prendre un peu de hauteur

Victimes de lobbies anti-OGM, certains chercheurs semblent atteints d'une véritable paranoïa qui les empêcherait de poursuivre leurs recherches. D'accord, nous sommes tous des OGM façonnés par l'évolution, probablement incapables de survivre dans les conditions de l'homme primitif, aussi bien que les plantes et les animaux que nous avons sélectionnés seraient incapables de survivre et de se développer en dehors d'un environnement protégé. D'ailleurs l'évolution ne revient jamais en arrière. En cela, l'Homme a été le bras armé de l'évolution naturelle, à force d'observations et de déductions, selon un schéma néo-Darwinien.

La révolution explosive des sciences et technologies que nous vivons nécessite de revenir à une réflexion quasiment philosophique sur le passé et le devenir de l'Homme faisant appel à toute l'intelligence de la société. Jusqu'à la révolution de la génétique, l'Homme était observateur plus ou moins passif de l'évolution, se conten-

tant de donner éventuellement un coup de pouce au processus de sélection. Après la révolution de la génétique couplée à celle de l'information et des neurosciences, l'Homme est en passe de devenir **acteur-metteur en scène** de son évolution et de celle des autres espèces : cela concerne, entre autres : le clonage humain, la sélection génétique dès le stade embryonnaire (sexuelle ou pour éliminer les "anomalies" géniques pour commencer) vers un eugénisme voire la création d'aptitudes nouvelles dès le stade embryonnaire, l'homme robotisé en Neurosciences (projet actuel de la DARPA), ... C'est à une véritable rupture (une crise) dans la Biosphère à laquelle on assiste. Personne n'a de réponse à propos de cette crise et de ses conséquences pour l'avenir, cela ne veut pas dire qu'il faille abandonner la recherche de nouvelles connaissances, bien que les enjeux doivent être appréhendés par l'ensemble de la société, d'abord sur les applications de la science, mais également sur certaines recherches de pointes dites fondamentales. Il est urgent de faire plus de philosophie et d'activer partout le débat citoyen. C'est une question complexe et tout un programme qui participe du progrès de la démocratie (on pourrait, par exemple, utiliser la formule des conférences citoyennes où les participants, volontaires, bénéficieraient d'une formation adaptée).

#### Donner du temps au temps

La soif des scientifiques de répondre aux besoins so-

ciaux (qui comprend l'accroissement des connaissances) est à porter à leur actif. Mais le développement des moyens technologiques favorise une accélération des interventions humaines. Il faut faire attention de ne point aller trop vite, cela pourrait conduire à des impasses ou plus ou moins graves, à des erreurs irréversibles. Il y a une dizaine d'années, le Professeur Griscelli (maintenant membre du Conseil d'État et chargé d'un rapport sur la recherche) créait des lits de thérapie génique (sous la pression de lobbies) dans les hôpitaux pour traiter le cancer et les maladies génétiques. Aujourd'hui on n'a pas encore abouti à des résultats probants et certains ont allègrement sauté certaines étapes de l'expérimentation pour passer à l'Homme. Ces attitudes mettent en danger les applications de la recherche. Un essai thérapeutique mal conduit peut invalider le traitement qu'il est censé évaluer (patient tué par un adénovirus GM dans un essai américain, ...). D'ailleurs n'y a-t-il pas une escroquerie à utiliser le mot "thérapeutique" pour des recherches qui restent en grande partie fondamentales ? La "thérapie génique", le clonage "thérapeutique", sont peut-être des paris pour l'avenir, mais cela reste encore, en grande partie, du ressort de la recherche fondamentale sur la réparation cellulaire ou tissulaire, sur le développement embryonnaire. Cet abus de langage, très commode pour drainer les crédits caritatifs, risque de nuire à terme à la crédibilité de certaines recherches.

Le bilan de l'opération Griscelli est qu'on a délaissé des recherches sur le cancer, apparemment moins valorisantes pour l'esprit (avec l'aide des associations caritatives du domaine médical), pour arriver enfin au constat qu'il n'y a plus (ou peu) de recherche sur le cancer en France. D'où le plan cancer du président de la République qui, on l'espère, sera plus qu'un effet d'annonce.

De même, les recherches sur l'embryon humain et le clonage dit "thérapeutique" sont poussées par les lobbies industriels voire universitaires et quelques chercheurs prêts à "vendre leur âme" pour continuer leurs recherches dans des pays étrangers aux législations plus laxistes. On est toujours dans le débat sur les OGM (humains) ! En dehors des considérations philosophiques, n'y a-t-il pas danger à s'engouffrer dans ces recherches à haut risque sur le plan social et posant des problèmes éthiques majeurs, alors qu'il existe des voies probablement aussi prometteuses de recherche, par exemple, sur les cellules souches adultes humaines ?

C'est d'ailleurs le point de vue du conseil de l'Europe qui veut limiter la recherche sur les cellules souches embryonnaires au profit de recherches scientifiques "non controversées du point de vue éthique et social", et visant en particulier à mettre au point "de nouvelles méthodes de médecine régénérative" (rapporté par "Le quotidien du Médecin", 6 oct. 2003). Là encore la précipitation peut tuer un domaine très important de recherche fondamentale sur le développement embryonnaire.

## OGM thérapeutiques.

Pour revenir à la question des OGM, il n'est pas nécessaire de reprendre les arguments des "anti-OGM" mais tout simplement de s'appuyer sur ceux des responsables de la Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (en France, l'AFSSAPS, qui délivre les AMM) pour avoir une attitude critique. Puisque les derniers champs fauchés par des "irréductibles" anti-OGM concernaient des OGM destinés à produire un médicament, on s'intéressera d'abord à cette catégorie.

Le Professeur Jean Hugues TROUVIN<sup>(1)</sup> directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques à l'AFSSAPS classe les OGM thérapeutiques en trois grandes catégories :

— 1/ Les OGM en milieu confiné pour la production de protéines thérapeutiques. Cette catégorie concerne la production de molécules en utilisant des microorganismes ou la culture cellulaire en milieu confiné, qu'il n'aurait pas été possible de produire par synthèse chimique. Quelque 80 nouvelles molécules actives ont été produites par cette voie : l'insuline recombinante (commercialisée dans les années 1990), hGH, EPO, les facteurs VII, VIII, IX, les interférons, ... Même si cette catégorie est considérée comme ne présentant, avec 20 ans de recul, aucun risque pour l'environnement (confinement), des risques subsistent - au niveau microbiologique : "Tous ces dérivés biologiques peuvent être eux-mêmes source ou vecteur potentiel de contamination par un agent pathogène possiblement transmissible à l'homme." - au niveau immunologique (néo-antigénicité) : "ces risques de perte d'activités ou de développement de réactions immunes contre la protéine d'intérêt sont très étudiés lors du développement de la protéine médicament."

Les risques ne sont pas nuls ce qui implique un très grand sérieux dans la procédure d'AMM et le suivi sur le long terme. Ce n'est pas toujours le cas (l'efficacité et les troubles secondaires liés à l'administration de l'insuline-GM (Génétiquement modifiée) demandent à être réévalués d'autant que l'insuline d'origine animale, moins chère, n'est plus disponible), hGH est distribué aux Etats-Unis comme supplément alimentaire, l'EPO...

— 2/ Les OGM thérapeutiques utilisés en milieu "ouvert". Il s'agit de plantes ou d'animaux destinés à la production de grandes quantités de protéines d'intérêt thérapeutique. Toujours selon J.H. Trouvin<sup>1</sup> : "Actuellement, il n'y a pas d'exemple de médicaments qui soient obtenus par cette voie de production. Certains médicaments sont en cours de développement et l'on peut espérer voir arriver ces produits en thérapeutique pour les années 2005 et au-delà." Par ailleurs, il y a un risque accru de néo-antigénicité, "... les plantes n'ayant pas les mêmes capacités de glycosylation et de modification post-transductionnelle." Enfin, "Au plan du risque environnemental, cette nouvelle approche d'utilisation d'OGM supérieurs peut effectivement présenter plus de difficultés que l'utilisation d'OGM en milieu confiné, notamment par le seul fait que pour une production en

grande quantité, il faudra prévoir des cultures ou des élevages sur de relativement grandes surfaces, ce qui ne facilite pas le contrôle de la non-diffusion des gènes." Il est à noter que -a) cette approche reste du domaine de la recherche, -b) qu'elle comporte de très nombreuses incertitudes -c) que son avantage par rapport aux microorganismes-GM produits en milieu confiné n'est pas démontré -d) et que les risques pour l'environnement sont difficiles à contrôler. **Alors, quelle justification donner aux cultures en plein champ d'OGM végétaux à visée thérapeutique, si ce n'est de détourner l'attention pour mieux faire passer la pilule des OGM alimentaires.**

— 3/ Les OGM médicaments.

"Les risques environnementaux représentés par cette approche de thérapie génique, sont essentiellement fonction du vecteur utilisé et de la voie d'administration. Il faut surtout craindre, et donc contrôler, une éventuelle transmission secondaire, à partir du patient traité, par exemple par un vecteur viral non contrôlé qui pourrait se répliquer et se transmettre à l'entourage du patient ... Les risques de dissémination, par les autres systèmes de vectorisation de la thérapie génique, sont extrêmement faibles."

Il est remarquable et compréhensible que les responsables de l'AFSSAPS fassent une évaluation aussi précise des risques. Sur le problème des OGM, il faut raisonner en termes d'avantage, de coût et de risque pour les populations et pour l'Humanité. Le raisonnement pour les OGM alimentaires n'est pas différent.

### OGM alimentaires

Des considérations générales, philosophiques et particulières, il découle que les OGM ne doivent pas être imposés aux populations. Or, c'est tout le contraire qui se passe. Si on expose honnêtement à ces populations, les risques inhérents aux OGM, elles n'en veulent pas, cependant que les grandes multinationales semencières ou/et productrices d'insecticides et d'engrais font le forcing. Aux US 70 % du soja dans l'alimentation humaine est GM sans étiquetage ni traçabilité. Le Zimbabwe a refusé l'aide alimentaire sous forme de maïs transgénique et en a profité pour modifier son système de redistribution alimentaire intérieur. Les paysans d'Afrique du sud dont on a forcé la main voient de plus en plus qu'il n'y a pas, dans l'immédiat, de débouché international pour leur produits GM.

Le Brésil vient de se voir forcer la main également par les lobbies de paysans riches du sud soutenus par les semenciers pour introduire la culture du soja transgénique dans les provinces du SUD.

Les pays développés, qui ont une agriculture déjà trop productiviste, n'ont pas besoin d'augmenter les rendements surtout s'ils font l'effort d'utiliser les insecticides et les engrais de façon plus raisonnée et plus économique. L'augmentation de la production et la vente de semen-

ces GM aux pays du tiers-monde ne peuvent être dictées que par une visée néocolonisatrice. Un des problèmes du tiers-monde est d'arriver à l'autosuffisance par une meilleure distribution des richesses et la fin des pillages alimentaires, des matières premières et du pillage financier par le FMI, ce qui n'empêche nullement d'envisager des échanges alimentaires. Les pays du tiers-monde ont-ils besoin des OGM pour arriver à cette fin ? C'est une discussion qui peut avoir lieu, mais est-on prêt à leur proposer le mil, le manioc, ... transgénique ?

De toute façon, cela n'exclut pas l'impact des OGM sur la biodiversité. Les petites et moyennes entreprises semencières traditionnelles, qui existent encore en France, pourront-elles continuer à vivre à côté des monstres semenciers et surtout à partir du moment où un certain taux de cultures GM sera autorisé, il y aura nécessairement contamination de toutes les cultures traditionnelles environnantes et impossibilité de présenter aux paysans et aux consommateurs des semences ou des produits exempts d'OGM.

Cependant, il serait bien prétentieux de vouloir se prononcer définitivement pour ou contre les OGM. La recherche fondamentale sur ce sujet doit pouvoir continuer ce qui rend prématuré les essais en plein champ qui précèdent la production extensive. Tout essai à visée de recherche doit être fait en milieu confiné comme toute technique de production des médicaments à grande échelle ce qui exclut pour le moment les OGM thérapeutiques végétaux. Une chose est certaine, la culture extensive des OGM, dans les conditions actuelles, est une arme redoutable dans les mains du capitalisme international qui se moque bien des aspects écologiques, philosophiques ou philanthropiques. Les populations doivent être consultées et donner librement leur avis après des débats à tous les échelons, c'est ce que le Syndicat National des Travailleurs Scientifiques proposait lors de son dernier congrès en décembre 2002.

Par conséquent si on nous posait la question, notre réponse serait que nous avons participé moralement à l'arrachage des maïs GM à visée thérapeutique. Et ce n'est pas la mise en scène honteuse d'une maladie par les médias qui nous ferait changer d'avis. Nous respectons les Lois maïs, quand dans notre action syndicale ou politique, nous évaluons que l'intérêt commun, le "bien public global", sont menacés par la Loi, alors il est de notre devoir de lutter contre elle, pour contribuer à la changer par les moyens appropriés et gradués. Cela fait partie de notre mission de syndicaliste.

(1) Jean-Hugues TROUVIN, *sécurité sanitaire des OGM utilisés en thérapeutique*, Bull. Acad. Natle., 2002, 186, n°8

## Les OGM, qu'en est-il réellement ? Par Gilles MERCIER

Les OGM sont accusés d'être un instrument de domination des multinationales, de mettre en cause la diversité biologique et d'être sources potentielles de danger pour la santé de l'homme. Les OGM seraient des constructions artificielles qui une fois lâchées dans la nature seraient incontrôlables. Qu'en est-il réellement ?

### Environnement

L'apparition de l'agriculture et de l'élevage au néolithique marque la fin de la préhistoire, pendant laquelle l'homme était totalement dépendant de son environnement. La domestication des espèces végétales et animales a répondu pour l'Homme à la nécessité d'appropriation de la Nature afin d'assurer son existence. Compte tenu des spécificités du règne végétal, l'Homme est allé très loin dans l'appropriation des plantes. Les progrès dans la sélection des plantes ont été très lents, se sont accélérés au cours du 18<sup>ème</sup> siècle pour connaître un essor décisif avec la naissance de la génétique consécutive à la détermination des lois de Mendel et plus tard avec la connaissance des gènes et de leurs fonctions. Les plantes cultivées aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec les espèces dont elles sont issues. Elles sont totalement artificielles, incapables de pousser en dehors de l'intervention humaine. La sélection classique a conduit à la séparation quasi totale du monde domestiqué et du monde sauvage. Les plantes cultivées n'existent que parce que l'Homme les sème et les protège et ceci malgré le vent, les insectes et les oiseaux qui transportent leur pollen et leurs graines. Dans les jachères il n'y a que des plantes sauvages, les plantes cultivées leur ont cédé le terrain ! sur les îles volcaniques néoformées les plantes qui poussent ne sont jamais des plantes cultivées ! Les plantes qui colonisent des milieux qui ne sont pas originellement les leurs sont uniquement des plantes sauvages. Ces faits montrent le caractère artificiel des produits d'une agriculture présentée par essence comme naturelle. Les OGM dérivent de ces plantes incapables de coloniser les milieux naturels. Pour présenter un danger il faudrait que le gène inséré modifie de façon spectaculaire le comportement de la plante afin de lui conférer un avantage sélectif en un milieu ouvert. Nous sommes passés d'un problème supposé être inhérent à tout OGM à un événement qui est du domaine du spéculatif. L'insertion d'un gène serait source de dangers potentiels, mais le mélange de génomes d'espèces différentes pour créer de nouvelles espèces ou l'amplification du nombre de chromosomes pour l'obtention de variétés de plus grande taille, comme cela se pratique depuis longtemps dans l'agriculture, ne semble poser aucun problème éthique à qui que ce soit, pourtant ces processus sont accompagnés de remaniements chromo-

somiques et de ré-associations de gènes !! Pour les agriculteurs, l'usage a déterminé les avantages et les inconvénients des variétés et des espèces ainsi sélectionnées.

Les adversaires des OGM mettent en avant le flux de gènes (qui est un abus de langage), c'est-à-dire l'échange de gènes entre espèces différentes comme moyen de dissémination de l'information génétique des OGM. Il existe une quinzaine de plantes cultivées qui ont à la possibilité de se croiser avec des espèces sauvages apparentées. Des plantes hybrides sont ainsi générées, mais les chromosomes des espèces cultivées sont progressivement éliminés. En quelques générations, nous sommes revenus à la plante sauvage d'origine. Sans ce processus d'exclusion chromosomique, nous aurions sans cesse de nouvelles espèces hybrides, ce qui n'est manifestement pas le cas, chacun restant chez soi.

Les OGM résistants aux insectes nuisibles confèreraient leur résistance aux insectes ! mais par quels mécanismes ? La toxine sécrétée par la plante grâce à l'insertion d'un gène bactérien ne génère pas de résistance, mais peut révéler des résistances qui préexistaient avant l'arrivée des OGM. La solution est cours d'élaboration. Ainsi, certaines bactéries produisent plusieurs toxines contre les insectes, l'insertion dans le génome de la plante de différents gènes de résistances rend quasi nulle la probabilité d'émergence d'insectes résistants aux toxines.

### Source de danger pour la santé.

Les OGM seraient susceptibles de nous transmettre leur résistance aux antibiotiques. Les aliments que nous avalons quotidiennement renferment des km d'ADN et des milliards de gènes. Cette information génétique dégradée dans l'estomac est réabsorbée dans l'intestin. Depuis des millions d'années que les ruminants absorbent des végétaux, ils n'ont toujours pas commencé à faire de la photosynthèse ! Les plantes peuvent transmettre de l'information génétique sous forme de plasmide aux bactéries du sol. Mais, le transfert d'information à partir des chromosomes de la plante est particulièrement hypothétique. Encore faut-il que le gène transféré le soit avec son promoteur sans lequel il est muet. Mais si cet événement particulièrement théorique se produisait, il ne serait pas suffisant pour produire une souche bactérienne résistante. Le gène de résistance ne confère pas d'avantage sélectif à moins d'épandre l'antibiotique correspondant sur les surfaces cultivées !! Mais pourquoi élaborer de tels scénarios, les bactéries résistantes aux antibiotiques existent déjà dans le sol sans rien devoir aux OGM. Ces bactéries existent naturellement, nous en rejetons dans nos fèces, l'utilisation massive d'antibiotiques a amplifié le phénomène. Une remorque de fumier (engrais bio de référence !) contient bien plus de bactéries résistantes que l'ensemble des cultures OGM de la planète construites à partir d'un vecteur de résistance aux antibiotiques. !

### Les OGM et allergénicité.

L'allergie dépend des protéines allergènes et des individus. Les fraises, kiwis, cacahuètes, blé, riz, malgré leur propriété allergène ne sont pas interdits de consommation. En l'état actuel le seul moyen d'éviter qu'un OGM exprime des propriétés allergène est de ne pas y introduire un gène dont le produit est identifié comme allergène. En Asie, certaines populations dont le riz constitue l'essentiel de la nourriture sont allergiques à une protéine du grain de riz. La transgénèse pourrait supprimer les propriétés allergisantes du riz en inactivant le gène correspondant.

Si les fonctions des produits des gènes introduits sont connues, ils peuvent néanmoins interagir de façon inattendue avec les éléments cellulaires de l'hôte, d'où la nécessité d'études en plein champ. Un phytotron ne remplacera jamais la complexité du système naturel. Les OGM sont cultivés à grande échelle aux USA et au Canada en Argentine et en Chine depuis de nombreuses années sans que l'état des plantes sauvages s'en trouve modifié !

### OGM et économie

Les OGM seraient un instrument aux mains des multinationales pour assurer leur domination ; exemple le maïs appelé " Terminator " par ses détracteurs. Une campagne qui a abouti à son retrait fut menée pour empêcher « l'asservissement des agriculteurs aux semenciers ». La densité des terres cultivées, la dérive génétique obligent l'agriculteur à se réapprovisionner en semence pour éviter le mélange des récoltes et la baisse des rendements. Chez qui se fournit en semences, en engrais, en insecticides...l'exploitant agricole ? En quoi les OGM modifient-ils la donne économique ? Nous sommes dans une économie marchande, un produit ne devient une marchandise que s'il a une valeur d'usage. Le Capital peut toujours s'évertuer à créer des produits, si le marché ne s'en empare pas, c'est qu'ils ne correspondent pas à des besoins. Les semenciers peuvent toujours essayer d'imposer les OGM aux agriculteurs, si ces derniers n'y voient aucune plus value, les OGM n'ont aucune chance de s'imposer. Ceci d'autant que les semences non transgéniques existent et sont moins chères, la valeur d'échange des semences OGM étant supérieure à celle des semences classiques. Si les OGM n'apportaient pas une plus value à l'exploitant agricole, il retournerait aux semences classiques. Ce n'est manifestement pas le cas puisque les surfaces cultivées par les OGM ne cessent de croître dans le monde. C'est donc que la société (et ceci de façon totalement indépendante des semenciers) accorde aux OGM une valeur supérieure à leur valeur d'échange.

Les opposants aux OGM affirment que " l'agro agriculture appuyée par l'expérience paysanne peut nourrir durablement la planète sans l'empoisonner ". Il faut arrêter d'embellir l'agriculture traditionnelle. L'apport de fumier et d'engrais organique est aussi polluant que les

engrais chimiques et ces engrais ne sont pas assez abondants pour répondre aux besoins de l'agriculture. Sur la planète 40 % des produits végétaux et 20 % des produits animaux sont perdus par l'action de divers agents ravageurs et pathogènes. Si la création de variétés résistantes par transgénèse est proscrite, il faut accroître les épandages d'insecticides et d'herbicides ! ! Où est la logique si les deux sont interdits ? Les industriels ont tendance à développer des OGM pour les agricultures dont les pays sont solvables. Il est indispensable que les établissements de recherche publique aient une forte recherche sur les OGM afin de développer des variétés correspondant aux besoins des pays peu solvables où l'agriculture se heurte à de fortes contraintes climatiques et environnementales (sécheresse, salinité...). La recherche publique sur les OGM ne doit pas être la sous-traitante des stratégies industrielles, encore faut-il qu'elle bénéficie de financements qui lui garantissent son indépendance.

L'agriculture n'a cessé de progresser grâce à la recherche scientifique. La productivité agricole n'a cessé de croître grâce à l'utilisation de plants hybrides, d'engrais, d'insecticides, de fongicides et d'herbicides, grâce à l'irrigation et au machinisme agricole. Les besoins alimentaires d'une partie de la planète sont immenses et les terres arables ne sont pas extensibles. L'agriculture traditionnelle demeure fortement dépendante des caprices de la nature. Dans les années 1970, les techniques d'amélioration des plantes reposant sur l'hybridation sexuée intra et interspécifique et sur l'introduction de mutations ont atteint leur limite. L'apparition de la transgénèse dans les années 1980 a constitué un saut technologique majeur dans l'histoire de l'agriculture en élargissant de façon infinie l'éventail des possibilités de transformation des plantes.

Quand on défend les OGM, on devient un scientifique suspect ! Suspect de scientisme ? d'allégeance aux multinationales ? Mais quelles possibilités d'expression ont ceux qui défendent les OGM ? Il est impossible d'exprimer dans la presse une expression contraire au discours anti-OGM dominant. Les articles défendant les OGM sont systématiquement écartés. Il n'y a pas de débat ! Pourtant, rien ne démontre une quelconque dangerosité des OGM, les deux seules publications de 1999 et 2001 concluant à une dangerosité des OGM pour l'environnement et la santé publiées et largement exploitées par leurs opposants n'ont pas été confirmées. Mais cela ne fait rien, elles continuent d'être reprises par la presse. L'idéologie l'emporte sur la démarche expérimentale, ce qui est contraire à la démarche scientifique.

**Ce communiqué ne correspond pas  
exactement à la réalité**

*Par Michel COHEN – Bordeaux*

Ce communiqué ne correspond pas exactement à la réalité : la plupart du temps, les destructions ont été nommément revendiquées (même Noël Mamère s'est "dénoncé" et 25 syndicalistes paysans qui ont procédé à une de ces destructions, d'une par-celle très cachée au milieu d'un bois mais quand même découverte, ont, ensemble, donné cet été leurs noms à la gendarmerie des Landes). Quant à l'expérimentation scientifique, c'est une chose, mais l'expérimentation en plein air, sans principe de précaution et sans concertation citoyenne en est une autre. Or il n'y a jamais eu "débat scientifique et public". Les citoyens aussi ont leur mot à dire sur la "sécurité", comme au sujet du nucléaire : ce n'est pas qu'une question d'experts. Le communiqué du BN n'est pas équilibré quant à ses prises de position et aurait dû être précédé d'un débat organisé au sein du syndicat (même si le débat "intempestif" couve depuis longtemps.)

**Je suis contre ce communiqué...**

*Par Jean-Pierre BAZIN – Inserm Paris*

**Je suis contre ce communiqué** du BN sur les OGM. Il est beaucoup trop réducteur, surtout quand on sait qu'il s'agit d'une version édulcorée de ce qui avait été proposé par certains chercheurs qui se sont d'ailleurs exprimés dans la presse et par pétition (c'est leur droit). Évidemment avec un tel texte et les pétitions qui circulent on sera du côté de quelques centaines de mandarins qui passent leur temps à se tromper et à tromper le grand public.

**Certains de nos chercheurs vont jusqu'à accuser les petits propriétaires paysans de corporatisme** alors qu'ils portent à travers des personnalités comme José Bové, mais pas seulement lui, la pensée et des embryons d'actions anti-libérales, c'est se tromper de combat. Il est vrai que beaucoup à gauche considèrent qu'il n'y a plus rien à faire contre le libéralisme dominé par l'hégémonisme américain, si ce n'est que de s'adapter. Personnellement je suis preneur des actions des petits paysans qui savent se faire entendre jusqu'à l'échelon international. Ils sortent précisément d'un corporatisme plus que centenaire, il faut les aider, les écouter et surtout discuter avec eux.

**Ce n'est pas à nous de condamner leurs actions**, d'autres, ardents défenseurs du libéralisme s'en chargent fort bien en se permettant d'incarcérer un leader syndical. Quand on lutte pour le "Bien public", on peut être amené à faire des actions "illégales", nos camara-

des de Romainville en savent quelque chose, dans leur combat contre la multinationale AVENTIS et un gouvernement libéral qui n'a pas le moindre sens de l'intérêt public.

**Il est grand temps d'avoir un débat sérieux dans notre CE nationale sur le problème des OGM mais aussi sur la nature de l'action syndicale.**

**Je suis d'accord...**

*Par Ignacio ANEGON - Inserm Nantes*

Je suis très d'accord avec la position du syndicat. J'avais signé la lettre condamnant les arrachages. En même temps, il faut discuter les implications sociales et politiques sur la France et sur le Tiers-Monde des OGM végétaux.

**Les OGM c'est aussi ça !**

*Catherine TREPIER Inserm*

Le Préfet de l'Isère a intenté une procédure contre l'arrêté pris par Serge Revel, maire (Verts) de Peyssins et vice-président du Conseil général, interdisant la culture d'OGM sur sa commune. L'arrêté municipal, sur recours du Préfet, sera examiné le jeudi 16 octobre à 9 heures par le Tribunal administratif. Un rendez-vous est fixé, pour ceux et celles qui s'opposent à cette volonté préfectorale et soutiennent le maire de cette commune à 8 h 30 devant la Préfecture.

**Je suis assez déçu de votre communiqué  
de presse...**

*Par Henry NEEL – Montpellier*

Je suis assez déçu de votre communiqué de presse à propos des OGM. Il manque de réflexion. Sans défendre l'arrachage des plants transgéniques, ni admettre le recours à force, je trouve que vouloir faire des essais en pleins champs pose d'énormes problèmes.

- Inquiétude de l'opinion publique active.
- Beaucoup d'incertitude, dont on pourrait en lever certaines par des expériences plus poussées en labo ou en serre.
- Ces expériences sont faites sous la pression de lobbies privés à de seules fins de rentabilité. La production de molécules recombinantes se fait déjà dans d'autres organismes en fermenteur, par ex, mais cela revient plus cher. Qui peut sérieusement prétendre que les OGM vont solutionner la faim dans le monde, quand les pays

riches détruisent chaque année de tonnes de produits invendus...

**Nous demandons l'ouverture de la Recherche/Enseignement public à la société civile, via notamment un débat public. La question des OGM est à ce titre assez exemplaire.**

*Christian PRAT - CGT IRD*

Nous avons lancé en juin un appel pour la libération de Bové .. et eu une certaine réussite dans cette action. Mais notre texte va largement au delà de l'emprisonnement de José, puisque : opacité, mensonges (qui peut croire à la fin de la faim dans le monde grâce aux OGM ? (c'est un problème politique et économique, pas technologique!) demi-vérité, financements privés énormes, lobbying, etc.. et aujourd'hui une société contre ces produits... Sans vouloir condamner les OGM, il est important d'en parler, de mesurer tous les enjeux, les risques et les avantages...

Suite à l'absence de réaction du gouvernement et à la contre-attaque des lobbies.. via la pétition "défendons la recherche", nous venons de pondre ce texte que nous aimerions voir diffuser le plus largement possible au sein du syndicat.

Il y a urgence à diffuser ce document car les pétitionnaires "défendons la recherche" (sous entendu privée et publique) ont été immédiatement invités par le gouvernement demain et mercredi... contrairement à nous!

Le site web créé est aussi là pour récolter les signatures de celles et ceux qui n'ont pas encore signé. D'avance, merci.

**Dans le document d'orientation, bas de la page 31 du BRS congrès n° 385 on trouve le texte suivant...**

*Par Hélène CARTERON - Inserm*

Dans le document d'orientation, page 31 du document de congrès, (bas de la page) on trouve le texte suivant :

« La diffusion incontrôlée des semences transgéniques est une menace économique grave. Dans le cadre de la mondialisation libérale des marchés agricoles cette pratique accélère dangereusement le monopole des grandes firmes agro-alimentaires. Les petits paysans du monde entier, Europe et tiers-monde seront de plus en plus marginalisés. Cette question relève d'un choix de société dans lequel le SNTRS doit prendre position pour un moratoire permettant un vrai débat sur les conséquences de l'utilisation de cette technologie ».

Comment peut-on déplorer les ravages sociaux que produisent les OGM pour les paysans pauvres du monde, demander un moratoire, et prendre parti en bureau contre l'arrachage des OGM, dans un communiqué public !!

Ces questions ne sont pas secondaires. Ce sont comme le dit le texte voté au 24 ème congrès "des choix de société". Ce vote était en cohérence avec d'autres positions sur la bioéthique, le brevetage, les choix d'orientation de la recherche, et la responsabilité des chercheurs et en tout état de cause il n'appartenait pas au bureau mais au CSN de prendre ou de récuser la position prise dans ce communiqué .

Il y a malheureusement une autre cohérence dans le fait de défendre en tous lieux et quel qu'en soit l'enjeu pour la société la "liberté du chercheur". Cette cohérence est celle d'un point de vue corporatiste et elle est en contradiction avec les textes adoptés en congrès.

Cultiver des OGM en plein champ me paraît une violence beaucoup plus grande pour la société que l'arrachage de quelques plants expérimentaux. Publier un communiqué contre l'arrachage de ces plants, sans réserves et sans explications, c'est prendre position au côté des firmes qui imposent cette violence et qui manipulent l'opinion et certains chercheurs. C'est faire fi du caractère de légitime défense que revêtent ces actions d'arrachage, dès lors que la culture d'OGM en plein champs (fut-elle expérimentale) est perpétrée malgré l'opposition d'un large mouvement social qui s'exprime au nom du principe de précaution et de la protection des petits agriculteurs contre les grands semenciers. A propos, MONSANTO vient de fermer son siège européen en Grande-Bretagne. Cela ne saurait l'empêcher de nuire à travers le monde, mais cela aurait-il un lien avec l'article du "Guardian" du 2 octobre révélant la nocivité de deux types d'OGM pour l'environnement ou avec le sondage qui établit que 54% des anglais refusent les OGM ?

En tout cas la publication de ce communiqué aura eu un avantage : réveiller le débat et lui donner l'importance qu'il a réellement. Il faut croire que c'était nécessaire compte-tenu de ce qui s'est passé.

A quelque chose malheur est bon !

**Je suis déçu du sens de votre intervention...**

*Par Guillaume PREVOT  
(Syndiqué SNTRS-CGT Montpellier)*

Je viens de lire dans le SNTRS INFO, le communiqué qu'a fait le SNTRS concernant les OGM et je suis déçu du sens de votre intervention car j'estime que les essais en pleins champs sont dangereux car ils "polluent" les

cultures et plantes de familles voisines des alentours. De plus, nous savons maintenant (voir article cité ci-dessous) que des sociétés comme Monsanto vont se servir de la pollinisation croisée pour attaquer en procès les cultivateurs continuant à faire du bio et imposer ainsi à plus ou moins long terme la généralisation de la culture transgénique.

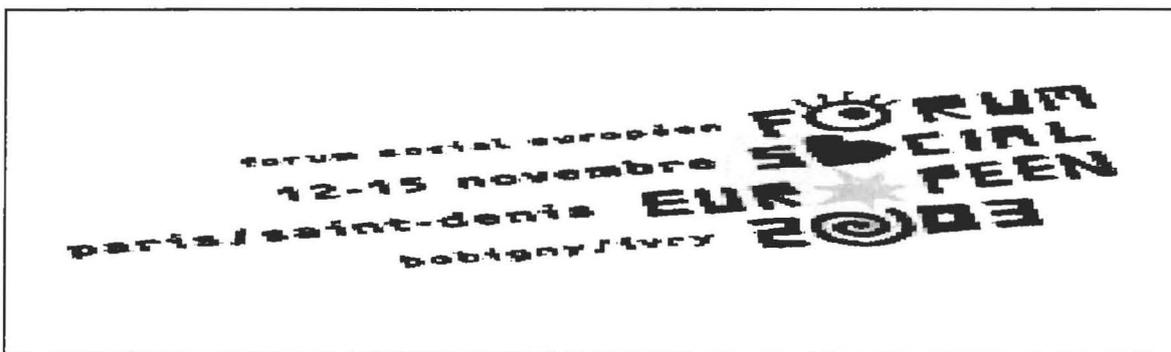
Je pense que l'ouverture d'un débat public et scientifique sur la question est plus que nécessaire et je compte sur le SNTRS pour être porteur de cette revendication. Bien cordialement.

*Justice - A Namur, le Canadien Percy Schmeiser témoigne des pratiques « scandaleuses » de la multinationale*  
**Des champs tracés par les espions de Monsanto**  
Le 07/10/2003 BELGA Christophe SCHOUNE

*Un procès dans le procès ! La deuxième audience consacrée, par la dixième chambre du tribunal correctionnel de Namur, au saccage de parcelles d'essais d'OGM de la multinationale Monsanto, en mai 2000 à Femelmont, a tourné à l'acte d'accusation de ces mêmes organismes génétiquement modifiés. En aveux pour la plupart, les treize prévenus accusés d'avoir détruit ces plants ont fait citer à la barre quatre témoins français et canadien qui ont dressé un réquisitoire contre les OGM. Parmi ces experts et fermiers, Percy Schmeiser fut sans conteste la vedette américaine du jour, applaudie à l'issue de son plaidoyer. Personnage emblématique, Schmeiser incarne aujourd'hui la lutte contre les OGM sur le continent américain. Si ce n'est sa détermination, cet ancien agriculteur « conventionnel » du Saskatchewan n'a pourtant rien, dans l'apparence et la rhétorique, d'un José Bové. Son combat, c'est celui de la liberté de rester maître d'un modèle agricole hérité des pionniers. A 73 ans, vert comme une jeune pousse de colza, l'homme sait que s'il a fait un choix, c'est bien de ne jamais cultiver des OGM. Jusqu'au jour où la firme Monsanto, leader sur ce marché, lui chercha des « pousses ». C'était en 1997 : La multinationale avait découvert du soja génétiquement modifié dans mes fossés et, soi-disant dans mes champs, avant de m'intenter un procès, expose le fermier retraité à la présidente Martine Scarcez. Alors que je n'avais jamais*

*souhaité cela, le juge a considéré dans un premier temps que c'était une infraction à la propriété intellectuelle et peu importait que ces OGM aient été engendrés par des pollinisations croisées ou des mouvements directs de graines venues d'ailleurs. Par le menu, Schmeiser détaille les pratiques d'intimidation dont il dit avoir été victime de la part de Monsanto : Leurs agents se font passer pour la police royale du Canada. En ce qui me concerne, ces inspecteurs ont fait des fausses déclarations, ce qui a été reconnu par la suite, pour essayer de faire croire que je cultivais des OGM. Cette police se présente chez les fermiers en demandant de dénoncer les collègues qui utiliseraient des OGM sans licence. Ils créent une atmosphère de délation qui engendre un climat détestable. Aujourd'hui, les fermiers se suspectent, quelque chose s'est cassé au plan social. Il perd une fois, deux fois devant la cour fédérale, mais s'entête. Schmeiser remporte sa première victoire devant la Cour suprême du Canada cette année. Un nouveau procès devant cette cour aura lieu en janvier 2004 : Ce dont il est question, c'est du brevetage du vivant et des droits fondamentaux du fermier par rapport aux multinationales. Celles-ci imposent des contrats scandaleux qui suppriment les droits des fermiers en leur interdisant de récolter les semences, en leur imposant les produits chimiques.*

*Conscient du débat qui agite l'Europe à l'approche de l'autorisation de cultures à grande échelle, Percy Schmeiser lance une forme d'avertissement au tribunal : Si je suis venu ici, c'est pour délivrer un message aux Européens. Si vous introduisez les OGM, vous allez détruire, comme cela s'est passé au Canada, les différentes cultures conventionnelles et biologiques. Le choix ne sera plus possible. Moi, je ne peux plus cultiver du colza parce que mon sol est contaminé. La coexistence entre les cultures est impossible. Place aux arguments juridiques. Les plaidoiries ont été fixées au 17 novembre.*



**Tribune libre... Tribune de discussion...**  
*La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs...*  
**SUITE...**

**CGT- RETRAITE**

**A propos du « Bilan d'Etape des mobilisations pour les retraites », analyse du Bureau Confédéral (BRS 390 page 26).**

*Par Monique BRAS – Retraitée Marseille*

Beaucoup de choses très justes, mais des oublis importants qui risquent d'empêcher la compréhension du mouvement. D'une manière générale, aucun militant ne cherche des consolations, et personne n'a besoin d'un discours du genre « on n'a pas gagné, mais ce n'est pas une défaite... ». Jamais prendre les gens pour des imbéciles, et encore moins les militants de la CGT : le texte du gouvernement est voté !

**1-) L'ampleur du mouvement doit beaucoup à la présence des enseignants**

Leur démarche dépassait largement la question de la retraite. C'est une population jeune, fortement syndiquée, et quasi dans un syndicat unique. Evidemment Je n'insiste pas sur le niveau scolaire ; pour eux, l'enjeu était la défense de leur place dans la Société. Ils sont motivés, et réclament une place à la hauteur de leur rôle. D'ailleurs au passage la Société française bouge énormément, et de grandes questions se posent avec force, et d'une manière nouvelle : c'est le cas de l'Education, de la protection sociale, de la médecine, de la Science etc. Les partis politiques de gauche peinent à apporter un discours neuf. De mon point de vue, il y avait deux branches dans la lutte, même si une partie des enseignants, surtout les plus vieux, parlaient de retraite. On ne me fera jamais croire qu'un jeune prof de 30 ans a participé à la plus grande mobilisation de toute sa vie.... Pour la retraite !

Par ex., les manifs à Marseille ont atteint régulièrement 200 000, les enseignants représentaient la moitié. En plus ils savent animer un défilé, chanter, inventer des paroles... Réjouissant, sur certains tronçons du parcours, les spectateurs étaient aussi nombreux que les manifestants.

**2-) La « trahison de la CFDT ».**

Je reste perplexe, car c'est une capitulation après une magnifique déclaration unitaire...non après épuisement d'un mouvement qui traîne en longueur... MAIS quasiment tout de suite. Je m'interroge : que valent les engagements des organisations de cette nature ? On sait tous que le monde du travail est contre la division syndicale, et réclame toujours des actions unitaires. Mais ce qui vient d'arriver doit nous faire réfléchir. Il est inutile de susciter des espoirs du style « tous ensemble », alors qu'on sait combien cette unité est superficielle. C'est justement ma question : pouvait-on pressentir ce volte face ? A-t-on pris ses désirs pour des réalités ?

A Marseille, la clientèle habituelle de la CFDT est à FO. De plus l'UD CFDT est contre Chérèque. Ceci explique que la défection de la CFDT a eu peu de conséquences. Je sais que la question de l'Unité du mouvement syndical est un gage d'efficacité, comme le répète souvent Bernard Thibault. Mais à la lumière de ce qui vient d'arriver, il me semble qu'il convient d'ouvrir un débat.

C'est très décevant et même destructeur de bâtir une déclaration symbolique, et qu'au premier obstacle, nos partenaires nous laissent tomber !

— la déclaration était-elle trop à minima pour masquer les divergences... auquel cas, on frise la malhonnêteté intellectuelle

— ou on a été « embarqué »

**3-) participation du privé**

Sans doute, la stratégie de convergence avec le privé a été plusieurs fois engagée, et il est vrai aussi que la participation était meilleure qu'en 1995. MAIS ne pas confondre l'arbre avec la forêt. Je ne m'étendrai pas sur les causes, dont la principale me paraît le désert syndical. Ceci est une préoccupation qui ne doit pas nous quitter : **non seulement le syndicalisme français est faible et divisé\* mais en plus il est cantonné dans le secteur public !**

Je suis persuadée que le syndicalisme doit s'adapter à la Société française d'aujourd'hui. La CGT s'est bâtie dans des conditions historiques particulières, qui ne sont plus du tout celles d'aujourd'hui. Ce n'est pas de petites retouches dont nous avons besoin, mais d'une « véritable révolution culturelle ». La désaffection des jeunes pour l'engagement syndical est un signe qui ne trompe pas. Sauf à dire que la jeunesse est à jeter au panier... C'est la CGT qui doit aller vers eux et non l'inverse.

#### 4) La langue de ce texte est assez « langue de bois »

On cherche à rassurer le militant, tout en reconnaissant quelques faiblesses, mais surtout pas à la CGT ! qui ne se trompe jamais, avait d'ailleurs prévu dans son Congrès etc... Comme on disait autrefois « il ne faut pas désespérer Billancourt » Sauf que l'île Seguin a coulé définitivement, pour la CGT tout au moins !

En conclusion, il est urgent de faire travailler ses neurones ! Ce qui me rassure, c'est que la population française est encore capable d'investir la rue. Quelquefois je viendrais à en douter ! Une constatation : les institutions syndicales ou politiques sont incapables de traduire cette combativité...

### Pour être à l'offensive, Clarté et initiatives d'action s'imposent

Par René Malzieu - Retraité

En ce début septembre, l'inquiétude et le mécontentement sont grands parmi les salariés.

Ils ont raison. Un grave coup a été porté au système de retraite par la loi Fillon ; la menace contre la sécurité sociale et notre système de santé se précise. Une campagne de dramatisation est déjà engagée (le gouffre de 10 milliards) par les médias pour crier à la catastrophe et préparer le terrain à Raffarin. Mais celui-ci aurait tort de miser sur le manque de combativité des salariés tant du public que du privé.

#### Une démarche analogue à celle pour les retraites

La démarche du gouvernement rappelle celle suivie pour les retraites : prudence mais détermination. Chirac le 14 juillet a parlé d'adaptation. Raffarin parle de "modernisation de l'assurance maladie". Le mot réforme est trop usé après l'attaque contre le système de retraite. Raffarin a exposé son plan :

-Création d'un "Haut Conseil de l'assurance maladie" qui sera chargé d'établir un diagnostic d'ici novembre. Somme toute une autre mouture du COR, mais pour la Sécu.

- Concertation, après novembre, avec les partenaires sociaux, puis décisions à l'automne 2004, après les élections

En attendant, il gagne du temps par des mesures conjoncturelles : augmentation du tabac, taxe sur le vin...!

#### Pour mobiliser, il faut être clair

Comme l'a dit la Confédération CGT : "la mobilisation à un niveau suffisant pour imposer d'autres choix reste d'actualité pour préparer les rendez-vous sociaux à venir".

Mais comment contribuer à une "rentrée offensive", si l'on ne procède pas à l'analyse du mouvement du printemps sur les retraites. Bernard Thibault a écrit, en juin, aux syndiqués pour leur dire (et calmer leur colère) : "**Les deux organisations qui ont accepté de se prêter au simulacre de négociation le 15 mai ont pris une lourde responsabilité. Le temps viendra où nous aurons du recul nécessaire pour tirer les enseignements d'un épisode qui aura porté préjudice à l'ensemble du syndicalisme**". Pour ma part, j'ajouterai : et à l'ensemble des salariés.

Nous sommes mi-septembre, d'autres grandes batailles s'annoncent : santé, salaire, emploi...Le temps presse maintenant de tirer les enseignements d'un mouvement certes puissant, mais insuffisant pour faire plier Raffarin et a laissé tout de même pas mal d'amertume. La loi Fillon a été votée, c'est un recul de société qui vient s'ajouter à celui des lois Balladur de 1993. Certes la lutte va devoir continuer pour limiter les dégâts de la loi Fillon Il reste des décrets d'application à sortir. Il faudra imposer un financement favorable aux salariés, défendre les retraites complémentaires... **Pour bien se battre, les salariés ont besoin de clarté.**

#### Pourquoi n'avons-nous pas gagné ?

**Pourquoi le mouvement n'a-t-il pas atteint l'ampleur nécessaire pour gagner ?** Nous devons répondre à cette question, la CGT doit répondre à cette question. Les salariés ne sont pas des moutons, les syndiqués non plus. Ils veulent comprendre pour mieux se battre et gagner. Autrement dit, il faut que les choses soient claires et que les salariés soient informés en permanence du contenu des discussions et de la position des uns et des autres : gouvernement, Medef, **mais aussi des autres organisations syndicales**. Évoquant les tractations CFDT-- Fillon du 15 mai, si le gouvernement réitère pour la réforme de l'assurance maladie le simulacre de négociations, Bernard Thibault déclarait dernièrement : "la CGT ne se laissera pas faire". Pourquoi s'est-elle laissée faire pour les retraites ?

#### Un bref retour en arrière s'impose.

Depuis le "Livre Blanc" de Michel Rocard en 1991, résultat d'intenses travaux ministériels, l'assaut contre notre système de retraite n'a jamais cessé, chacun affirmant vouloir sauver la répartition. :

- Réforme Balladur de 1993 qui reprenait l'essentiel du Livre Blanc.
- Attaque en règle d'Alain Juppé en 1995 : ça passe ou ça casse. Ça a cassé.

- Cascades de rapports plus ou moins catastrophiques (Charpin, Teulade), avis du Conseil économique et social (voté par la CGT), intervention de Jospin à la télé en mars 2000 sans riposte de la CGT, travaux du COR approuvé par la CGT et dont s'est largement inspiré Raffarin, signature à Barcelone, en mars 2001 par Chirac et Jospin d'un accord européen pour allonger de 5 ans la durée du travail (sans que la CGT dénonce avec force...)

Le tout accompagné, durant des années, de campagnes médiatiques savamment orchestrées contre les retraites. Comment voulez-vous que les salariés ne se soient pas trouvés déboussolés lors de l'arrivée de Chirac Raffarin au pouvoir ? Le terrain est alors balisé pour une attaque en règle. Les sondages de début avril 2002 montre bien la confusion qui existait chez les salariés (75 % dont 51 % des fonctionnaires pour l'alignement des fonctionnaires sur 40 annuités ! "Acceptation de travailler plus pour avoir une retraite plus forte" !)

Ce qui est préoccupant quant on examine la période d'après Juppé, c'est l'attitude de la CGT ? On sait en effet que la CFDT depuis son recentrage n'a cessé d'évoluer vers un syndicalisme de mise en œuvre de la politique du Capital. Son appui au plan Juppé de 1995 avec Nicole Nottat en a été l'illustration. Les déclarations de la CFDT ne manquent pas pour connaître ses positions : abandon des 37,5 annuités pour tous, acceptation des lois Balladur... jusqu'à Chérèque qui le 2 février 2003 (le lendemain du 1<sup>er</sup>) accorde une interview au Parisien dans lequel il montre son profond accord avec la réforme Raffarin.. D'ailleurs, le point de vue qu'il a écrit dans le Monde du 3 septembre, "Réformistes, à vos marques", éclaire parfaitement, s'il en était besoin, le choix de la CFDT : soutien actif à la politique gouvernementale, en fait à celle du Capital. À la CE du 22 mai, Annick Kieffer avait eu tout à fait raison de montrer le fossé qui existe entre la CGT et la CFDT.

Pendant tout l'automne 2002, des discussions vont se poursuivre entre le gouvernement et les partenaires sociaux sans que rien pratiquement ne transpire. La CGT n'apporte aucune information sur les propos des uns et des autres, tout occupée qu'elle était à chercher un accord avec la CFDT. C'est ainsi que voit le jour la "déclaration unitaire" des 7 organisations (CGT, CFDT, CGC, FO, ...) qui appellent à une grande manifestation le 1<sup>er</sup> février. Mais, hélas, cette fameuse déclaration est d'un flou tel que Raffarin pouvait se payer le luxe de l'approuver.

Le février Raffarin annonce au Conseil Economique et Social son calendrier sans divulguer son projet (qui est en fait un secret de polichinelle et Fillon s'en chargera dans le Parisien du 26 février) sous prétexte de concertation, mais à voter avant la période des vacances. Il annonce la création d'une "Confédération nationale" syndicats, patronat gouvernement, chargé de plancher

sur les retraites et crée à cet effet des commissions et sous commissions qui vont travailler "tranquillement" sans que la CGT appelle les salariés à intervenir.

Il faudra attendre le 3 avril pour avoir une "manifestation unitaire" (sans CFDT, CGC, CFTC). Enfin appel à une grande manif le 13 mai. La CFDT y participe... Et Chérèque signe le 15 mai après un simulacre de négociation et des contacts privés avec Fillon.

C'est le coup de Jarnac dont la CFDT est coutumière (voir EDF et les intermittents du spectacle). Comment les salariés peuvent-ils s'y retrouver ?

Le mouvement se poursuit, mais on sent bien qu'il n'aura pas la force suffisante pour empêcher le parlement de voter la loi. Les conditions n'existaient vraiment pas pour un mot d'ordre de grève générale.

Le lancement "d'une grande consultation nationale", au contenu douteux, par la CGT, LA FSU, L'UNSA le 19 juin à l'intention des députés et des sénateurs traduit l'aveu de l'échec (combien de signatures sur les millions attendues !).

### La CGT doit revoir sa stratégie

En fait, c'est toute la stratégie de la Confédération d'un "syndicalisme rassemblé", centrée sur des tractations de sommet et sur un accord de sommet avec la CFDT, qui doit être discutée et revue. Ce qui ne veut pas dire, qu'il ne faut pas discuter avec les militants CFDT. Mais, le "syndicalisme de propositions" non fondé sur la lutte a malheureusement fait la preuve de son inefficacité.

Or, certains à la confédération semble vouloir escamoter l'indispensable débat. Quand Le Duigou déclare le 21/8 : "Nos deux organisations ont perdu confiance l'une dans l'autre et surtout, de la crédibilité vis-à-vis du monde salarial. Sur certains dossiers comme la santé, des contacts ont été engagés. Mais une déclaration commune ne pourra se faire qu'après un débat". On a envie de crier ; ne nous le faites pas deux fois !

**La période écoulée le démontre, la CGT est la seule Confédération capable de rassembler, dans la lutte, les salariés pour la défense de leurs revendications. Mais il faut pour cela qu'elle s'en donne les moyens et donc revoie sa stratégie. Aux syndiqués d'en discuter.**

Le 12 septembre 2003



# Appel \*

pour  
**une Conférence Internationale  
de Désarmement Nucléaire  
à Paris en 2005**

A l'occasion du 58<sup>ème</sup> anniversaire du bombardement atomique par les Etats-Unis sur Hiroshima, le maire de cette ville a dénoncé, à juste titre, les visées américaines concernant ce type d'armement et, notamment, la relance de recherches sur des « mini » bombes d'une puissance inférieure à 5 kilotonnes. Le but serait d'obtenir un moyen efficace d'atteindre des bunkers profondément enterrés. Une telle orientation nous rapproche dangereusement de l'arme nucléaire du champ de bataille.

Dans les faits, il s'agit pour les Etats-Unis de poursuivre une politique d'armement nucléaire qui ne s'est jamais démentie, les accords négociés, voire signés, n'étant en fait que des textes utilisés en fonction des intérêts immédiats. La non signature ou la non ratification de traités comme l'interdiction de procéder à des essais nucléaires ou de la fabrication de matières nucléaires de qualité militaire, par exemple, montre bien les orientations retenues par la plus grande puissance militaire du monde. La dénonciation du traité ABM<sup>(1)</sup> de 1972 - traité bilatéral entre la Russie et les Etats-Unis - venant souligner avec force la volonté hégémonique de ce pays sur l'ensemble de la planète.

Il faut en finir avec toutes les tergiversations. Plus les connaissances scientifiques avancent, plus les pays en retard économiquement parlant comblent leurs déficits industriels et plus les risques d'une prolifération horizontale s'accroissent (par exemple : Inde, Pakistan). Fondamentalement, le T.N.P. n'empêchera pas le phénomène. Il faut le répéter, la position qui consiste à considérer que certains états ont « droit » à l'arme nucléaire et d'autres pas, ne peut pas se justifier. De plus, si avec les essais on savait à peu près où chaque pays en était, avec la simulation en laboratoire c'est le mystère qui s'installe et le risque est grand de voir se développer des coopérations d'état à état dans le plus grand secret. Déjà des accords bilatéraux existent entre la France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Russie.

L'arme nucléaire est une arme de destruction massive, mais elle est aussi une arme politique, une arme de domination. Ce sont donc tous ces aspects qu'il faut pren-

dre en compte. Son existence freine le désarmement. Un exemple : si la plupart des Etats du Moyen Orient ne signent pas le Traité international d'interdiction des armes chimiques, c'est parce que Israël, qui possède l'arme nucléaire, ne signe pas le T.N.P.

Il faut en finir avec une sorte de politique des petits pas qui a prévalu jusqu'ici, même si des aspects positifs de ce qui a été fait jusqu'à présent sont à souligner. Aujourd'hui une orientation plus incisive s'impose pour des résultats tangibles et définitifs. Rechercher, voire obtenir un désarmement nucléaire dans tel ou tel pays, un désarmement unilatéral en quelque sorte, ne suffit pas. La solution doit être globale. Il convient d'imposer un traité international d'interdiction de l'arme nucléaire à l'image de ce qui a été fait pour les armes chimiques. Une telle interdiction étant, bien entendu, accompagnée des contrôles indispensables, en tous lieux, en tous pays, sans exception. L'agence de Vienne (AIEA) est bien placée pour cela.

Un désarmement nucléaire effectif et complet aurait des retombées considérables, tant en terme d'influence politique positive vis à vis d'un désarmement concernant l'ensemble des armes de destruction massive, qu'en terme de désarmement tout court. Cela permettrait des transferts financiers très importants vers des œuvres de vie. Nombre de problèmes sociaux trouveraient une solution immédiate et l'on assisterait à l'arrêt du détournement d'une partie non négligeable de la recherche scientifique consacrée à des œuvres de mort.

La recherche scientifique a beaucoup mieux à faire au service de l'humanité. Si les chercheurs et ingénieurs chercheurs ont parfois une responsabilité particulière concernant les orientations choisies en matière d'études et de recherches, il n'en reste pas moins que c'est « la politique » qui fondamentalement fixe les choix. Il convient donc que les pacifistes et les humanistes agissent sur celle-ci avec l'aide des chercheurs et ingénieurs chercheurs pleinement conscients de leur rôle spécifique.



forum social européen  
12-15 novembre  
paris/saint-denis  
bobigny/ivry

**FORUM  
SOCIAL  
EUROPEEN  
2003**

**2ème FORUM SOCIAL EUROPEEN  
du 12 au 15 novembre 2003  
A Paris, St Denis, Bobigny (Seine-Saint-Denis) et Ivry  
(Val de Marne).**

Site web : <http://www.fse-esf.org/>

Suite aux décisions du 24ème Congrès du SNTRS CGT de novembre 2002, nous vous donnons les informations disponibles à ce jour sur la participation du SNTRS CGT au prochain Forum Social Européen.  
(un courrier électronique a été adressé à tous les adhérents le 24 octobre 2003).

Ce 2ème FSE sera un événement important pour débattre des politiques européennes de recherche en Europe. Il peut être une contribution pour avancer d'autres perspectives que la seule « économie de la connaissance » prônée par la CEE dans le cadre du 6ème PCRD et de « l'Espace Européen de la Recherche ». Il sera aussi l'occasion de rencontrer d'autres organisations syndicales européennes de la recherche et d'essayer de construire ensemble une riposte commune des travailleurs de la recherche en Europe.

Tout ne sera pas résolu au 2ème FSE mais espérons au moins que cela sera un bon début !!

Une forte participation des adhérents du SNTRS CGT à ce séminaire mais aussi à l'ensemble des autres activités du FSE est donc souhaitable !!

Le SNTRS CGT fait partie des organisations "participantes" au FSE (voir liste sur le site web du FSE) et est « co-organisatrice » d'un séminaire déposé par la FMST (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques). Voir ci-dessous le détail de ce séminaire.

Concernant les débats sur la « Science » au FSE, voici les deux Rendez vous :

**La Conférence plénière** (Axe 4, Thème 6) intitulée :

*"Sciences, recherche : pour une maîtrise du développement scientifique par les citoyen(ne)s, contre la marchandisation de la science, pour une solidarité scientifique nord-sud assurant une égalité d'accès au savoir et à la technologie ; Contre la brevetabilité du vivant"* aura lieu **de 9 h à 12 h** à

**Ivry, vendredi 14 novembre, salle Gosnat**

(pour s'y rendre : Métro ligne 7 jusqu'à Mairie d'Ivry, puis Bus ligne 132)

Parmi les orateurs, figurent Janine GUESPIN, biologiste, au nom de la FMST et Michèle RIVASI, au nom de Greenpeace.

**Le séminaire n°85** sur :

« *La recherche scientifique aujourd'hui et demain, dans quelle Europe ?* » se tiendra le **jeudi 13 novembre, de 18 h à 21 h, à Ivry, salle n° 3 au Pathé cinéma** (quai d'Ivry).

**Le FSE s'achèvera par une MANIFESTATION-Parade  
revendicative et festive le Samedi 15 novembre  
Après-midi dans Paris. Départ 15 heures à République .../...**

### **Inscription :**

A partir du début novembre 2003, il sera possible de s'inscrire à titre individuel au FSE sur le site web.

2 moyens de s'inscrire :

1) à titre « individuel » sur le Web :

Les frais d'inscriptions sont calculés à partir de la fourchette de rémunération mensuelle suivante :

**Pour les personnes sans revenu ou à faible revenu** : 3 euros.

**Pour les personnes au revenu mensuel inférieur à 1000 Euros** : 10 euros + 1 euro (=10% pour le fond de solidarité).

**Pour les personnes au revenu mensuel compris entre 1000 et 2000 Euros** : 30 euros + 3 euros (=10% pour le fond de solidarité).

**Pour les personnes au revenu mensuel supérieur à 2000 Euros** : 50 euros + 5 euros (=10% pour le fond de solidarité).

2) en tant que membre de la « délégation » du SNTRS CGT :

Les frais d'inscription pour les organisations sont liés d'abord au chef de la délégation (50 + 5 euros) puis à ses membres (30 + 3 euros).

ATTENTION :

Si vous souhaitez vous inscrire par ce moyen et ne payer que 33 euros (pour tous ceux ayant des revenus supérieur à 2000 euros), Il faut **ENVOYER un Chèque à l'ordre de « Association pour le Forum social européen 2003 »** à **Jean Kister** INSERM U473 94276 LE Kremlin Bicêtre ou au **siège du SNTRS CGT** à Villejuif.

Il y a aussi un intérêt plus « politique » à s'inscrire dans la délégation du SNTRS CGT : cela donnera plus de poids à notre syndicat que le seul nom du responsable !

Dans le cadre de la participation du SNTRS-CGT au FSE, contacter Jean KISTER pour renseignements complémentaires : **kister@kb.inserm.fr**.

**THEME 4** - *Contre le processus de marchandisation, pour une Europe démocratique de l'information, de la culture et de l'éducation.*

**Item 6.** *Sciences, recherche : pour une maîtrise du développement scientifique par les citoyen(ne)s, contre la marchandisation de la science, pour une solidarité scientifique nord-sud assurant une égalité d'accès au savoir et à la technologie ; Contre la brevetabilité du vivant.*

**Séminaire n°85:**

Nom du séminaire : « *La recherche scientifique aujourd'hui et demain, dans quelle Europe ?* »

**DATE : jeudi 13 novembre, de 18 heures à 21 heures**

**LIEU : Ivry, salle n° 3 au Pathé cinéma (quai d'Ivry).**

Organisation : FMTS-WFSW (fr)

Organisations associées : INES; SNEsup-FSU; SNCS-FSU; UGICT-CGT; SNTRS-CGT; Espaces-Marx, Science for People (Royaume Uni), Transform-Italie, SUD-Culture, SUD-Recherche

Organisateur : JAEGLE André, Président de la FMTS

Mots Clefs : biens publics, sciences, services publics

Orateurs : AUDIER Henri (SNCS), BRUGMAN Sylvia (Pays-Bas), DONEDDU Michel (CGT), HERIN Maurice, KERAMPAN Boris, THOMAS Daniel (Espace Marx)